



Rapport d'activité 2007



ODEADOM

*Office de Développement de l'Économie Agricole
des Départements d'Outre-Mer*

Guadeloupe
Guyane
Martinique
Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

rapport d'activité
2007



Éditorial

2007, l'année d'un renouveau... que l'on espère durable

2007 aura été une année particulière pour l'outre-mer français frappé par plusieurs ouragans : deux cyclones « climatiques », Gamède en début d'année dans l'océan Indien et Dean au deuxième semestre dans l'océan Atlantique, et un cyclone « médiatique », avec la polémique sur la chlordécone aux Antilles. Outre les dégâts matériels occasionnés par Gamède et Dean, ces événements ont surtout marqué les esprits parce qu'intervenant dans le contexte d'un débat international sur les changements climatiques et plus largement sur la question environnementale.

Enfin, l'année s'est terminée avec le retour sur le devant de l'actualité, de l'agriculture, de ses enjeux vitaux pour une humanité sans cesse croissante et de sa dépendance de ressources « épuisables » que sont la terre et l'eau.

Alors que beaucoup d'énergie et de moyens étaient consacrés à la maîtrise de la production ou à la recherche de débouchés à des récoltes apparemment surabondantes, une conjonction complexe de baisse de production dans certaines zones, de spéculation sur certains marchés, et de perspectives de concurrence des agro-carburants, a accentué une crise prévisible (que la FAO notamment avait pourtant annoncée), renchérissant les denrées de base au point de déclencher des émeutes de la faim dans de nombreux pays en développement, et redonnant ainsi des perspectives intéressantes au secteur agricole dans son ensemble.

Sur douze mois, ce rappel à l'ordre planétaire, soulignant, si besoin était, l'importance de l'environnement, de l'économie et du social, les trois piliers interdépendants du développement durable, n'a fait que renforcer la nécessité d'ancrer l'agriculture, et tout particulièrement l'agriculture ultramarine dans ce contexte général. Ainsi, plus que jamais, l'ensemble des professionnels et institutionnels concernés a pris conscience qu'il était nécessaire d'aborder avec énergie la question de la durabilité de l'agriculture ultramarine.

Cette évolution de l'environnement international n'a fait que redonner de l'élan à l'évolution propre de l'ODEADOM et de ses actions.

Ainsi, l'Office a participé activement avec les tutelles, à la remise à plat de la gestion de l'ensemble des aides du programme POSEI France pour les années à venir, a tenu un conseil de direction décentralisé à Mayotte au mois de mai et, comme prévu, a aménagé début septembre, au sein de l'Arborial, terminant ainsi le regroupement à Montreuil de l'Agence unique de paiement et des offices agricoles (à l'exception de l'ONIPPAM resté à Volx).

Le conseil de direction de novembre 2007, organisé pour la première fois entièrement dans le complexe Arborial, a élu son Président pour trois ans, en la personne de M. Éric NELSON, Président de la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe.

C'est donc avec un nouveau Président du conseil de direction, de nouveaux outils de gestion au service du POSEI France incluant dorénavant la banane, la préparation d'un nouveau cadre réglementaire pour les aides nationales aux professionnels agricoles d'outre-mer, et un nouvel espace de travail pour son équipe, que l'Office a vu s'achever 2007. Une sorte de nouveau départ pour l'outre-mer agricole avec en perspective, un nouvel ODEADOM.



Paul Luu
Directeur

Éric Nelson
Président du conseil
de direction

Sommaire

Organisation et fonctionnement de l'Office	4
→ L'établissement	4
• Sa création et son statut	4
• Ses compétences nationales et communautaires	4
• Son organisation opérationnelle	5
→ Les instances délibérantes	5
• Le conseil de direction	5
• Les comités techniques	7
→ Bilan et compte de résultat consolidés	8
• Bilan consolidé	8
• Compte de résultat consolidé	10
→ Organigramme	12
L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole	13
→ État prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Office	13
→ Les crédits nationaux gérés par l'Office	14
→ Contrats de plan État-Région	16
→ Interventions dans le cadre communautaire	17
• Les compétences en matière de POSEI France	17
• Évolutions du POSEI France en 2007	20
• Les réalisations du POSEI France au titre de l'année 2007	20
→ Le dispositif « POSEI PÊCHE » (éléments communiqués par l'OFIMER)	25
• Le principe de modulation	25
• État des dépenses 2007	25
→ Versement, suivi et contrôle des aides	26
• Contrôles concernant l'organisme payeur	26
• Contrôle des bénéficiaires d'aides	26
→ Communication - promotion - études et missions	28
• Communication	28
• Promotion du logo RUP (banane de Guadeloupe et de Martinique)	29
• Études et missions	31
Économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer	32
→ Statuts	33
→ Guadeloupe	34
→ Guyane	35
→ Martinique	36
→ Réunion	37
→ Mayotte	38
→ Saint-Pierre-et-Miquelon	39

Les filières	40
➔ La filière banane	40
• Présentation de la filière	40
• Réglementation communautaire et nationale en vigueur	41
• La banane dans le monde	42
• La situation de marché en 2007	42
• Organisation de la filière banane aux Antilles	43
• Interventions de l'ODEADOM en faveur de la filière banane	44
➔ La filière canne-sucre-rhum	47
• Présentation de la filière	47
• Réglementation communautaire et nationale	47
• Contexte international de la filière - La production de sucre et d'alcool (éthanol)	48
• Situation de la production ultramarine	50
• Intervention de l'Office	50
• Situation de la filière	51
➔ Les filières de diversification végétale	55
• Présentation des filières	55
• Le cadre des interventions de l'Office	55
• Situation des productions légumières et fruitières dont la viticulture par DOM ou collectivité	56
• Intervention de l'Office	60
➔ Les filières de diversification animale	62
• Les productions animales ultramarines	62
• Contexte de l'élevage ultramarin	62
• Interventions de l'ODEADOM dans l'organisation des filières animales	62
• Filière viande bovine	63
• Filière production laitière	65
• Filières petits ruminants	66
• Filière productions porcines	67
• Filières productions avicoles	69
• Filière productions cunicoles	72
• L'aquaculture	73
• Les interventions de l'Office en faveur des productions animales	75
➔ Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	79
• Intervention de l'Office en faveur du RSA	80
• Commerce régional	83
Bilan et perspectives	84



Organisation et fonctionnement de l'Office

L'établissement

Sa création et son statut

L'ODEADOM est un office agricole, créé par décret n° 84.356 du 11 mai 1984. Il s'agit d'un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de l'Outre-mer, de l'Économie et des Finances, notamment du Budget.

Ses compétences nationales et communautaires

Elles sont régionales et multisectorielles : l'ODEADOM intervenant sur l'ensemble des filières agricoles des départements et de certaines collectivités d'outre-mer (Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon).

Elles sont déterminées par les articles L.621-1 à L.621-11 du code rural, relatifs à la création d'offices d'intervention dans le secteur agricole et à l'organisation des marchés, et précisées par le décret instaurant l'Office.

De 1984 à 1993, les compétences de l'Office se sont limitées à la gestion de crédits nationaux délégués par le ministère de l'Agriculture, les interventions communautaires étant du ressort des offices par produit.

Par décret n° 93.1246 du 18 novembre 1993, l'ODEADOM s'est vu confier la gestion de l'OCM banane.

Ses compétences en matière communautaire ont été ensuite étendues, par décret n° 97.68 du 27 janvier 1997, au secteur de l'ananas ainsi qu'à certaines mesures spécifiques en faveur des DOM dans les secteurs des fruits et légumes, de l'horticulture, des plantes aromatiques, à épices, à parfums et médicinales, ainsi que de l'élevage et des produits laitiers, en ce qui concerne les interprofessions.

L'entrée en vigueur du programme POSEI IV a été l'occasion d'une nouvelle extension des compétences de l'ODEADOM, à l'ensemble des aides communautaires incluses dans ce programme, à l'exception des primes animales aux éleveurs de ruminants, aux aides à l'aval de la filière sucre de canne, et à la culture du riz de Guyane. Ainsi, par décret n° 2006-1265 du 16 octobre 2006, l'Office s'est vu attribuer la gestion et le paiement des aides du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) et à l'importation d'animaux vivants jusqu'alors assurés par les offices spécialisés (ONIGC, ONIEP et VINIFLHOR).

La signature d'un protocole, le 23 juin 1999, par les directeurs de l'ODEADOM et de l'OFIMER, répartissant les compétences entre les deux organismes en matière d'aquaculture continentale et marine dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer, légitime l'ODEADOM à

intervenir, depuis cette date, tant auprès des entreprises que des organisations de producteurs, dans les phases préparatoires à la production et de démarrage de celles-ci. Les interventions de l'OFIMER portent sur les phases de développement de la production, d'organisation de la mise en marché, de valorisation et de promotion des produits.

Son organisation opérationnelle

La direction de l'Office est confiée à un directeur nommé par décret du Président de la République, sur proposition des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Économie et des Finances, du Budget, ainsi que de l'Outre-mer.

L'actuel directeur, Monsieur Paul LUU, a été nommé par décret en date du 30 mai 2005.

Il assure le fonctionnement de l'Office, prépare les réunions du conseil de direction, applique les décisions et rend compte de leur exécution.

Il représente l'Office en justice et dans tous les actes de la vie civile pour l'exécution des missions de l'Office.

Il est l'ordonnateur des recettes et des dépenses, prépare le budget ainsi que les décisions portant affectation de crédits pour les interventions ou fixant les règles de ces interventions.

En 2008, les services de l'Office comprennent trente-huit personnes installées à Montreuil.

Une adjointe, M^{me} Anne-Marie SERIZIER, épaulé le directeur en supervisant notamment les affaires communautaires, le service de contrôle et les filières techniques organisées en deux ensembles :

- les grandes cultures traditionnelles d'exportation (banane et canne-sucre-rhum) ;
- les productions de diversification (productions animales, productions végétales de diversification, Régime spécifique d'approvisionnement).

Les affaires administratives et financières animées par un secrétaire général, M. Étienne BORNEMANN, les systèmes d'information et informatique ainsi que certaines missions particulières (audit interne, communication et promotion, sécurité des systèmes d'information, études et suivi-évaluation) sont rattachées au directeur.

L'agence comptable composée de six personnes travaillant sous la responsabilité de l'Agent comptable, M. Gérald DEMEY, fait partie intégrante de l'Office.

En outre, notamment grâce à une convention de délégation signée avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, chacun des directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt, assure le rôle de correspondant local de l'ODEADOM.



Organisation
et fonctionnement
de l'Office

Les instances délibérantes

Le conseil de direction

Sa composition

Outre son président, il comprend dix-neuf membres, dont la durée du mandat est fixée à trois ans (voir tableau page suivante).

Le Président du conseil de direction est nommé par décret, sur proposition conjointe des ministères chargés de l'Agriculture et de l'Outre-mer, après consultation des membres du conseil de direction.

C'est ainsi que Monsieur Éric NELSON a été nommé Président du conseil de direction, par décret du Président de la République du 9 mai 2008.

Assistent de droit aux séances

- le directeur, le contrôleur général et l'agent comptable de l'ODEADOM ;
- les directeurs des offices agricoles et de l'AUP ;
- les préfets des départements et des collectivités d'outre-mer ou leurs représentants ;

- les présidents des chambres d'agriculture des départements d'outre-mer ;
- les présidents des comités techniques en qualité d'experts.

Assistent également aux séances

- des experts désignés ;
- des représentants d'organismes ou de l'administration en qualité d'experts :
 - . l'ingénieur général chargé de l'inspection interrégionale des départements et territoires d'outre-mer ;
 - . le délégué du CIRAD pour l'outre-mer ;
 - . le directeur général du CNASEA ;
- les experts invités par le président pour des points de l'ordre du jour ;
- les agents de l'Office, responsables des dossiers ;
- le secrétaire de séance.

Son rôle

Le conseil de direction est chargé de :

- délibérer et donner un avis sur les projets de décisions réglementaires ou financières nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Office ;
- suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer :
 - . en participant notamment à la politique d'orientation des productions et d'organisation de leur marché ;
 - . en favorisant le développement de la recherche appliquée et la diffusion de ses résultats auprès des agriculteurs par les organismes compétents ;
- veiller à la bonne liaison avec les autres offices d'intervention agricole ;
- contrôler l'exécution des interventions décidées.

Ses travaux

Le conseil de direction se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

En 2007, il a tenu deux séances, en mai et novembre.

Le conseil de direction du mois de mai 2007 a été décentralisé à Mayotte. Réunions formelles, visites d'exploitations et émouvants moments de convivialité ont marqué ce conseil décentralisé, très apprécié des membres du conseil.

De façon parallèle, le conseil de direction de novembre 2007 qui s'est tenu à Montreuil dans l'immeuble « Arborial », s'est prolongé par une visite de terrain au MIN de Rungis.

Il faut souligner que l'essentiel des crédits affectés au conseil de novembre 2007 porte sur le budget de l'année 2008.

Les membres du conseil de direction (à partir du 16 novembre 2007)

Personnalités représentant

La production, la transformation, la coopération et le commerce des produits agricoles des départements et collectivités d'outre-mer (arrêté du 16 novembre 2007)

Mohamed BOINAHERY (Mayotte)
Alain GAYADINE (Guadeloupe)
James HOARAU (Réunion)
Sylvie HORTH (Guyane)
Jean-Marc LEPINAY (Réunion)
Guy LUREL (Guadeloupe)
José MAURICE (Martinique)
Jacques PIVERT (Martinique)
Ya TCHOUA (Guyane)

Les salariés (arrêté du 16 novembre 2007)

Nathalie BURCE (Martinique)

Les consommateurs

Représentant non désigné

Membres professionnels des conseils de direction des offices agricoles

Arrêté du 19 novembre 2004
Arrêté du 25 avril 2007
Arrêté du 25 avril 2007

Bernard MARTIN (ONIEP)
Gérard BLOMBOU (ONIGC)
Bruno DUPONT (VINIFLHOR)

Représentants des ministères de tutelle

Agriculture

Le directeur de la DGPAAT ou son représentant
Le chef de service du SAFSL ou son représentant

Outre-mer

Le directeur de la DEGEOM ou son représentant

Économie et Finances

Le directeur général de la DGCCRF
ou son représentant

Budget

Le directeur du budget ou son représentant

Bilan et compte de résultat consolidés

Bilan consolidé

Bilan consolidé (en euros)				
ACTIF				
Intitulé	EXERCICE 2007			
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	
Actif immobilisé				
	Immobilisations incorporelles :	295 603,15	239 119,16	56 483,99
205	Concessions et droits similaires (logiciels)	295 603,15	239 119,16	56 483,99
	Immobilisations corporelles :	281 295,64	187 474,89	93 820,75
2181	Installations, agencements	20 758,97	19 199,71	1 559,26
2182	Autres immobilisations	116 117,10	70 802,25	45 314,85
237	Immobilisations en cours	144 419,57	97 472,93	46 946,64
	Immobilisations financières :	8 029 950,26		8 029 950,26
274	Prêts :	8 000 000,00		8 000 000,00
	- 2 743 - au personnel			
	- 2 744 - d'intervention économique	8 000 000,00		8 000 000,00
	- 2 748 - OCM Bananes			
2751	Dépôts de garantie	29 950,26		29 950,26
Total I		8 606 849,05	426 594,05	8 180 255,00
Actif circulant				
4091	Avances versées aux opérateurs			
	Créances d'exploitation :	4 326 200,60		4 326 200,60
42/43	Autres créances d'exploitation	220 418,01		220 418,01
441	Subventions MINAGRI	454 546,60		454 546,60
463/4 687	Créances clients	2 960 673,00		2 960 673,00
47/48	Comptes d'attente (sauf 486)			
	Créances à recouvrer UE			
46310	Irrégularités	641 729,34		641 729,34
46311	Conditionnalités	31,91		31,91
46316	Clients litigieux	28 728,99		28 728,99
4630	Ordres de reversements - Indus	20 072,75		20 072,75
	Disponibilités :	6 557 086,31		6 557 086,31
	- 512 (- 1 851) Comptes bancaires	2 358 031,81		2 358 031,81
	- 515 Dépôts au Trésor	4 147 945,29		4 147 945,29
	- 511 Valeurs à l'encaissement	51 109,21		51 109,21
	Régies d'avances (543)			
Total II		10 883 286,91		10 883 286,91
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		19 490 135,96	426 594,05	19 063 541,91

Bilan consolidé (en euros)

PASSIF

Intitulé	EXERCICE 2007
Capitaux propres	
11 Report à nouveau	486 304,26
12 Résultat de l'exercice	- 5 461 865,32
102 Dotation	45 734,71
1068 Autres réserves	17 249 475,34
Total I	12 319 648,99
Provisions risques et charges	
151 Provisions pour risques	2 882 489,19
153 Provisions pensions & oblig. simil.	70 100,00
158 Provisions pour charges - Fonctionnement	
1584 Provisions pour charges - Interventions	3 142 030,23
Total II	6 094 619,42
Dettes	
Dettes financières :	
164 Emprunt paiement avances	28 024,29
1655 Cautions reçues	28 024,29
Dettes d'exploitation :	
40 Fournisseurs et comptes rattachés	302 619,85
43/447 Dettes fiscales et sociales	1 680,88
443 Opérations particulières État	
42/46 Autres dettes d'exploitation	194 651,17
Dettes diverses	
47/48 (- 487) Autres dettes	122 297,31
471 Avances Union européenne	24 554,91
472 Dépenses avant mandatement UE	
473 Versement état (20 % recvt irrég) UE	97 742,40
Total III	649 273,50
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	19 063 541,91

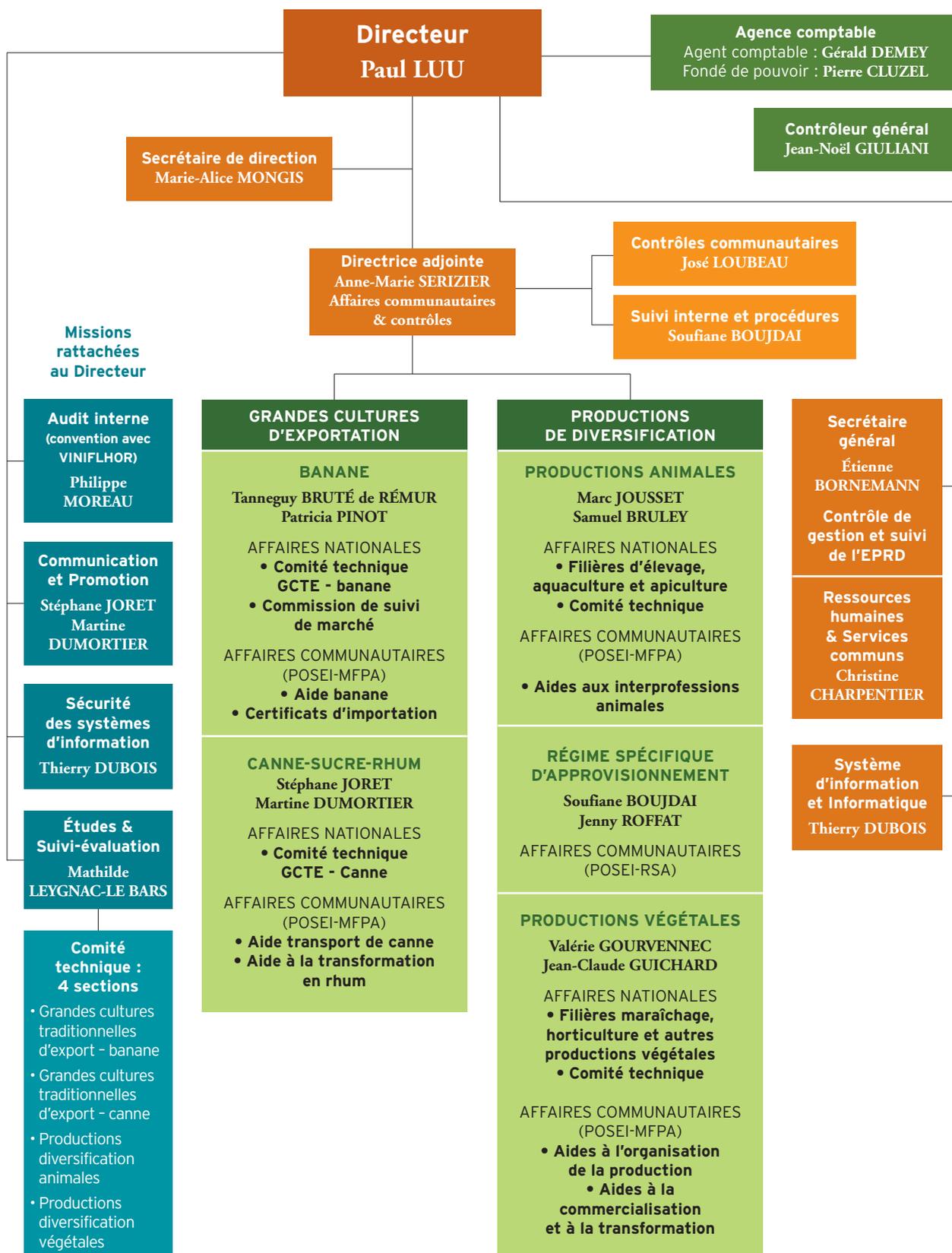


Organisation
et fonctionnement
de l'Office

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat (en euros)		
CHARGES		
Intitulé	EXERCICE 2007	
		Totaux partiels
Charges d'exploitation		273 752 181,76
Consommations de l'exercice en provenance de tiers		1 315 512,69
604 Droits d'usage de logiciels		
606 Achats non stockés	27 099,23	
621 Personnel intérimaire		
61 Services extérieurs	400 633,60	
62 Autres services extérieurs	887 779,86	
Impôts, taxes et versements assimilés		201 460,48
631/633 Sur rémunérations	201 435,14	
635/637 Autres	25,34	
Charges de personnel		2 161 387,64
641 Salaires et traitements	1 569 949,23	
644 Rémunération - contrat emploi-jeunes		
648 Appointement personnel non permanent	1 950,00	
645 Charges sociales	544 272,44	
647 Autres charges sociales	45 215,97	
Dotations aux amortissements et provisions		4 857 756,79
6811 Dotations aux amortissements	86 437,56	
6815 Dotations provisions - Fonctionnement	1 629 289,00	
68154 Dotations provisions - Interventions	3 142 030,23	
Autres charges d'exploitation		13 346,99
65 (- 657) Autres charges de gestion courante	13 346,99	
Charges spécifiques		265 202 717,17
> Aides nationales :		
6571 Exercice courant	1 010 639,00	
6572 Exercice précédent	1 982 910,15	
6575 Exercices antérieurs	- 1 930 130,33	
> Aides communautaires :		
65700 Actions de promotions	733 282,95	
>> Posei :		263 319 497,37
65701 Régime spécifique approvisionnement	20 865 454,62	
65703 Importation animaux vivants	795 403,27	
65704 Production animale	15 620 747,02	
65705 Production végétale	9 811 148,50	
65706 Canne à sucre	15 844 126,85	
65707 Réseaux de références	206 072,17	
65708 Assistance technique	135 000,81	
65709 Bananes	200 041 544,13	
6576 Retenues 20 % - Rec. irrég.	86 518,03	
Charges exceptionnelles		7 050 491,46
671 Sur opérations de l'exercice	7 050 491,46	
674 Sur opérations exercices antérieurs		
675 Valeur des éléments actifs cédés		
678 Autres charges exceptionnelles		
Total des charges		280 802 673,22
Solde créditeur : BÉNÉFICE		
TOTAL GÉNÉRAL		280 802 673,22

Organigramme





L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

État prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Office



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

Évolution des autorisations d'engagement de l'EPRD de 2006 à 2007 (en M€)						
	2006			2007		
	Primitif	1 ^{er} rectific.	2 ^e rectific.	Primitif	1 ^{er} rectific.	2 ^e rectific.
Crédits nationaux						
Action 1: adaptation des filières à l'évolution des marchés - Intervention de l'Office	6,541	5,713	5,763	6,558	5,897	9,066
Action 4: gestion des aides nationales et communautaires - Fonctionnement	3,455	3,569	3,451	3,771	3,771	5,482
Total du programme 227	9,996	9,282	9,214	10,329	9,668	14,548
Crédits communautaires	125,583	125,583	90,921	170,000	270,123	261,099
Investissements	0,043	0,093	0,143	0,090	0,090	0,090
Total général	138,722	134,958	100,278	180,410	279,881	275,737

Le budget primitif d'intervention nationale est présenté selon les modalités relatives à la modernisation des finances de l'État initiée par la LOLF. Il s'inscrit dans le cadre du programme 227 « valorisation des produits d'orientations et de régularisation des marchés » détaillé à travers les actions suivantes :

- action 1 : adaptation des filières à l'évolution des marchés ;
- action 4 : gestion des aides nationales et communautaires.

Les montants financiers ci-dessus correspondent à des AE (autorisation d'engagement) pour lesquels des CP (crédits de paiement) sont attribués sur quatre ans pour les aides nationales et sur l'année en cours pour le fonctionnement. Les crédits communautaires sont indiqués à titre d'information pour montrer le volume des aides gérées par l'Office.

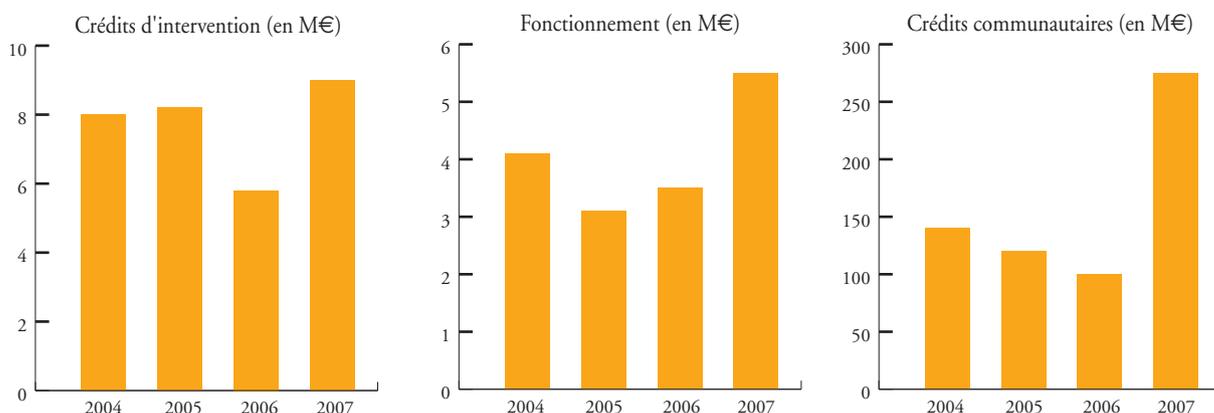


En 2007, l'ODEADOM a rejoint les autres offices agricoles dans le bâtiment Arborial à Montreuil.

Le budget primitif d'intervention nationale 2007 s'élève en AE à 6,558 M€. Ces crédits ont été ramenés à 5,897 M€ lors du premier rectificatif après déduction du gel, puis portés à 9,066 M€ lors du deuxième rectificatif compte tenu d'une affectation de 3 M€ pour la promotion du logo RUP.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 3,771 M€ au primitif, puis ont été portés à 5,482 M€ au deuxième rectificatif pour tenir compte d'une provision de 1,655 M€ pour SOCOMOR et l'inscription d'opérations en non-valeur.

Les crédits relatifs aux opérations communautaires augmentent significativement compte tenu du paiement sur l'année civile 2007, du solde 2006 de l'OCM bananes et du versement au titre du POSEI de la filière banane pour 2007.

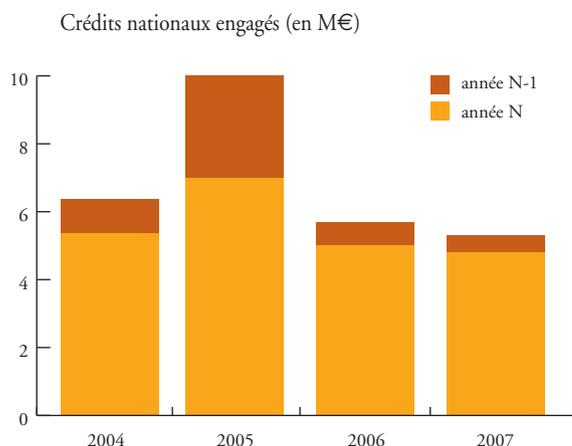


Les crédits nationaux gérés par l'Office

Crédits nationaux engagés par l'ODEADOM de 2003 à 2007 (en M€)					
Crédits utilisés	2003	2004	2005	2006	2007
de l'année	13,831	5,283	7,263	5,004	4,703
des années antérieures	6,581	1,204	2,587	0,543	0,465
Total des engagements	20,412	6,487	9,850	5,547	5,168

Le montant des crédits de l'année 2007 engagés « hors programme logo RUP de 3 M€ » correspond à 81 % des AE ouverts au titre de l'année, contre 87 % des crédits en 2006 et 90 % des crédits 2005.

Le fléchissement des crédits engagés correspond à la diminution régulière des autorisations d'engagement, hors mesures spécifiques.



Guadeloupe, poulailler.



Saint-Pierre-et-Miquelon, goélands sur le bord d'un bassin de grossissement de morues.

Crédits nationaux - Paiements de 2004 à 2007 (en M€)

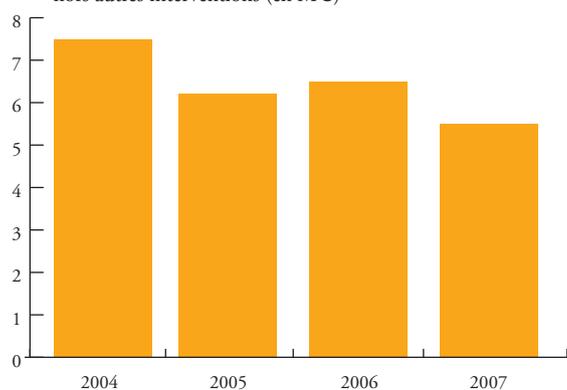
Paiements interventions	2004	2005	2006	2007
Encadrements et organisation de producteurs	2,87	2,40	2,13	2,10
Fonctionnement dans le secteur de l'élevage	0,33	0,33	0,30	0,15
Investissements	2,54	1,56	1,82	0,34
Assistance technique	0,74	0,89	1,78	1,51
Recherche et expérimentation	0,77	0,61	0,38	0,13
TVA	0,04	0,04	0,05	0,04
Autres interventions	3,34	0,37	0,20	0,20
Total	10,63	6,20	6,66	5,47

Paiements fonctionnement et investissements (en M€)	2004	2005	2006	2007
Fonctionnement	3,91	2,77	2,96	3,76
Capital	0,02	0,10	0,10	0,15
Total	3,93	2,87	3,06	3,91

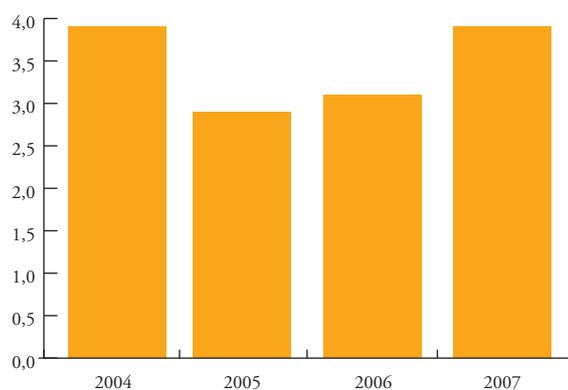


L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

Evolution des paiements nationaux 2004-2007 hors autres interventions (en M€)



Evolution des dépenses de fonctionnement 2004-2007 (en M€)



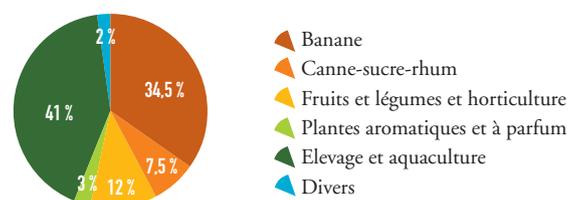
L'évolution des paiements des crédits d'intervention affiche une diminution régulière, sous les 6 M€ (hors autres interventions) en 2007 correspondant à la baisse des autorisations d'engagements.

L'augmentation constatée en 2007 correspond à des dépenses nouvelles comme l'intégration dans les effectifs de quatre postes de l'agence comptable, de dépenses de relations publiques et communications et de dépenses ponctuelles comme les indemnités de départ.

Répartition des paiements effectués en 2007 par région et secteur d'activité (en M€)								
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Actions communes	Total
Banane	0,60		1,24				0,06	1,90
Canne-sucre-rhum	0,17		0,25					0,41
Fruits et légumes et horticulture	0,09	0,06	0,11	0,22	0,09	0,03		0,60
Plantes aromatiques et à parfum	0,02			0,12	0,03			0,16
Élevage et aquaculture	0,11	0,43	0,32	1,06	0,31	0,04		2,26
Divers			0,01				0,11	0,12
Total	0,98	0,49	1,93	1,40	0,43	0,07	0,17	5,45

En 2007, le secteur de l'élevage est le plus grand bénéficiaire des aides nationales avec 41 % du total, suivi par le secteur de la banane (35 %), celui des fruits et légumes et de l'horticulture (12 %), le secteur canne-sucre-rhum fermant la marche avec 8 %.

Répartition des paiements par secteurs d'activité

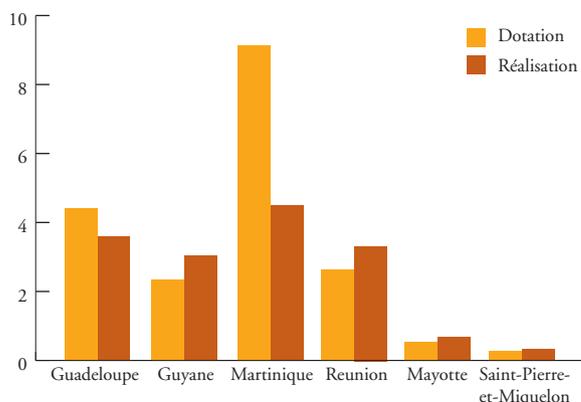


Contrats de plan État-Région

Bilan des CPER et CPET 2000-2006 (en M€)							
	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Total
Dotations	4,420	2,360	9,150	2,650	0,550	0,270	19,400
Réalisations	3,611	3,048	4,506	3,333	0,679	0,331	15,508

S'agissant des crédits gérés et payés par l'Office, le bilan financier des CPER 2000-2006 affiche un montant de paiements de 15,5 M€, correspondant à un taux global de réalisation de 80 %.

Comparaison entre dotations et réalisations (en M€)



Paysage agricole de Mayotte.

Répartition des paiements CPER et CPET effectués en 2007 par région et secteur d'activité (en M€)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Total
Banane	0,376		0,215				0,591
Canne-sucre-rhum	0,121		0,237				0,358
Fruits et légumes et horticulture		0,029	0,103	0,029			0,161
Plantes aromatiques et à parfum	0,003			0,046			0,049
Élevage et aquaculture	0,014	0,302	0,051	0,044			0,411
Divers							0,00
Total	0,514	0,331	0,606	0,119	-	-	1,57

Les paiements du programme 227 relevant du volet agriculture des CPER, s'élèvent à 1,57 M€ soit un taux de réalisation de 83 % qui correspond à un niveau normal de première année de programme.

Interventions dans le cadre communautaire

Les compétences en matière de POSEI France

La réglementation communautaire

Les départements français d'outre-mer sont reconnus comme parties prenantes de l'Union européenne par l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

À ce titre, les DOM bénéficient d'un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen, notions reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992 et consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam qui constitue la base juridique des RUP. Les RUP peuvent ainsi bénéficier de mesures spécifiques, en particulier dans les domaines « des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'État et des conditions d'accès aux fonds structurels européens ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la PAC aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été insti-

tué. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son premier pilier (FEAGA).

Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux DOM élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date également de son entrée en vigueur.

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets :

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

– Le RSA est destiné à permettre d'alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires aux productions agricoles et agro-industrielles dans les DOM. Sa gestion favorise en priorité l'importation de matières premières en faveur de l'alimentation animale, des industries agroalimentaires transformant également des productions locales et de l'alimentation humaine.

Les mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)

– Les MFPA visent à développer, à conforter et à soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale.



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

– Ces mesures se déclinent autour de quatre secteurs :

- les filières animales (primes animales, importation d'animaux reproducteurs et structuration de l'élevage) ;
- les filières de diversification végétale ;
- la filière canne-sucre-rhum ;
- la filière banane.

Les objectifs du POSEI France

La stratégie du POSEI France se fonde sur l'objectif principal de promotion d'une agriculture durable dans les DOM

« Les mesures proposées doivent permettre d'assurer, d'une part, le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire et, d'autre part, le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux¹ ».

Cette stratégie pour un développement agricole durable dans les DOM se définit autour de quatre priorités de développement :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- consolider une agriculture de proximité au service du marché local pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- s'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Le Comité national de pilotage (CNP) du POSEI France

Le Comité national de pilotage (CNP) est composé de représentants des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Outre-mer, de représentants des organismes payeurs et des directeurs de l'agriculture et de la forêt des DOM ou leurs représentants. Il est chargé du suivi de la mise en œuvre du POSEI France au plan opérationnel et budgétaire.

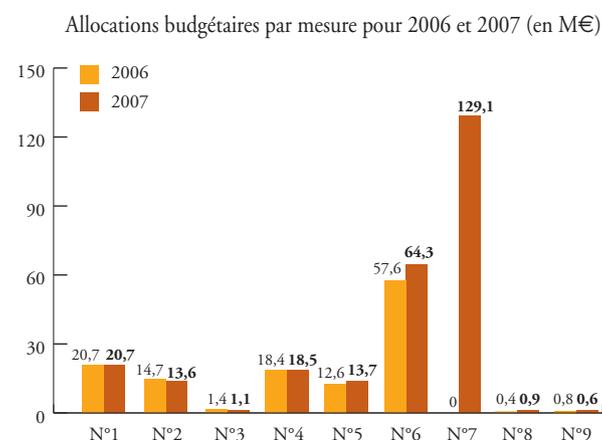
Au niveau national, le CNP se réunit en tant que de besoin et au moins deux fois par an. Des réunions du CNP en formation restreinte peuvent également être organisées dans chaque DOM.

La fiche financière

Le montant total de la fiche financière du programme POSEI France pour l'année d'exécution 2007 s'élève à 262,6 M€, répartis entre les mesures comme suit :

N° mesure	Intitulé de la mesure	2007 (en M€)
1	Régime spécifique d'approvisionnement	20,700
2	Primes animales	13,600
3	Importation d'animaux reproducteurs	1,120
4	Structuration de l'élevage	18,532
5	Diversification des productions végétales	13,690
6	Canne-sucre-rhum	64,332
7	Filière banane	129,053
8	Réseaux de référence	0,933
9	Assistance technique	0,640
TOTAL		262,600

Les allocations budgétaires sont restées relativement stables entre 2006 et 2007 :



Sources : Fiche financière 2006 et fiche financière 2007

Le poids relatif des allocations budgétaires par mesure pour l'année 2007 permet d'illustrer la place prédominante de la filière banane et de la filière canne-sucre-rhum, qui représentent respectivement 49,5 % et 24,5 % du budget du POSEI France pour l'année 2007.

Le rapport annuel d'exécution (RAE)

L'ODEADOM est chargé de la supervision de l'élaboration du RAE sur les fonds de l'assistance technique. Dans le respect des exigences communautaires (article 48 du R(CE) n° 793/2006 de la Commission), le rapport annuel d'exécution (RAE) :

1- POSEI France, Chapitre III.



Paysage agricole des Antilles.

– met en exergue les éventuels changements significatifs ou difficultés intervenus pendant l'année et impactant la gestion ou la mise en œuvre du POSEI France ;

– présente une synthèse des données physiques et financières relatives à la mise en œuvre et à l'état d'avancement de chaque mesure et action du POSEI France, par rapport à leurs objectifs opérationnels, accompagnée d'une analyse de ces données et d'un examen du résultat de l'ensemble du programme, illustrés par des indicateurs objectivement mesurables ;

– recense les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées.

Pour l'année 2006, le RAE a été limité à :

– un bilan des actions « du programme d'aide aux activités traditionnelles liées à la production de viande bovine, ovine et caprine » ;

– une présentation synthétique des actions mises en œuvre et des montants mobilisés, accompagnée d'un commentaire sur l'état des filières à la fin de l'année 2006 pour les autres mesures.

À partir de 2007, première année pleine de mise en œuvre du POSEI France, le RAE présentera un bilan complet de la mise en œuvre du programme et de son état d'avancement, par mesure et par action.

Le manuel utilisateur

Le manuel utilisateur a été réalisé sous la direction de l'ODEADOM et d'un comité de pilotage composé de représentants de la Mission de liaison et de coordination pour l'outre-mer du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et de la Délégation générale à l'outre-mer.

Le manuel comprend une partie commune à tous les DOM à laquelle s'ajoute une partie spécifique à chacun des quatre DOM.

La partie commune à tous les DOM présente les contacts, les conditions générales d'éligibilité, les contrôles et les textes de référence ainsi qu'un avertissement relatif à l'acceptation par tous les demandeurs d'aide de la collecte d'informations nominatives qui feront l'objet d'une publication. Dans la suite du document, chaque aide fait l'objet d'une fiche individualisée récapitulant l'objectif de l'aide, la qualification des bénéficiaires, les modalités de calcul et de paiement de l'aide, les éléments relatifs à la constitution et à la remise du dossier ainsi que les annexes relatives à l'aide. Les fiches « aide » sont regroupées par secteur : RSA, diversification végétale, filière canne, diversification animale.

La partie spécifique à chaque DOM est établie sur la même trame, en reprenant la même présentation générale que pour la partie commune, suivie des fiches aides spécifiques au DOM considéré.

Ces documents seront consultables et téléchargeables sur le site internet <http://www.posei-france.fr> ainsi que les textes de référence. Les visiteurs pourront accéder au manuel et aux fiches « aides » par recherche thématique, par mot-clé ou à partir du sommaire.



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

Le rôle de l'ODEADOM

L'ODEADOM est le principal organisme payeur du POSEI France. Les autres organismes payeurs sont l'AUP (primes animales aux éleveurs de ruminants) et l'ONIGC (aide aux industries sucrières et aides à la surface pour la production de riz). Sa participation représente 95 % des paiements du POSEI France. Au-delà de la gestion des actions dont il est l'organisme payeur, l'ODEADOM assure le suivi de l'ensemble des aides du POSEI France. Il a en charge la supervision du rapport annuel d'exécution du programme. En 2007, l'ODEADOM a également piloté le projet de réalisation du manuel utilisateur. Enfin, l'ODEADOM fait partie du comité national de pilotage du POSEI France auquel il apporte son expertise en matière de gestion du paiement des aides et de connaissance des filières.

Évolutions du POSEI France en 2007

La période de transition entre les programmes POSEIDOM III et POSEI France au cours de l'année 2006 avait donné lieu à des dispositions de transition particulières et à un temps d'appropriation des nouvelles modalités, tant du côté des bénéficiaires que des organismes payeurs et gestionnaires.

L'année 2007, première année pleine de mise en œuvre du POSEI France, a été l'occasion de réaffirmer le principe de continuité des aides, de compléter et de consolider l'environnement juridique et de permettre ainsi aux principaux acteurs du programme sa meilleure appropriation. Les événements suivants ont particulièrement contribué à faire évoluer le cadre de référence depuis 2006 :

- l'approbation du corrigendum du POSEI France par la Commission européenne par décision du 8 octobre 2007 ;
- l'entrée de la filière banane dans le POSEI France à partir du 1^{er} janvier 2007 avec l'entrée en vigueur de la mesure banane qui a été approuvée par la Commission européenne le 22 août 2007 ;
- la parution du R(CE) n° 1242/2007 de la Commission du 24 octobre 2007 qui a introduit la possibilité nouvelle de payer les aides « importation d'animaux reproducteurs » et l'« assistance technique » tout au long de l'année ;
- la sécurisation des bases juridiques et réglementaires du POSEI France avec notamment la parution des circulaires sur les modalités d'application du programme ;
- la mise en place de conventions entre l'ODEADOM et les DAF des DOM formalisant les modalités de délégation de la gestion des dossiers et les obligations réciproques des deux parties.

Les réalisations du POSEI France au titre de l'année 2007

Une année marquée par les événements climatiques

Les événements naturels particulièrement violents (le cyclone Gamède et l'éruption du Piton de la Fournaise à la Réunion, le cyclone Dean aux Antilles) survenus pendant l'année 2007 et suivis ou précédés d'autres contraintes climatiques ont eu d'importantes conséquences sur les productions végétales et animales. Cette année, qui a vu deux cyclones toucher fortement deux départements, illustre bien les conditions particulièrement aléatoires et difficiles dans les DOM et la vulnérabilité de l'agriculture à ces événements, qui ont rendu nécessaire l'activation de la procédure « circonstances exceptionnelles ».

Un bilan largement satisfaisant

Le bilan des réalisations financières et physiques du POSEI France au titre de 2007 apparaît largement satisfaisant :

- sur le plan financier, avec un taux de réalisation financière d'environ 98,87 %, et une gestion du budget qui a su s'adapter aux événements climatiques ;
- sur le plan des réalisations physiques, le POSEI France a particulièrement contribué :
 - aux actions portées par les interprofessions pour professionnaliser les filières animales et pour fédérer encore davantage les différents acteurs locaux autour de stratégies de développement communes et partagées ;
 - aux efforts de structuration des filières végétales marquées en début de programmation par une forte atomisation des producteurs ;
 - au soutien de la banane martiniquaise et guadeloupéenne confrontée à d'importantes pertes dues au cyclone Dean.

Dépenses du POSEI France au titre de l'année d'exécution 2007

N° mesure	Intitulé de la mesure	2007 (en €)
1	Régime spécifique d'approvisionnement	19 633 602,30
2	Primes animales	12 885 278,68
3	Importation d'animaux reproducteurs	875 814,31
4	Structuration de l'élevage	18 402 827,00
5	Diversification des productions végétales	13 404 573,34
6	Canne-sucre-rhum	64 308 347,19
7	Filière banane	129 052 596,75
8	Réseaux de référence	932 582,58
9	Assistance technique	128 967,10
TOTAL		259 624 589,25

Sources : ODEADOM, AUP, ONIGC

Montants payés et montants prévisionnels par mesure et taux d'exécution financière du POSEI France pour 2006 et 2007 (€)

N° mesure	Intitulé de la mesure	Montants prévisionnels 2006	Montants payés 2006	Taux d'exécution 2006	Montants prévisionnels 2007	Montants payés 2007	Taux d'exécution 2007
MESURE RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)							
1	Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000	15 444 660,90	74,61 %	20 700 000	19 633 602,30	94,85 %
MESURE EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)							
2	Primes animales	14 700 000	12 001 446,52	81,64 %	13 600 000	12 885 278,68	94,74 %
3	Importation d'animaux reproducteurs	1 400 000	726 196,24	51,87 %	1 120 000	875 814,31	78,20 %
4	Structuration de l'élevage	18 400 000	13 115 710,89	71,28 %	18 532 000	18 402 827,00	99,30 %
5	Diversification des productions végétales	12 600 000	9 895 208,13	78,53 %	13 690 000	13 404 573,34	97,92 %
6	Canne-sucre-rhum	57 600 000	57 486 271,62	99,80 %	64 332 000	64 308 347,19	99,96 %
7	Filière banane	-	-	-	129 053 000	129 052 596,75	100,00 %
8	Réseaux de référence	400 000	206 072,17	51,52 %	933 000	932 582,58	99,96 %
9	Assistance technique	800 000	31 575,20	16,12 %	640 000	128 967,10	20,15 %
Total mesure MFPA		105 900 000	93 462 480,77	88,26 %	241 900 000	239 990 986,95	99,21 %
TOTAL		126 600 000	108 907 141,67	86,02 %	262 600 000	259 624 589,25	98,90 %

Sources : Fiche financière 2006 – Fiche financière 2007 – ODEADOM, AUP, ONIGC

Le taux global d'exécution financière du POSEI France s'élève pour 2007 à 98,87 %. Les taux d'exécution sont relativement hétérogènes entre les différentes mesures :

- un taux d'exécution proche de 100 % pour les mesures « banane », « canne-sucre-rhum », « réseaux de référence » et « structuration de l'élevage » ;
- un taux d'exécution compris entre 94 % et 99 % pour les mesures « RSA », « diversification des productions végétales » et « primes animales » ;
- un taux d'exécution moindre pour les mesures « assistance technique » et « importations d'animaux reproducteurs ».



Guadeloupe, *Alpinia*,
jardin botanique
de Deshaies.



L'Office parmi les
acteurs à l'appui
de l'outre-mer
dans le domaine
agricole

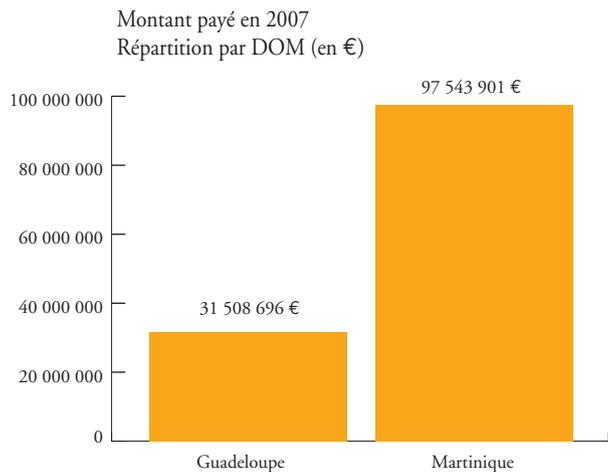
Synthèse des consommations financières pour l'année 2007 par DOM et par mesure (en €)

Mesure	Total	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
RÉGIME SPÉCIFIQUE D'APPROVISIONNEMENT (RSA)					
MESURE RSA	19 633 602,30	3 038 099,15	1 229 699,37	3 105 317,84	12 260 485,94
		15,47 %	6,26 %	15,82 %	62,45 %
MESURES EN FAVEUR DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES (MFPA)					
MESURE Primes animales	12 885 278,68	4 270 925,87	1 924 834,53	2 405 433,68	4 284 084,60
		33 %	15 %	19 %	33 %
ADMCA	10 503 322,00	3 919 912,07	1 671 236,50	1 928 178,68	2 983 994,75
PAB	2 133 047,68	289 633,80	220 231,03	378 015,00	1 245 167,85
PPR	248 909,00	61 380,00	33 367,00	99 240,00	54 922,00
MESURE Importation d'animaux reproducteurs	875 814,31	303 028,44	42 040,00	365 991,11	164 754,76
		35 %	5 %	42 %	19 %
MESURE Structuration de l'élevage	18 402 827,00	816 069,37	100 636,83	3 886 120,81	13 599 999,99
		4 %	1 %	21 %	74 %
MESURE Diversification des productions végétales	13 404 573,34	3 918 487,37	186 596,01	4 402 863,78	4 896 626,18
		29 %	1 %	33 %	37 %
Comm. sur marchés locaux	7 601 215,75	1 644 284,00	15 101,10	3 091 353,70	2 850 476,95
Transfor. fruits et légumes	1 184 434,07	245 422,00	-	609 135,74	329 876,33
Comm. hors région production	2 817 855,10	1 499 613,76	171 494,91	397 404,93	749 341,50
Actions accompagnement filières	1 312 562,02	529 167,61	-	304 969,41	478 425,00
<i>Collecte</i>	338 115,47	114 392,88	-	80 305,70	143 416,89
<i>Transport</i>	339 247,42	171 249,03	-	24 576,08	143 422,31
<i>Soutien conso</i>	14 999,30	2 268,10	-	7 995,80	4 735,40
<i>Semences Réunion</i>	8 730,00	-	-	-	8 730,00
<i>Politique qualité</i>	611 469,83	241 257,60	-	192 091,83	178 120,40
Production de vanille	88 993,80	-	-	-	88 993,80
Maintien surfaces plantées vanille	59 375,00	-	-	-	59 375,00
Culture géranium et vétiver	210 360,00	-	-	-	210 360,00
Production huiles ess. sér. & vét.	129 777,60	-	-	-	129 777,60
MESURE Canne-sucre-rhum	64 308 347,19	15 457 423,88	87 640,06	5 175 020,76	43 588 262,49
		24 %	0 %	8 %	68 %
Industrie sucrière	48 800 000,00	11 547 000,00	-	605 000,00	36 648 000,00
Transport de canne	9 930 968,05	2 465 473,94	1 070,86	524 160,76	6 940 262,49
Transformation en rhum agricole	5 577 379,14	1 444 949,94	86 569,20	4 045 860,00	-
MESURE Filière banane	129 052 596,75	31 508 695,83	-	97 543 900,92	-
		24 %	-	76 %	-
SOUS-TOTAL MFPA hors réseaux de référence et assistance technique	238 929 437,27	56 274 630,76	2 341 747,43	113 779 331,06	66 533 728,02
		23,55 %	0,98 %	47,62 %	27,85 %
MESURE Réseaux de référence	932 582,58	-	-	-	-
MESURE Assistance technique	128 967,10	-	-	-	-
Réalisations informatiques	109 375,50	-	-	-	-
Manuel utilisateur	19 591,60	-	-	-	-
TOTAL MFPA	239 990 986,95	56 274 630,76	2 341 747,43	113 779 331,06	66 533 728,02
TOTAL POSEI	259 624 589,25	59 312 729,91	3 571 446,80	116 884 648,90	78 794 213,96

Sources : ODEADOM, AUR, ONIGC

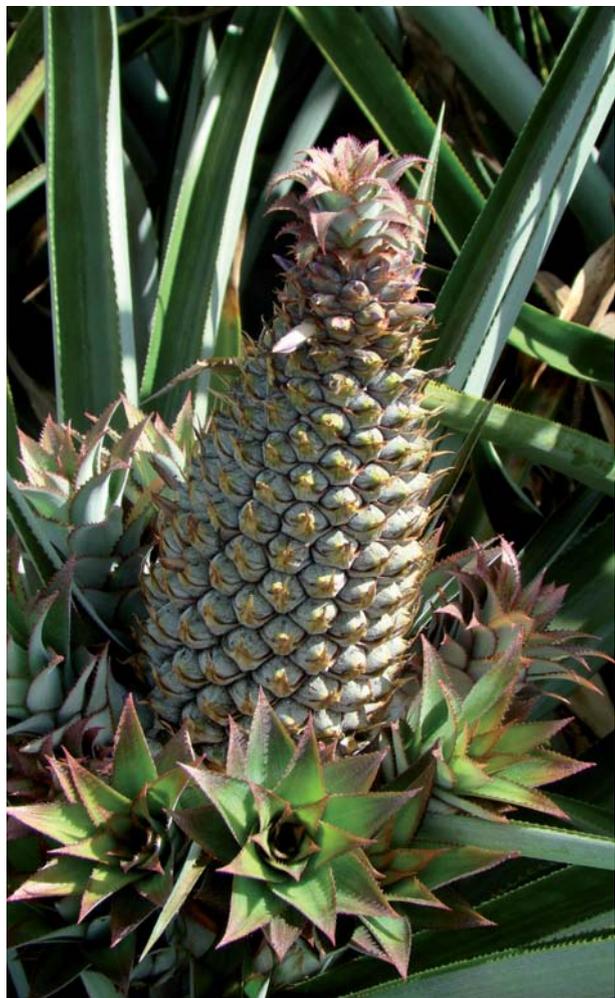
Les montants versés par filière au titre de l'année 2007

Banane



Source: ODEADOM

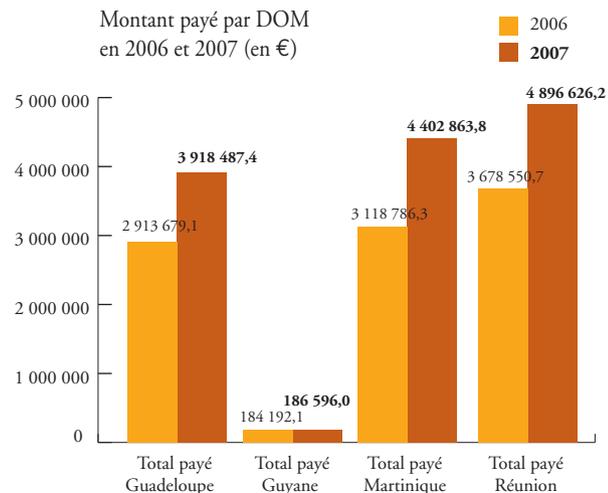
Le nombre total d'exploitations bénéficiaires des aides (indicateur du POSEI) en 2007 s'élève à 730 (209 pour la Guadeloupe et 521 pour la Martinique).



Guadeloupe, ananas bouteille.

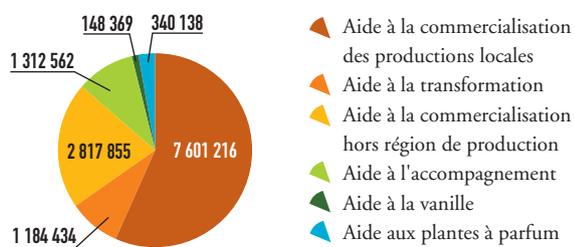
Diversification végétale

Tous DOM, le montant total payé au titre de 2007 s'élève à 13 404 573, 34 €.



Source: ODEADOM

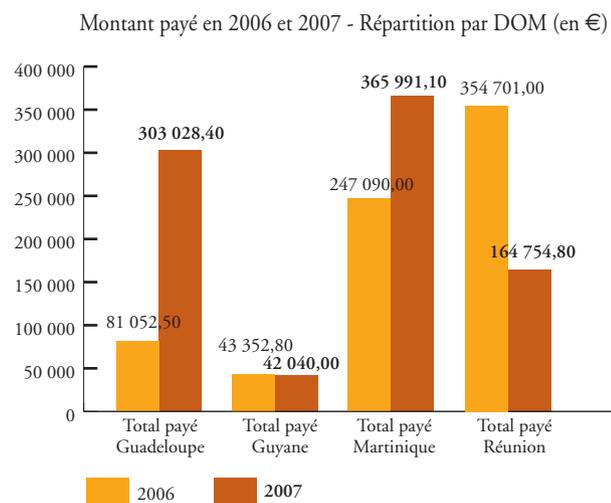
Montant payé en 2007 - Répartition par type d'aide (en €)



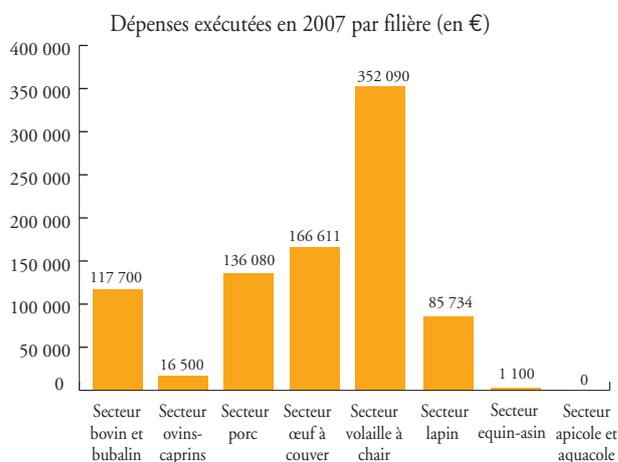
L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

Diversification animale

Mesure « Importation d'animaux reproducteurs »



Source: ODEADOM



Nombre d'animaux importés par filière tous DOM confondus:

Animaux importés par filière (nb de têtes)	2006	2007	%
Secteur bovin et bubalin	367	107	- 71 %
Secteur ovin-caprin	0	55	na
Secteur porc	246	324	32 %
Secteur œuf à couvrir	673 000	980 063	46 %
Secteur volaille à chair	142 963	751 311	426 %
Secteur lapin	877	2 598	196 %
Secteur équin-asin	7	1	- 86 %

Source: ODEADOM

Mesure « Structuration de l'élevage »

Bilan financier détaillé par DOM et par actions (en €)

Année	Filière	Demandés/ payés	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion
2006	Toutes filières	Demandés	311 240	5 000	2 570 665	10 441 625
		Payés	231 315	5 000	2 444 553	10 438 842
2007	Bovins viande	Demandés	244 774	3 250	190 024	3 142 525
		Payés	244 130	2 750	634 013	3 142 525
	Bovins lait	Demandés	-	-	229 104	5 291 046
		Payés	-	-	205 038	5 291 046
	Ovins-caprins	Demandés	51 243	-	250 781	-
		Payés	51 240	-	233 477	-
	Porcins	Demandés	214 533	97 988	1189 143	2 310 256
		Payés	201 815	97 887	978 990	2 310 256
	Volailles	Demandés	43 508	-	995 412	2 050 256
		Payés	43 498	-	846 408	2 050 256
	Lapins	Demandés	39 375	-	73 933	-
		Payés	38 176	-	59 442	-
	Interfilières	Demandés	291 979	-	930 530	805 917
		Payés	237 210	-	928 753	805 917
	Toutes filières	Demandés	885 412	101 238	3 858 927	13 600 000
		Payés	816 069	100 637	3 886 121	13 600 000



Paysage martiniquais.

Le dispositif « POSEI PÊCHE » (éléments communiqués par l'OFIMER)



En 2007, le dispositif de compensation « POSEI PÊCHE » a été réformé.

En effet, le règlement (CE) n° 2328/2003 du Conseil du 22 décembre 2003 instituant un régime de compensation des surcoûts induits par l'ultrapériphéricité pour l'écoulement de certains produits des Açores, de Madère, des îles Canaries et des départements français de la Guyane et de la Réunion arrivait à échéance le 31 décembre 2006.

Dès novembre 2005, la Commission européenne a lancé une étude sur la pêche dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne qui comportait un volet sur l'évaluation de ce règlement. Sur la base des résultats de cette étude, la Commission a présenté un rapport et une proposition de règlement du Conseil instaurant un régime de compensation des surcoûts qui grèvent l'écoulement de certains produits des Açores, de Madère, des îles Canaries, de la Guyane française et de la Réunion pour la période 2007-2013. Le règlement (CE) n° 791/2007 a été adopté le 21 mai 2007.

Ce règlement précise que l'État membre :

- veille à ce que la compensation n'induisse pas une pression accrue sur des stocks biologiquement sensibles ;
- établit la liste des produits de la pêche admissibles au bénéfice de la compensation ainsi que les quantités correspondantes ;
- fixe le niveau de compensation pour chacun des produits de la pêche.

Les produits de la pêche pour lesquels la compensation est octroyée doivent avoir été exploités et transformés conformément aux règles de la politique commune de la pêche.

Ce règlement prévoit une enveloppe de 4 868 700 euros par an pour la Guyane et la Réunion.

La Commission a approuvé le dispositif de compensation « POSEI PÊCHE » soumis par la France et comprenant notamment la liste des espèces admissibles, les quantités et le niveau de compensation.

La répartition financière entre la Guyane et la Réunion des 4 868 700 euros annuels est issue du constat de la moyenne des années précédentes. Ainsi une enveloppe de 3 303 500 euros a été affectée aux produits issus de la Guyane et une enveloppe de 1 565 200 euros aux produits issus de l'île de la Réunion.

Ces enveloppes sont réparties de la manière suivante :

DOM	Espèces	Montant (en €)	Montant unitaire (€/t)	Quantité (t)
Guyane	Crevettes	3 116 250	1 385	2 250,000
	Poissons blancs surgelés	96 000	800	120,000
	Poissons blancs frais	91 250	2 027	45,017
	Vivaneau	-	800	Si reliquat disponible
Réunion	Poissons	1 565 200	1 400	1 118,000

Les montants unitaires correspondants aux niveaux de compensation sont justifiés au regard des surcoûts mesurés et analysés sur la base d'un écart avec la situation économique des acteurs métropolitains.

L'arrêté du 7 février 2008 précise les modalités d'application du règlement pour la France.

Les espèces éligibles pour la Guyane sont les crevettes (entières ou en queues) et les poissons blancs (en l'état vidé, vidé et étêté, en darne ou en filet) : les acoupas, croupias, loubines, machoirans, requins, raies pastenagues, caranques, mérours, thazards, bonites, mulets, tarpons, coryphènes, vivaneaux mais également les crapauds.

Les espèces éligibles pour la Réunion sont les thons, espadons, marlins, requins, voiliers, dorades coryphènes, tambours rouges et cobias expédiés en frais en l'état vidé, vidé et étêté, longe ou filet.

Le principe de modulation

Si une enveloppe présente une sous-consommation et qu'au titre d'une autre enveloppe, trop de demandes ont été déposées, il sera procédé à la répartition de la sous-consommation vers l'enveloppe sur-consommée dans le même DOM, voire dans l'autre DOM.



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

État des dépenses 2007

* en millions d'euros

L'ensemble des crédits attribués aux deux DOM dans le cadre du règlement (CE) n° 791/2007 a été consommé.

Crevettes Guyane		Poissons blancs surgelés Guyane		Poissons blancs frais Guyane		Vivaneaux Guyane		Poissons Réunion		TOTAL	
Quantités primées (tonnes)	Aide*	Quantités primées (tonnes)	Aide*	Quantités primées (tonnes)	Aide*	Quantités primées (tonnes)	Aide*	Quantités primées (tonnes)	Aide*	Quantités primées (tonnes)	Aide*
1782	2,47	56	0,045	29	0,06	910	0,73	1118	1,56	3 895	4,86

Versement, suivi et contrôle des aides

Contrôles concernant l'organisme payeur

Agrément de l'organisme payeur

Le règlement du Conseil (CE) n° 1290/2005 du 21 juin 2005, relatif au financement de la politique agricole commune, prévoit dans son article 6 que les États membres agréent comme organismes payeurs des dépenses du FEAGA et du FEADER les services ou organismes répondant aux conditions prévues et précisées dans le règlement de la Commission n° 885/2006 du 21 juin 2006 au travers d'une procédure d'agrément.

L'ODEADOM a fait l'objet, comme les autres offices, d'un audit d'agrément en juin 2006 au vu duquel avait été pris un arrêté d'agrément provisoire en date du 20 octobre 2006 d'une durée d'un an, pour les paiements relatifs :

- au programme POSEI à l'exception de la prime aux éleveurs de ruminants, de l'aide aux industries sucrières et de l'aide à la surface pour la production de riz ;
- aux actions d'information et de promotion en faveur des productions des régions ultrapériphériques.

Un audit complémentaire a été mené par les services du Contrôle général économique et financier (CGEFI) et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER), afin de vérifier si l'Office avait mis en œuvre les mesures nécessaires pour obtenir son agrément définitif, notamment sur sa capacité de gérer et de payer les aides du RSA.

À l'issue de cet audit dans lequel toutes les recommandations ont été levées, l'agrément définitif a été prononcé par arrêté en date du 16 octobre 2007.

Audits

Audit interne

Tout organisme payeur a l'obligation de mettre en place un service d'audit interne, de façon à suivre les procédures de liquidation des dossiers et de paiement des aides. Ne disposant pas d'un effectif suffisant pour affecter une personne à la réalisation de cet audit, l'ODEADOM a fait appel aux services de VINIFLHOR dans le cadre d'une convention pluriannuelle de prestation de service et dans la limite d'un ETP.

Audit externe

La CCCOP, Commission de certification des comptes des organismes payeurs, désignée comme auditeur, procède aux audits des organismes conformément au règlement (CE) n° 885/2006 de la Commission, en vérifiant si :

- l'organisme payeur remplit ses conditions d'agrément ;

- les procédures de l'organisme payeur permettent de déclarer que les dépenses imputées au FEAGA ont été effectuées dans le respect de la réglementation communautaire ;
- les comptes annuels déclarés sont conformes aux livres et aux registres de l'organisme payeur, et exacts ;
- les intérêts financiers de la Communauté européenne sont dûment protégés.

Elle rédige, pour chaque établissement, un rapport annuel de ses contrôles transmis à la Commission européenne.

La Commission a ainsi confirmé l'apurement des comptes de l'ODEADOM pour l'exercice financier 2007 par lettre en date du 28 mars 2008.

Contrôles externes

Ils sont de deux ordres :

- les contrôles liés à l'apurement des comptes réalisés par la Commission européenne : aucune lettre d'observation n'a été émise en 2007 ;
- les contrôles de la Cour des comptes européenne (CCE) qui peuvent porter soit sur la certification des comptes des organismes payeurs réalisée par la CCCOP soit sur la bonne gestion des programmes européens.

Contrôle des bénéficiaires d'aides

Contrôle concomitant et contrôle « a posteriori »

Le **contrôle « concomitant »** qui s'exerce avant ou juste après paiement, porte sur la conformité des paiements, la réalité des transactions et les circuits financiers jusqu'aux bénéficiaires finaux.

Le **contrôle « a posteriori »** qui peut concerner les trois dernières années, est effectué sous l'égide de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ou ses services déconcentrés, ou par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), ou ses services déconcentrés.

Domaine d'intervention des contrôles de l'Office

L'Office intervient directement en matière de contrôle sur les aides POSEI.

Le service de contrôle communautaire de l'ODEADOM, avec un effectif de trois personnes, exerce depuis cette année des contrôles de répercussion des aides au titre du Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) et des mesures de surfaces.

Ces nouvelles tâches élargissent le domaine de compétence du service en termes d'analyse de comptabilité analytique et d'utilisation d'outil de mesure par GPS.

Les différents domaines d'interventions impliquent un réel savoir-faire, des compétences juridiques et comptables affirmées (comptabilité générale, matière, analytique) permettant de réaliser des contrôles au sein des exploitations, des distributeurs mais également des transformateurs et importateurs de l'Union européenne.

Le service des contrôles de l'ODEADOM se porte ainsi garant de la vérification sur le terrain de la bonne utilisation des fonds européens.

346 journées de mission ont été réalisées en 2007 dans les quatre départements et la métropole, réparties comme suit :

Guadeloupe	57
Guyane	-
Martinique	119
Réunion	160
Métropole	10
Total	346



Paysage agricole réunionnais.



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

Nombre d'opérateurs contrôlés et nombre de contrôles sur place		
Mesures	Nombre d'opérateurs bénéficiaires	Nombre de contrôles sur place
Régime spécifique d'approvisionnement (répercussion de l'aide)	27	4
Mesures en faveur des filières élevages	7	4
Aide à la commercialisation de fruits et légumes sur le marché local	72	6
Aide à la transformation des fruits et légumes	7	3
Aide à la commercialisation hors région de production - filière végétale	25	5
Aide à la collecte de fruits et légumes du bord de champ à l'OP	7	6
Aide au transport de fruits et légumes de l'OP au distributeur final	6	5
Aide au soutien à la commercialisation de fruits et légumes aux collectivités	3	2
Aide à la mise en place de politique de qualité - filière végétale	2	1
Aide à la production de vanille verte	2	1
Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion	1	1
Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats	1	1
Aide à la culture de géranium	1	1
Aide au transport de canne à sucre du bord de champ à la balance de pesée	4 dpts (7 333 producteurs)	3 dpts (371 producteurs)
Aide à la transformation de la canne en rhum agricole	18	4
LOGO RUP (promotion)	1	1
Total général	180 (hors canne à sucre)	45 (hors canne à sucre)

Suite des contrôles concomitants

Corrections financières et récupération des sommes indues ou irrégulières (en €)		
Mesures	Corrections financières	Remboursements effectués
Mesures en faveur des filières élevages	123 373	123 373
Aide à la commercialisation de fruits et légumes sur le marché local	62 380	En cours
Total	185 753	123 373

Types d'anomalies constatées	
62,50 %	- défaut de présentation des documents
68,75 %	- non-respect des procédures d'enregistrement des pièces comptables et/ou matière
18,75 %	- demande d'aide non éligible - fausse déclaration - erreur de saisie, de codification et/ou défaut de paramétrage dans l'instruction des dossiers - surestimation des aides (poids, volumes, surfacturation, etc.)
6,25 %	- non-reversement des aides
6,25 %	- absence d'agrément des systèmes de pesée, de méthode de classification, d'analyse et/ou d'agrégé - structure non agréée ou reconnue par les autorités compétentes

Suite des contrôles « a posteriori »

Dans le cadre des suites données aux contrôles a posteriori, l'Office a été conduit à demander, en 2007, le remboursement de sommes indues auprès de deux opérateurs au titre de 2005, pour un montant total de 419 400 € dont 362 200 € ont été recouvrés la même année. Les autres contrôles (une vingtaine) ont été classés sans suites financières.

Communication – promotion – études et missions

Communication

Pour la dixième année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2007, au Salon international de l'agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer dans le hall consacré aux régions de France.

Cette manifestation est l'occasion de montrer au grand public, notamment métropolitain, la diversité et la qualité des produits de l'agriculture ultramarine et facilite les nombreux échanges entre les professionnels ultramarins, les opérateurs métropolitains, les administrations et les décideurs politiques sans oublier les consommateurs.

L'espace outre-mer du SIA permet de regrouper de nombreuses entreprises productrices ou distributrices de produits agricoles et agroalimentaires d'outre-mer, la chambre d'agriculture des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, la collectivité de Mayotte et des représentants des territoires du Pacifique.

En 2007, l'ODEADOM a mis à l'honneur sur son stand les filières de diversification animale et végétale.

Pour la deuxième année consécutive, l'Office a financé l'insertion, dans le catalogue des régions édité par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), de quatre pages présentant l'agriculture des départements et collectivités d'outre-mer ainsi que l'ensemble des exposants ultramarins. Ce catalogue, édité à 110 000 exemplaires, est remis aux visiteurs du SIA.

L'ODEADOM apporte comme chaque année son concours aux exposants du SIA, en favorisant la présence des entreprises représentant l'agriculture ultramarine à cette manifestation.

Dans le cadre de la refonte, entamée l'année dernière, de ses supports de communication, l'ODEADOM a édité en 2007 deux nouveaux dépliants « filières » concernant respectivement la diversification végétale et le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA).

Dans le cadre de sa mission de communication, les engagements de l'Office se sont élevés à 110 300 € en 2007.

Promotion du logo RUP (banane de Guadeloupe et de Martinique)

Suite à l'accord de la Commission en date du 15 juin 2005, la campagne de promotion du logo RUP, utilisant comme ambassadrice, la banane de Guadeloupe et de Martinique, a démarré le 1^{er} juillet 2005.

La campagne de promotion du logo RUP est programmée sur trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2008, pour un montant total de 9,15 M€. Elle est destinée à promouvoir le logo symbolisant les régions ultrapériphériques (RUP) lequel permet d'identifier les produits issus des régions ultrapériphériques de l'Union européenne et notamment la banane de Guadeloupe et de Martinique.

La campagne se décline en trois volets, audiovisuel, affichage et marketing opérationnel. Son financement est réparti entre la Commission européenne (25 %), l'ODEADOM (34 %) et les producteurs antillais (41 %).

Bilan de la deuxième année

Les actions réalisées au cours de la deuxième année ont eu pour objectif de prolonger la construction de la notoriété du logo RUP dans le secteur de la banane de Guadeloupe et de Martinique et de soutenir l'intérêt de la distribution.

En termes de bilan, il convient de retenir les éléments suivants :

- le lancement de la démarche « Origine et qualité » au travers des « 7 engagements des planteurs », par des annonces dans la presse et une présentation complète en 2007 au salon Fruit logistica de Berlin et au Salon international de l'agriculture ;
- le lancement du site internet : www.bananeguadeloupe-martinique.com ;
- des stands hautement qualitatifs et impactant au Fruit Logistica à Berlin et au SIA à Paris ;
- des opérations « prestigieuses » : la route du rhum, le Marathon de Paris.

Sur le plan financier, la dépense globale est de 2,92 M€ pour un budget annuel de 3,05 M€ soit un taux de réalisation de 95,7 %. Les principales sous-consommations concernent le volet « évaluation/contrôle » et certaines actions du volet « hors média », comme « création du dispositif », « animations en GMS » et « relations publiques et presse ».

Le contexte particulier de la troisième année

L'objectif de cette troisième et dernière année de la campagne de promotion reste la poursuite de la valorisation du logo RUP associée étroitement à celle de la banane de Guadeloupe et de Martinique.

Néanmoins, le début de cette troisième année a été marqué par un contexte très particulier. Le passage du cyclone Dean

sur les Antilles françaises a détruit 100 % de la production de bananes à la Martinique et de 60 à 70 % en Guadeloupe.

L'UGPBAN et l'ensemble des producteurs ont ensuite dû faire face à une crise médiatique liée à la problématique de la chlordécone avec l'incertitude quant à l'impact sur l'image et la consommation de bananes des Antilles.

La quasi-totalité des actions prévues initialement entre le mois de septembre et la fin de l'année 2007 a dû être reportée au retour de la commercialisation de la banane antillaise, soit au cours du premier trimestre 2008.

Un nouveau programme de promotion du logo RUP

Répondant à un appel à propositions lancé par l'ODEADOM, les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique, en association avec les producteurs de melons antillais et les producteurs d'ananas de la Réunion, ont déposé à l'Office un deuxième programme de promotion de ce logotype.

Ce programme de promotion devrait débiter, sous réserve d'approbation par la Commission européenne, à compter du mois de juillet 2008.



L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole



Affiche de la campagne de promotion du symbole graphique des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Études et missions

Études et missions réalisées ou débutées en 2007

Région	Intitulé de la mission	Période de réalisation ⁽¹⁾	Intervenants
Guyane	Mission d'expertise de la filière animale en Guyane.	mars 2007 / juin 2007	M. Martin, FNO M. Monin, ONIEP M.Barjou, Chambre d'agriculture du Centre
	Mission d'appui à la mise en œuvre du programme sectoriel fruits et légumes 2007/2013	août 2007 / octobre 2007	M. Bonfils
Martinique	Audit organisationnel de la SOCOPMA	février 2007 / septembre 2007	M. Onfroy / Cabinet KPMG
Saint-Pierre-et-Miquelon	Comment promouvoir les produits de Saint-Pierre-et-Miquelon sur le plan local ?	avril 2007	ESITPA
	Audit stratégique du marché de gros de Saint-Pierre	juin 2007 / avril 2008	TB Conseil / Blézat Consulting
tous DOM/ COM	Mission permettant de mieux apprécier le potentiel de développement de certaines plantes, pour des usages médicaux mais aussi cosmétiques et aromatiques en collaboration avec l'ONIPPAM	janvier 2007 / ...	ODEADOM / ONIPPAM

(1) de la signature de la convention à la remise du rapport final

Mission PAPAM

En janvier 2007, le ministre en charge de l'Agriculture a confié à l'ODEADOM, en liaison et en coordination avec l'ONIPPAM, une mission « permettant de mieux apprécier le potentiel de développement de certaines plantes, pour des usages médicaux mais aussi cosmétiques et aromatiques ».

Cette mission a pour objectif de cerner les potentialités effectives de développement de certaines filières PAPAM et de formuler, dans un second temps, des propositions d'action sur des projets de développement soutenables. Elle porte sur l'ensemble des DOM, mais également sur les COM de l'océan Pacifique et de l'océan Indien.

Un groupe de travail réunissant, outre l'ODEADOM et l'ONIPPAM, des administrations telles que le ministère en charge de l'Outre-mer et le ministère délégué à l'Enseignement et à la Recherche, et des organismes de recherche, dont l'IRD, l'INRA et le CNRS a été constitué.

Un premier travail de synthèse, orienté autour de trois axes principaux : réglementaire, économique et technique, a été remis le 10 juillet 2007 aux ministères de tutelle. L'ODEADOM et l'ONIPPAM ont reçu l'accord et les encouragements du secrétaire d'État à l'Outre-mer pour poursuivre la mission.

Ont suivi plusieurs missions sur place, échelonnées tout au long de l'année 2007, sur les filières identifiées comme émergentes ou comme porteuses d'espoir, avec pour objectifs d'identifier les éléments nécessaires au développement d'une activité économique autour de ces filières et de formuler des propositions d'action.

Une synthèse territoriale sera rédigée pour chaque DOM ou COM et le rapport général sortira au cours de l'année 2008.

Participation à la réflexion sur les usages mineurs dans les DOM

En 2007, l'ODEADOM s'est rapproché de la DGAL pour participer à la réflexion autour de la problématique des « usages mineurs » dans les DOM. Le travail de recensement des usages vides ou mal pourvus en productions tropicales est conduit depuis de nombreuses années par les SPV¹ des quatre DOM, en collaboration avec les chambres d'agriculture. Il a déjà permis d'obtenir des avancées en termes d'AMM². Dans ce contexte, la DGAL a travaillé à l'élaboration de règles d'assimilation ou de rattachement d'usages, de façon à alléger le coût des dossiers pour les usages mineurs.

Le programme se poursuivra en 2008, dans le cadre du plan EcophytoDom, avec le recensement des besoins et des moyens qui doit déboucher sur une série d'expérimentations qui seront réparties entre les DOM. L'ODEADOM aide à la concertation avec les professionnels et soutient la présentation par les professionnels d'un programme sectoriel dédié.

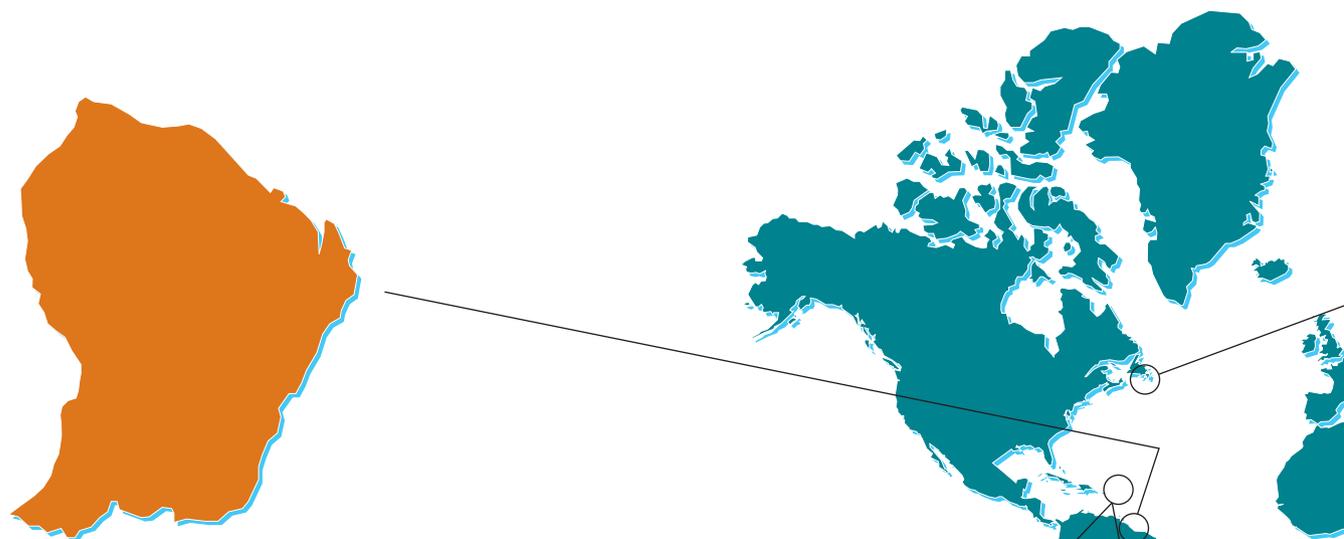


L'Office parmi les acteurs à l'appui de l'outre-mer dans le domaine agricole

1 - Services de la protection des végétaux.

2 - Autorisation de mise sur le marché.

Économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer

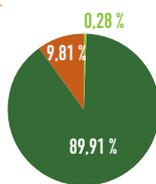


Guyane

Superficie: 84 000 km²
 Population: 209 000 habitants
 Population active: 62 207
 Chef-lieu: Cayenne
 Sous-préfecture: Saint-Laurent-du-Maroni

Répartition du territoire (ha)

Surface agricole utile	23 600
Superficie boisée	7 510 380
Territoire non agricole	819 420

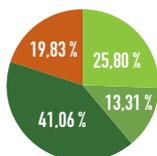


Guadeloupe

Superficie: 1 702 km²
 Population: 450 622 habitants
 Population active: 167 306
 Chef-lieu: Basse-Terre
 Sous-préfecture: Pointe-à-Pitre

Répartition du territoire (ha)

Surface agricole utile	43 983
Territoire agricole non cultivé	22 700
Superficie boisée	70 000
Territoire non agricole	33 817

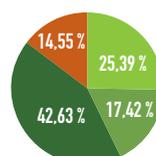


Martinique

Superficie: 1 128 km²
 Population: 401 304 habitants
 Population active: 162 556
 Chef-lieu: Fort-de-France
 Sous-préfectures: Le Marin, La Trinité, Saint-Pierre

Répartition du territoire (ha)

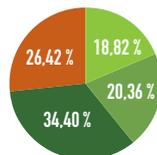
Surface agricole utile	27 941
Territoire agricole non cultivé	19 172
Superficie boisée	46 900
Territoire non agricole	16 013





Réunion

Superficie : 2 520 km²
 Population : 793 000 habitants
 Population active : 313 062
 Chef-lieu : Saint-Denis
 Sous-préfectures : Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Benoît



Répartition du territoire (ha)

Surface agricole utile	47 425
Territoire agricole non cultivé	51 300
Superficie boisée	86 700
Territoire non agricole	66 575

Saint-Pierre-et-Miquelon

Superficie : 242 km²
 Population : 6 125 habitants
 Population active : 3 194
 Chef-lieu : Saint-Pierre
 Ville principale : Miquelon



Mayotte

Superficie : 375 km²
 Population : 186 452 habitants
 Population active : 44 558
 Surface agricole utile : 20 254 ha
 Chef-lieu : Dzaoudzi
 Ville principale : Mamoudzou



Économie agricole
 des départements
 et collectivités
 d'outre-mer

Statuts

La loi du 19 mars 1946 donne à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion le statut de départements d'outre-mer. Ils font partie du territoire douanier communautaire depuis l'origine de la Communauté européenne. En 1982, les départements d'outre-mer acquièrent le statut de régions françaises (ROM).

En 1989, avec les trois autres régions d'Espagne (Canaries) et du Portugal (Madère et Açores), les départements d'outre-mer deviennent les régions ultrapériphériques de l'Europe (RUP). Ils bénéficient à ce titre de mesures spécifiques adaptées aux contraintes de ces régions comme l'insularité et l'éloignement.

À la différence des DOM, les collectivités d'outre-mer que sont Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ne font pas

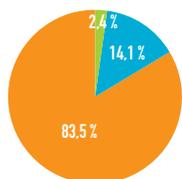
partie du territoire douanier communautaire et la politique agricole commune ne s'y applique pas. Leurs relations avec l'Europe sont régies par la convention de l'Union européenne avec les collectivités d'outre-mer. Saint-Pierre-et-Miquelon a été successivement territoire d'outre-mer en 1946, département d'outre-mer en 1976 puis collectivité territoriale d'outre-mer en 1985, tandis que Mayotte est devenue collectivité territoriale d'outre-mer en 1976, et travaille pour obtenir le statut départemental.

Le 21 février 2007, Saint-Barthélémy et la partie française de Saint-Martin, rattachées administrativement jusqu'alors à la Guadeloupe, sont devenues des collectivités d'outre-mer mais conservent leur statut de régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Sources : IEDOM, Agreste. Les échelles des collectivités ne sont pas respectées.

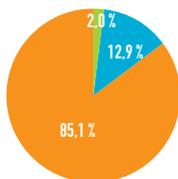
Guadeloupe

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2006



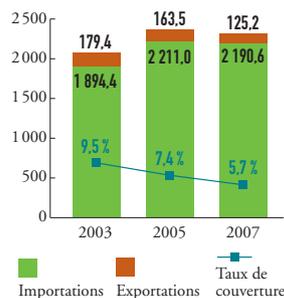
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Emplois par secteur d'activité 2007



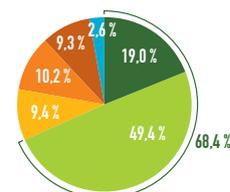
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)



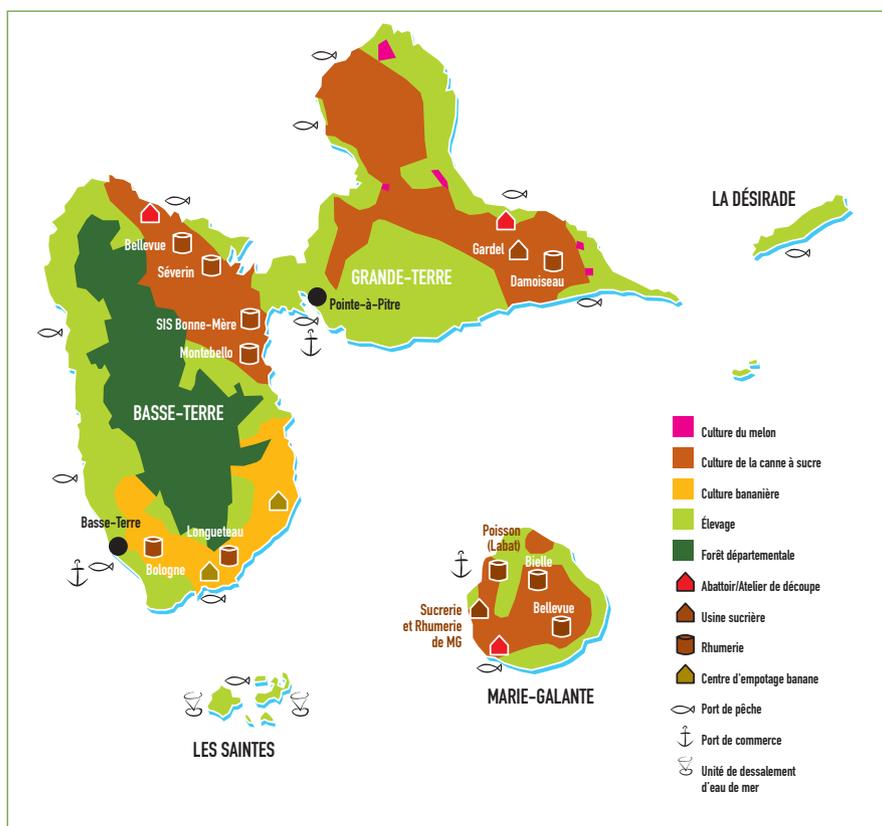
■ Importations ■ Exportations ■ Taux de couverture

Part des produits issus de l'agriculture dans les exportations 2007

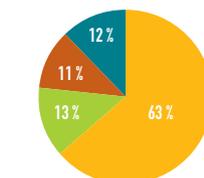


Total 125,2 (M€)

- Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles 23,8
- Produits de l'industrie agroalimentaire 61,8
- Biens de consommation 11,8
- Biens d'équipements 12,8
- Biens intermédiaires 11,7
- Produits de l'industrie automobile 3,3



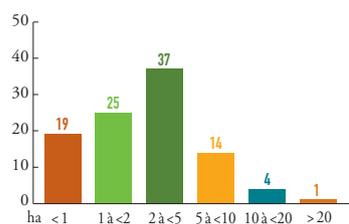
Répartition des terres arables hors pâturage 2006



Total 23 016 (ha)

- Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes 14 544
- Cultures légumières 2 994
- Cultures fruitières et semi-permanentes 2 603
- Autres 2 875

Répartition des exploitations agricoles par taille de SAU 2005 (en %)



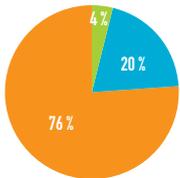
Production agricole finale

	2004	2005	2006
Total (M€)	254,62	260,12	251,66
Dont produits végétaux	204,56	211,74	206,44
Dont produits animaux	50,06	48,38	45,22

Sources: IEDOM, Agreste

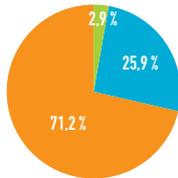
Guyane

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2006



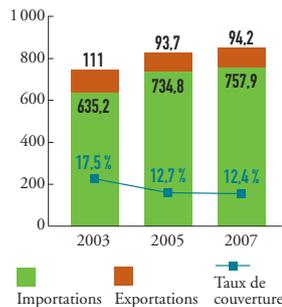
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Emplois par secteur d'activité 2006



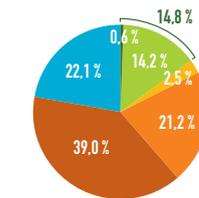
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)



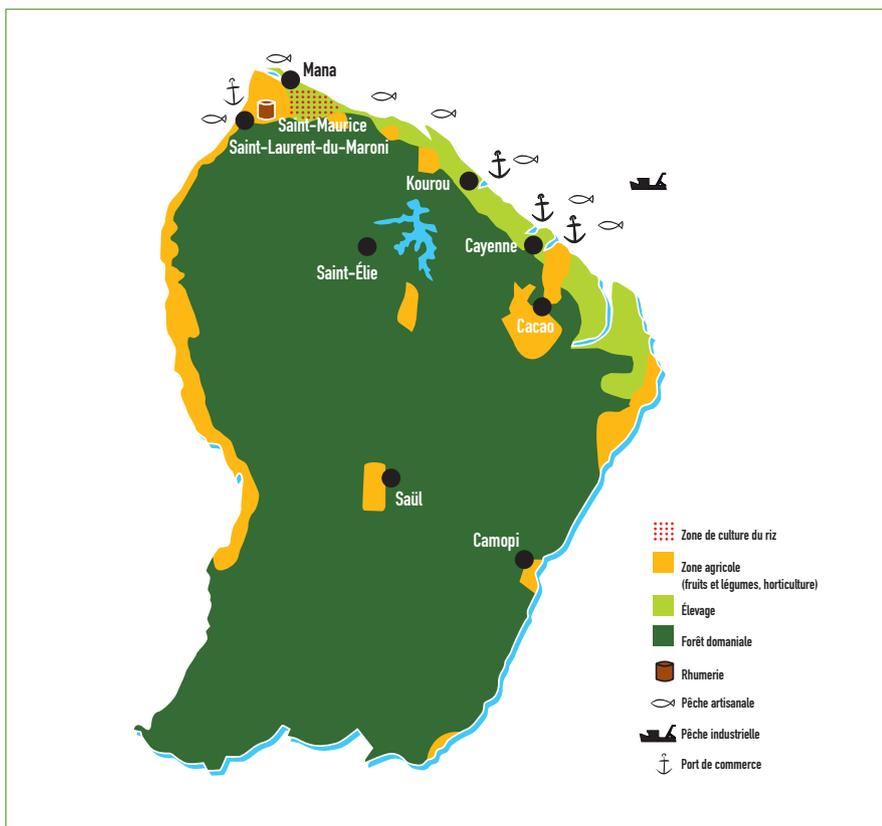
■ Importations
■ Exportations
— Taux de couverture

Part des produits issus de l'agriculture dans les exportations 2007

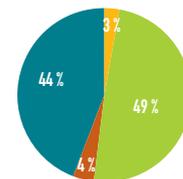


Total 94,2 (M€)

■ Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles 0,6
■ Produits de l'industrie agroalimentaire 13,4
■ Biens de consommation 2,4
■ Biens d'équipements 20
■ Biens intermédiaires 36,7
■ Produits de l'industrie automobile 20,8
■ Autres 0,3



Répartition des terres arables hors pâturage 2006

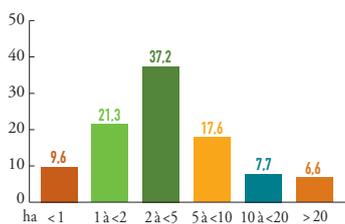


Total 13 280 (ha)

■ Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes 415
■ Cultures légumières 6 445
■ Cultures fruitières et semi-permanentes 585
■ Autres dont culture rizicole 5 835



Répartition des exploitations agricoles par taille de SAU 2005 (en %)



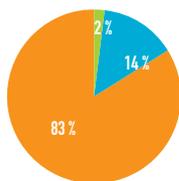
Production agricole finale

	2004	2005	2006
Total (M€)	96,72	100,84	103,28
Dont produits végétaux	86,56	86,89	88,96
Dont produits animaux	10,16	13,95	14,32

Sources: IEDOM, Agreste

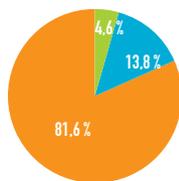
Martinique

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2006



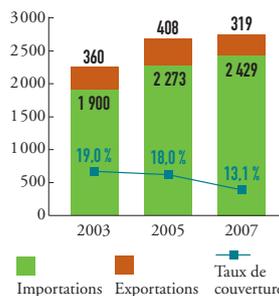
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Emplois par secteur d'activité 2007



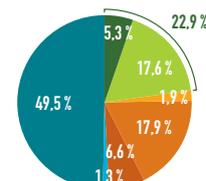
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)



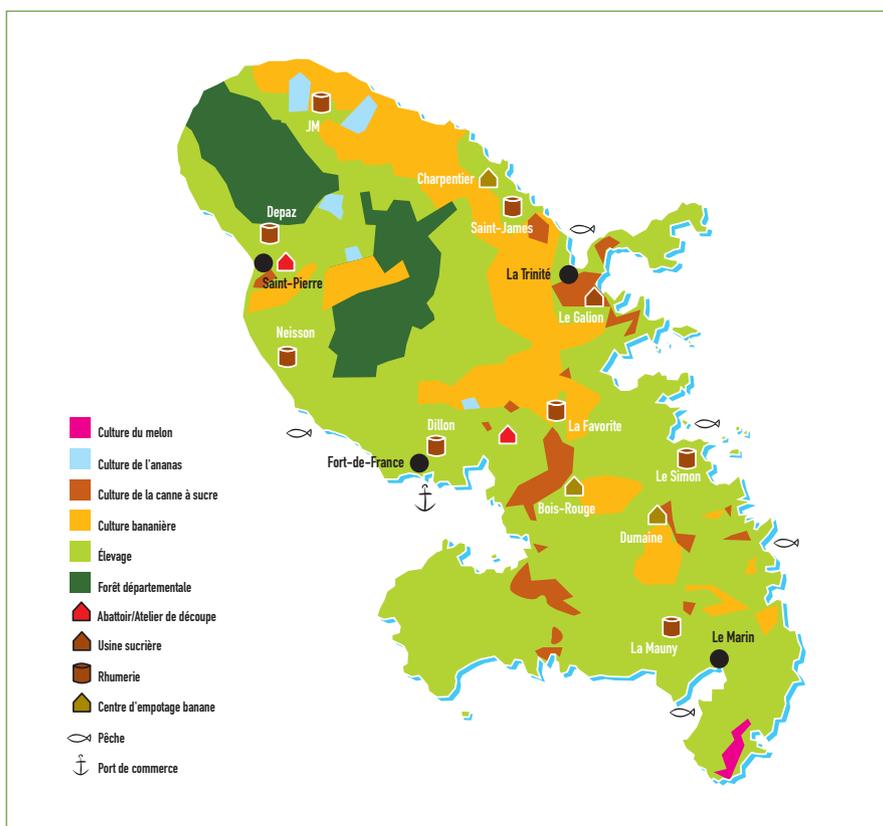
■ Importations
■ Exportations
■ Taux de couverture

Part des produits issus de l'agriculture dans les exportations 2007

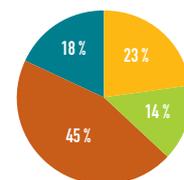


Total 319 (M€)

Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	17
Produits de l'industrie agroalimentaire	56
Biens de consommation	6
Biens d'équipements	57
Biens intermédiaires	21
Produits de l'industrie automobile	4
Produits énergétiques	158



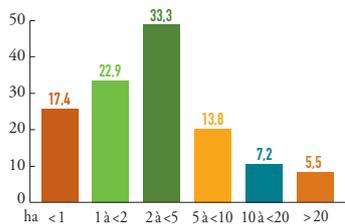
Répartition des terres arables hors pâturage 2006



Total 16 609 (ha)

Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	3 850
Cultures légumières	2 256
Cultures fruitières et semi-permanentes	7 513
Autres	2 990

Répartition des exploitations agricoles par taille de SAU 2005 (en %)



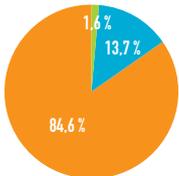
Production agricole finale

	2004	2005	2006
Total (M€)	265,00	250,86	240,93
Dont produits végétaux	233,40	221,07	208,44
Dont produits animaux	31,60	29,79	32,49

Sources : IEDOM, Agreste

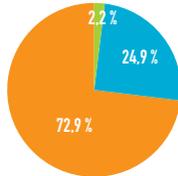
Réunion

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2004



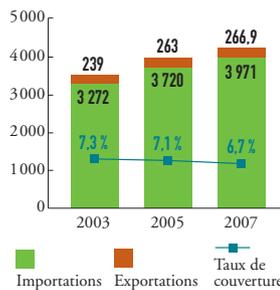
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Emplois par secteur d'activité 2006



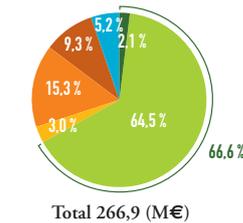
■ Secteur primaire
■ Secteur secondaire
■ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)



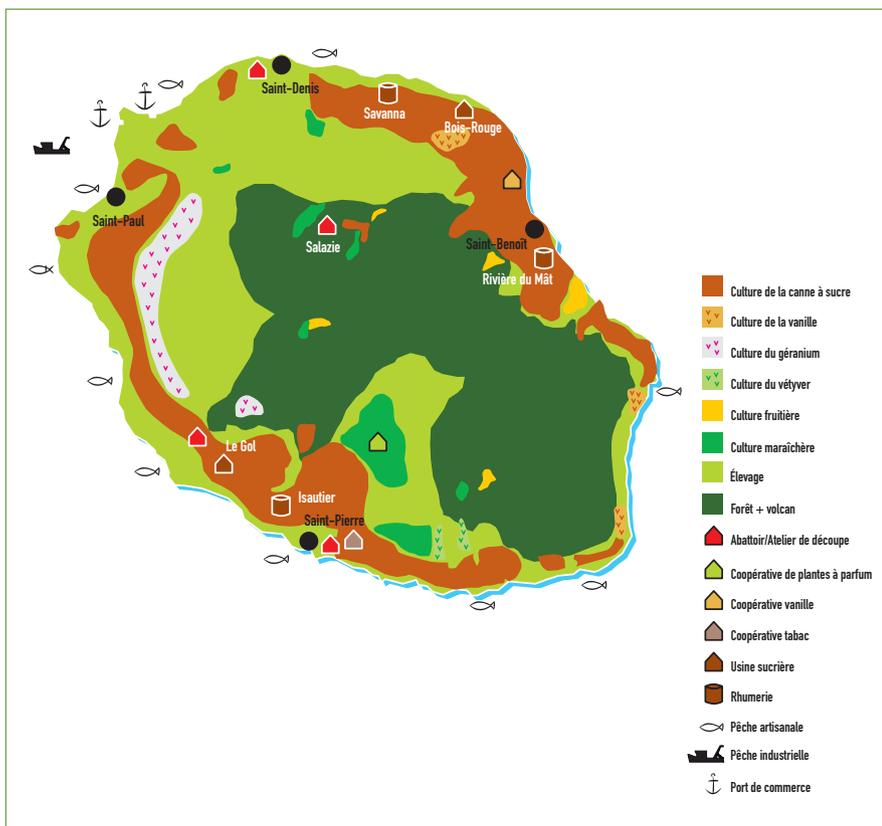
■ Importations ■ Exportations — Taux de couverture

Part des produits issus de l'agriculture dans les exportations 2007



Total 266,9 (M€)

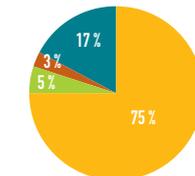
Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	5,7
Produits de l'industrie agroalimentaire	172,1
Biens de consommation	8,0
Biens d'équipements	40,9
Biens intermédiaires	24,7
Produits de l'industrie automobile	13,8
Autres	1,7



Répartition des terres arables hors pâturage 2006



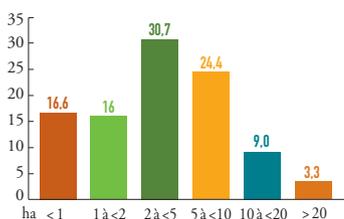
Économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer



Total 35 040 (ha)

Cultures industrielles, aromatiques, condimentaires, médicinales et stimulantes	26 300
Cultures légumières	1 799
Cultures fruitières et semi-permanentes	925
Autres	6 016

Répartition des exploitations agricoles par taille de SAU 2005 (en %)



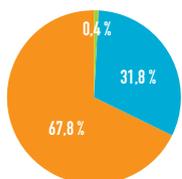
Production agricole finale

	2004	2005	2006
Total (M€)	308,1	345,0	354,7
Dont produits végétaux	219,3	245,3	253,4
Dont produits animaux	88,8	99,7	101,3

Sources : IEDOM, Agreste

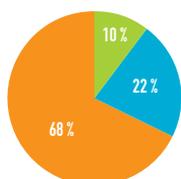
Mayotte

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2005



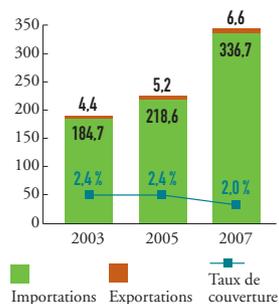
- ▲ Secteur primaire
- ▲ Secteur secondaire
- ▲ Secteur administratif

Emplois par secteur d'activité 2005



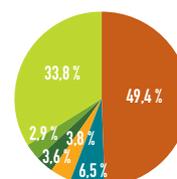
- ▲ Secteur primaire
- ▲ Secteur secondaire
- ▲ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)



- Importations
- Exportations
- Taux de couverture

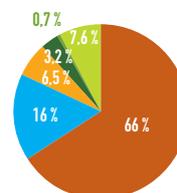
Part des importations par origine 2006



Total 336,7 (M€)

- ▲ Métropole
- ▲ Chine
- ▲ Allemagne
- ▲ Brésil
- ▲ Thaïlande
- ▲ Autres pays

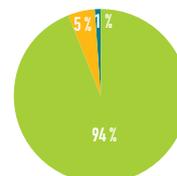
Part des exportations par destinataire 2006



Total 6,6 (M€)

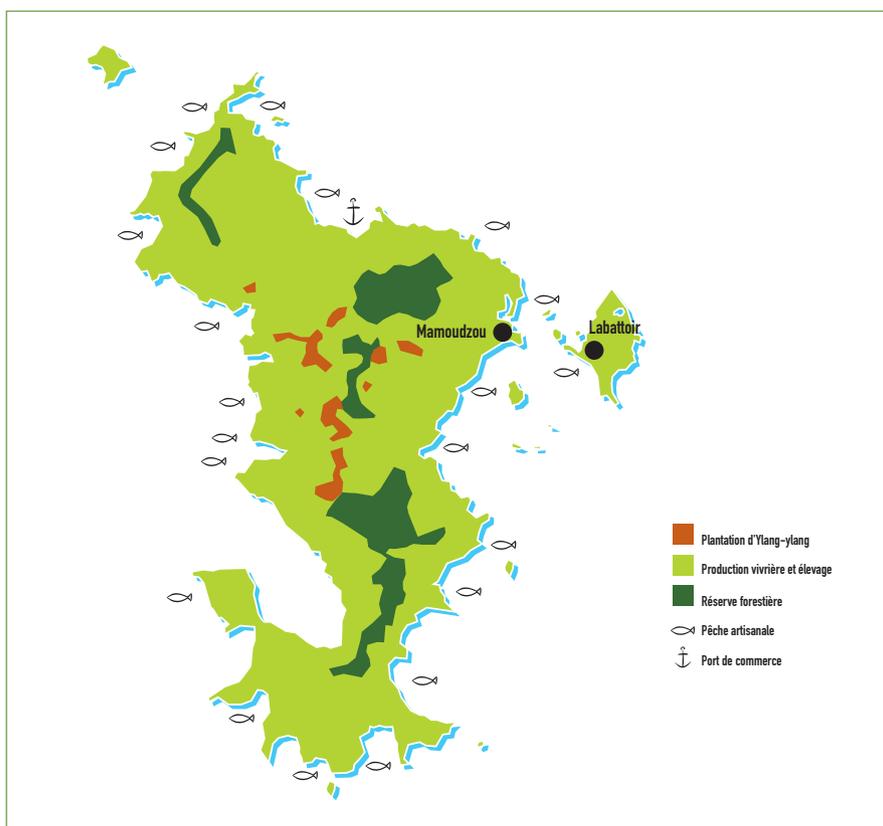
- ▲ Métropole
- ▲ Comores
- ▲ Réunion
- ▲ Madagascar
- ▲ Inde
- ▲ Autres

Répartition des terres arables hors pâturages 2003



Total 18 049,6 (ha)

- ▲ Cultures vivrières, maraîchères et fruitières 17 111
- ▲ Cultures plantes à parfum et aromatiques 837
- ▲ Autres 101,6

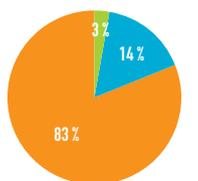


- Plantation d'Ylang-ylang
- Production vivrière et élevage
- Réserve forestière
- Pêche artisanale
- ⚓ Port de commerce

Sources : IEDOM

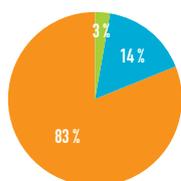
Saint-Pierre-et-Miquelon

Contribution sectorielle de la valeur ajoutée 2004



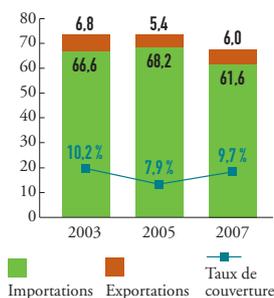
▲ Secteur primaire
▲ Secteur secondaire
▲ Secteur administratif

Emplois par secteur d'activité 2006



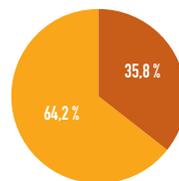
▲ Secteur primaire
▲ Secteur secondaire
▲ Secteur tertiaire

Évolution de la balance commerciale (M€)

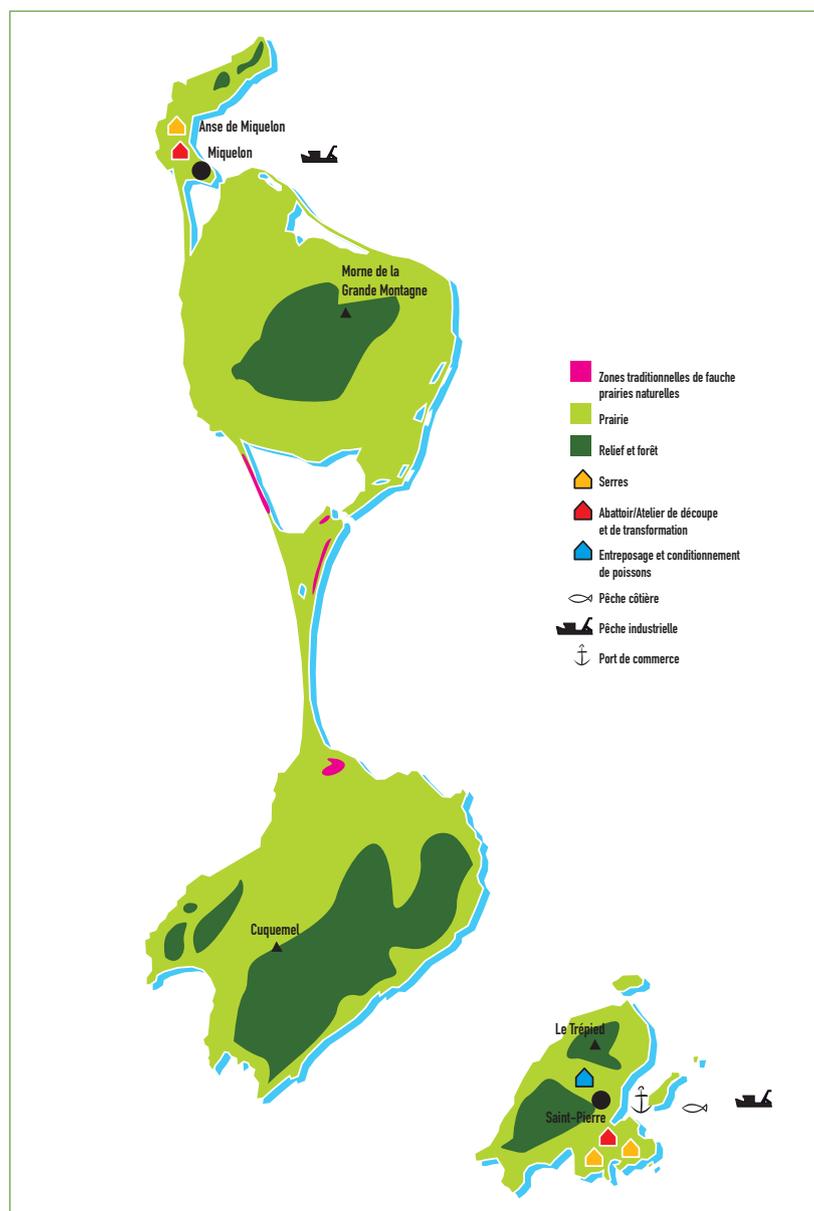


■ Importations
■ Exportations
■ Taux de couverture

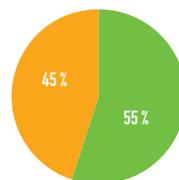
Part des importations par origine 2007



Total 61,6 (M€)
▲ Union européenne
▲ Autres pays



Part des exportations par destinataire 2007



Total 6 (M€)
▲ Union européenne
▲ Autres pays



Sources : IEDOM

Les filières



La filière banane

Présentation de la filière

La banane est produite dans les quatre départements d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte. Elle constitue l'une des principales ressources économiques de la Martinique et de la Guadeloupe, où elle occupe une part importante de la production agricole (environ 50 % en Martinique et 15 % en Guadeloupe) et des flux commerciaux vers le reste de l'Union européenne en permettant notamment de générer un flux de marchandise retour. Les exportations de bananes représentent respectivement 14 % et 24 % des exportations guadeloupéennes et martiniquaises vers l'Union européenne.

Cette situation explique la prise en compte de 1993 à 2006 de cette production des Antilles dans le cadre de l'Organisation commune du marché de la banane mise en place en 1993 (le règlement (CEE) n° 404/93 du Conseil du 13 février 1993), à la différence de la production des deux autres départements d'outre-mer et de Mayotte.

La réforme de l'OCM banane en 2006 a eu pour conséquence le basculement des aides dans le Poséi, et donc le remplacement des aides compensatoires banane par l'aide POSEI banane (règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil). La délivrance des certificats d'importation reste du ressort de l'ODEADOM, dans le cadre réglementaire commun à tous les secteurs agricoles. Par ailleurs, l'Office assure le suivi du

marché et son représentant participe aux travaux du comité de gestion à Bruxelles, en tant qu'expert de la délégation française.



Cartons d'emballage des bananes mis en place dans le cadre du programme de promotion du logo RUP.

Réglementation communautaire et nationale en vigueur

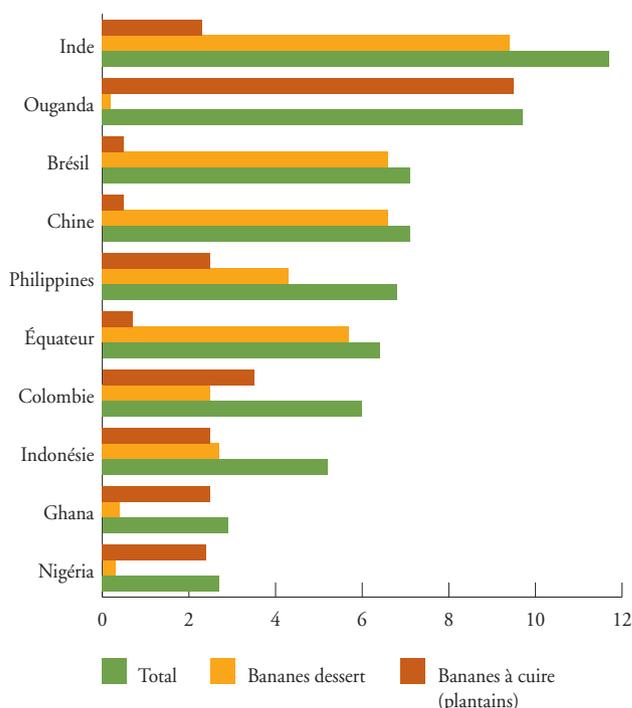
Nature du texte	Instance	Référence	Date	Objet/intitulé
Interventions communautaires				
Certificats d'importation (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2006)				
Règlement	Conseil	1964/2005	29 novembre 2005	Taux de droit applicables aux bananes.
Règlement	Conseil	404/93	13 février 1993	Organisation commune des marchés dans le secteur de la banane ; applicable jusqu'au 31 décembre 2007 ; abrogé par le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 (OCM unique).
Règlement	Commission	2014/2005	9 décembre 2005	Dispositions relatives aux certificats dans le cadre du régime à l'importation de bananes dans la Communauté pour les bananes mises en libre pratique aux taux du droit de douane du tarif douanier commun.
Règlement	Commission	566/2006	6 avril 2006	Dispositions relatives aux certificats dans le cadre du régime à l'importation de bananes dans la Communauté pour les bananes mises en libre pratique au taux du droit de douane du tarif douanier commun.
Règlement	Commission	1789/2006	5 décembre 2006	Dispositions relatives à l'ouverture et au mode de gestion du contingent tarifaire pour l'importation de bananes du code NC 0803 00 19 originaires des pays ACP pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2007.
Règlement	Commission	376/2008	23 avril 2008	Portant modalités communes d'application du régime des certificats d'importation, d'exportation et de préfixation pour les produits agricoles.
Aide POSEIDOM (en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007)				
Règlement	Conseil	247/2006	30 janvier 2006	Dispositions portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union.
Règlement	Commission	793/2006	12 avril 2006	Dispositions portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union.
Règlement	Commission	2257/94	16 septembre 1994	Fixation des normes de qualité pour les bananes.
Règlement	Commission	2898/95	15 décembre 1995	Dispositions relatives au contrôle du respect des normes de qualité dans le secteur de la banane.
Programme	MAP		22 août 2007 (date d'approbation)	Programme Posei Banane France
Circulaire	MAP	DGPEI/SDCPV/ C2007-4054	10 septembre 2007	Détermination des références individuelles des planteurs
Circulaire	MAP	DGPEI/SDCPV/ C2008-4022	22 mai 2008	Modalités d'exécution du programme Posei banane
Circulaire	MAP	DGPEI/SDCPV/ C2008-4029	18 juin 2008	Avenant à la circulaire DGPEI/SDCPV/C2008-4022
Interventions nationales				
Circulaire ministérielle	MAP	DPEI/SPM/ SDCPV/C2002- 4027	3 mai 2002	Fixation des modalités d'attribution des aides de l'ODEADOM aux exploitations productrices de bananes aux Antilles concernant : - la construction et l'aménagement des hangars d'emballage ; - l'acquisition de matériel de transport de régime ; - l'acquisition de matériel destiné à la mécanisation ; - le renouvellement des plantations.



La filière banane

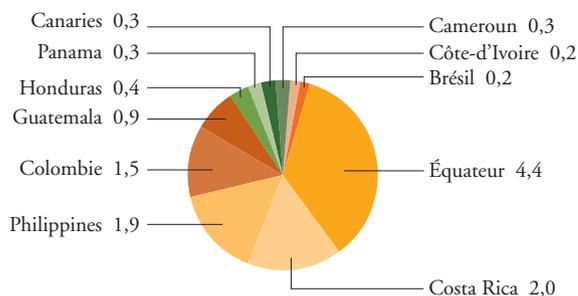
La banane dans le monde

Les dix premiers pays producteurs
(en millions de tonnes)



Source CIRAD FAO (2006)

Les dix premiers pays exportateurs de bananes dessert
(en millions de tonnes)



Source CIRAD FAO (2006)

La situation de marché en 2007

La progression du marché européen constatée en 2007 a été favorable à la banane d'origine de la zone dollars, notamment grâce à la libéralisation du marché, au détriment des bananes ACP et communautaires dont les productions ont souffert de conditions météorologiques difficiles.

La part de marché des fournisseurs de bananes dollars atteint désormais 73,4 % contre 68 % en 2006. À part le Brésil et le Guatemala, tous les autres pays producteurs ont profité pleinement de la croissance du marché (+ 7 % en 2007), plus particulièrement le Costa-Rica, la Colombie et le Panama. L'Équateur a choisi en 2007 de privilégier le marché russe

plutôt que le marché des États-Unis ou de l'Union européenne où les importations en provenance d'Équateur stagnent. La question du droit de douane européen demeure prégnante : l'Union européenne a été condamnée deux fois au bénéfice de l'Équateur et des États-Unis. Pour 2007, le droit est resté fixé à 176 €/tonne.

Avec 16 % de l'approvisionnement de l'Union européenne, la part de marché détenue par les pays ACP est en baisse de 7 % par rapport à 2006, la responsabilité en incombe principalement aux ACP Africains touchés par des aléas climatiques. La signature fin 2007 des accords de partenariats économiques avec les États ACP, pas particulièrement favorables pour leurs économies, ouvre toutefois les frontières de l'Union européenne à leurs productions de bananes, sans droit de douanes ni limite en quantités.

Le cyclone Dean qui s'est abattu sur les Antilles le 17 août 2007 n'a fait qu'accentuer la tendance de fond à la baisse de la production bananière européenne dont la part de marché se situe désormais à 10,5 % (contre 13,3 % en 2006). Les apports martiniquais ont été réduits de près de 100 000 tonnes, ceux de Guadeloupe de 14 000 tonnes. Le POSEI banane qui a pris le relais de l'aide compensatoire banane a permis de sauver l'essentiel ; la réduction des déséquilibres constatés et le retour à un volume de production proche de ceux du début des années 2000 sont désormais l'objectif des nouvelles mesures communautaires mises en place.

En 2007, les tonnages des Antilles et des Canaries ont été les suivants :

Origine	Tonnage	Fluctuation par rapport à 2006
Martinique	129 211 t	- 71 %
Guadeloupe	39 611 t	- 21 %
Total Antilles	168 822 t	- 59 %
Canaries	357 602 t	+ 3 %



Antilles, vitroplants.

L'approvisionnement du marché de l'Union européenne depuis 2001 (en milliers de tonnes) - 25 États membres

Provenance	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Union européenne	777,0	801,1	765,4	758,2	648,4	641,5	552,0
dont Espagne	420,9	407,3	400,9	418,4	345,0	348,2	358,0
France	321,3	357,0	327,7	304,0	277,9	268,6	169,0
dont Martinique	232,7	262,9	243,0	246,0	225,1	220,8	129,0
dont Guadeloupe	88,6	94,1	84,7	58,0	52,8	47,8	40,0
Portugal	20,7	21,9	21,4	21,2	14,2	15,3	17,0
Chypre	9,8	10,5	11,2	10,5	5,2	6,5	5,0
Grèce	2,9	2,4	2,7	2,9	2,9	2,9	3,0
États ACP ⁽¹⁾	748,8	739,8	799,9	784,4	764,4	906,0	837,0
Pays tiers	3 015,5	3 073,1	3 143,6	3 077,8	2 959,5	3 290,0	3 842,0
Total	4 541,3	4 614,1	4 708,2	4 620,4	4 372,2	4 837,5	5 231,0

Source : Commission européenne et Eurostat

(1) ACP traditionnels et non traditionnels

Organisation de la filière banane aux Antilles

L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique ont choisi, fin 2003, de se fédérer au sein de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes. L'Union maîtrise actuellement 95 % de la commercialisation directe de la production des deux îles (Martinique et Guadeloupe).

Acteur majeur de la filière bananière, en participant au développement de la filière (1^{er} employeur privé des Antilles avec 18 500 emplois), l'Union des Groupements de Producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique a mis en place un programme ambitieux comprenant :

- la rationalisation de la production autour d'un cahier des charges qualité commun ;
- le développement de pratiques culturelles respectueuses du terroir dont la banane de Guadeloupe et de Martinique tire sa richesse ;
- le rassemblement des producteurs autour de conditions de travail en ligne avec la réglementation française et européenne ;

- la globalisation des volumes pour améliorer les coûts à tous les stades ;

- la commercialisation par un regroupement de l'offre des deux îles ;

- la représentation des producteurs auprès des pouvoirs publics français et européens et ainsi qu'auprès de l'OMC ;

- la communication et la promotion de l'origine.



La filière banane

Chiffres clés de l'Union des Groupements

Chiffre d'affaires 2007 : 94 M€.

Production commercialisée en 2007 : 157 000 t.

Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Montoir, Valence.

Répartition des ventes : 75 % France, 25 % en expédition intracommunautaire (Royaume-Uni, République tchèque, Espagne, Portugal, Pologne, Italie, Allemagne).

La totalité de la production est commercialisée au sein de l'Union européenne.

Les organisations de producteurs

Martinique	Guadeloupe
BANAMART (2005)	LES PRODUCTEURS DE GUADELOUPE (2006)
BANALLIANCE (1996)	

Situation de la production aux Antilles					
Martinique	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitations	683	634	569	570	524
Superficie (ha)	9 017	9 171	7 786	nd	nd
Production commercialisée (t)	243 706	245 158	222 146	220 674	129 211
Guadeloupe	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'exploitations	411	316	235	234	208
Superficie (ha)	4 100	3 397	2 749	1 900	nd
Production commercialisée (t)	85 517	58 938	53 961	47 786	39 611
Antilles	2003	2004	2005	2006	2006
Nombre d'exploitations	1 094	950	804	804	732
Superficie (ha)	13 117	12 568	10 535	nd	nd
Production commercialisée (t)	329 223	304 096	276 107	268 460	168 822

Source: ODEADOM

Interventions de l'ODEADOM en faveur de la filière banane

Crédits nationaux

La quasi-totalité des interventions de l'ODEADOM dans le secteur de la banane s'inscrit dans le cadre des contrats de plan État-Région et émerge au Programme de Développement Régional (PDR) qui prend la suite du Document Unique de Programmation (DOCUP) pour la période 2007-2013. L'ODEADOM intervient ainsi à tous les stades de la production.

En Guadeloupe

Au cours de l'exercice 2007, l'ODEADOM a participé au financement des programmes d'aide :

- aux investissements : efforts financiers dans la relance de la filière guadeloupéenne en contribuant au financement de nombreux projets individuels concernant la plantation in vitro plants, ou d'autres investissements résultants d'engagements passés concernant l'aménagement de hangars ;
- à l'encadrement technique des producteurs dont l'objectif est l'appui technique aux producteurs (meilleure traçabilité, diagnostic des éventuelles difficultés rencontrées sur la plantation, conseils agronomiques et formation), et au contrôle qualité. Le nombre de postes financés est de deux ingénieurs et neuf techniciens pour « Les Producteurs de Guadeloupe ».

En Martinique

L'ODEADOM a apporté en 2007 son concours financier aux programmes d'aide :

- aux investissements : dans le cadre de l'application de la circulaire DPEI/SPM/SDCPV/C2002-4027 du 3 mai 2002, l'Office a contribué au financement en contrepartie nationale de nombreux projets individuels relatifs à l'aménagement des hangars d'emballage, l'acquisition de matériel de transport de régimes de bananes (câbles et remorques), l'acquisition de matériel de mécanisation et la plantation de vitro plants ;
- à l'encadrement technique et commercial, dont le triple objectif est l'appui technique aux producteurs (meilleure traçabilité, diagnostic des éventuelles difficultés rencontrées sur la plantation, conseils agronomiques et formation), la promotion de la production et une meilleure maîtrise des circuits commerciaux. L'Office participe, à ce titre, au financement de onze postes d'encadrement technique et de six postes de commerciaux.
- au contrôle qualité lequel doit permettre le suivi des bananes produites de l'exploitation jusqu'au hangar de conditionnement ainsi que du port de débarquement jusqu'à la mûrisserie. Le nombre de postes financés est de onze techniciens pour l'ensemble des organisations de producteurs.

Actions complémentaires

En complément des interventions décrites ci-dessus, l'ODEADOM a également financé la prise en charge des intérêts relatifs aux prêts accordés par l'Agence Française de Développement (AFD) aux organisations de producteurs de bananes en vue de la reconstitution des fonds propres de leurs adhérents.

Paiements en faveur de la banane aux Antilles

	Guadeloupe		Martinique		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Investissements dont :						
- Hangars et équipements			6 265 €	16 212 €	6 265 €	16 212 €
- Mécanisation			947 €	1 997 €	947 €	1 997 €
- Remorques			9 845 €	7 951 €	9 845 €	7 951 €
- Vitroplants	196 852 €	135 970 €	62 689 €	39 935 €	259 541 €	175 905 €
- Stations d'emballage	2 246 €	1 326 €	90 €	11 762 €	2 336 €	13 089 €
- Assainissement (plantation)	13 074 €				13 074 €	
- Matériel de transport			9 862 €	23 067 €	9 862 €	23 067 €
Encadrement commercial		7 190 €	103 951 €		103 951 €	7 190 €
Encadrement technique	16 475 €	115 278 €	97 644 €	87 774 €	114 119 €	203 052 €
Contrôle qualité	19 251 €	55 755 €	39 895 €		59 146 €	55 755 €
Rembt. des intérêts des prêts aux groupements	132 002 €	76 366 €	131 081 €	59 433 €	263 083 €	135 799 €
Sous-total	379 900 €	391 885 €	462 269 €	248 131 €	842 169 €	640 016 €
Études et expérimentation	48 131 €	12 033 €	222 269 €	55 567 €	270 400 €	67 600 €
Promotion RUP-banane	181 154 €	183 245 €	845 803 €	846 221 €	1 028 957 €	1 029 466 €
Sous-total	231 285 €	195 278 €	1 068 072 €	901 788 €	1 299 357 €	1 097 066 €
Total général	611 185 €	587 163 €	1 530 341 €	1 149 919 €	2 141 526 €	1 737 082 €

Crédits communautaires : le POSEI banane en 2007

Le secteur de la banane fait partie intégrante du dispositif POSEI depuis le 1^{er} janvier 2007. L'enveloppe financière associée est fixée à 129,1 millions d'euros pour les Antilles. Le programme POSEI français, approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 ainsi que la circulaire du ministère de l'Agriculture (référence C2007-4054 datée du 10 septembre 2007) ont constitué la base réglementaire pour le paiement de l'aide POSEI banane 2007.

La Commission européenne ayant autorisé la France à payer par avance 50 % de l'aide POSEI banane à partir du 16 octobre 2007 (début de l'année FEAGA 2008), 62,3 M€

ont été versés aux groupements antillais dans la deuxième quinzaine d'octobre 2007. Le solde de l'aide – soit 66,75 M€ – a été versé entre le 10 et le 24 décembre 2007 (le cyclone Dean n'a pas eu de conséquence sur le calcul de l'aide 2007).

Le calcul de l'aide POSEI 2008 qui sera versé à partir du 1^{er} décembre 2008 s'appuiera sur la comparaison des productions commercialisées en 2007 avec les références historiques de chaque planteur. Conformément aux dispositions du programme Posei banane prévues en cas de circonstances exceptionnelles, tous les seuils de calcul de l'aide Posei 2008 ont été ajustés via un coefficient de 50 % pour tenir compte des conséquences du cyclone Dean sur la production 2007.



La filière banane

Aide POSEI Banane 2007 (M€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	13,90	48,40	62,30
Solde	17,61	49,14	66,75
Total	31,51	97,54	129,05



Antilles, remorque adaptée au transport des régimes vers le centre d'empotage.

La gestion des certificats d'importation

Dans le cadre de la procédure de conciliation dans le différend qui opposait l'Union européenne à l'Équateur et aux États-Unis, un système de monitoring a été mis en place permettant ainsi de disposer d'informations plus fiables et plus récentes que celles de TAXUD ou EUROSTAT :

l'importation des bananes NPF ou ACP hors APE est, depuis le 1^{er} janvier 2008, conditionnée à la production d'un certificat.

L'ODEADOM a été désigné pour la délivrance et la gestion des certificats d'importation pour les opérateurs enregistrés en France.

Ventilation des certificats par origine en 2007				
Ensemble Union européenne	Quantités délivrées (en t)	Quantités utilisées (en t)	Nombre d'opérateurs	Nombre de certificats
Contingent ACP (dernière année)	57 146	57 145	28	28
Droit douane 176 €/t				
Origine ACP	40 149	38 658	18	234
Origine NPF	38 983	38 990	21	321
Total	79 131	77 649	32	555

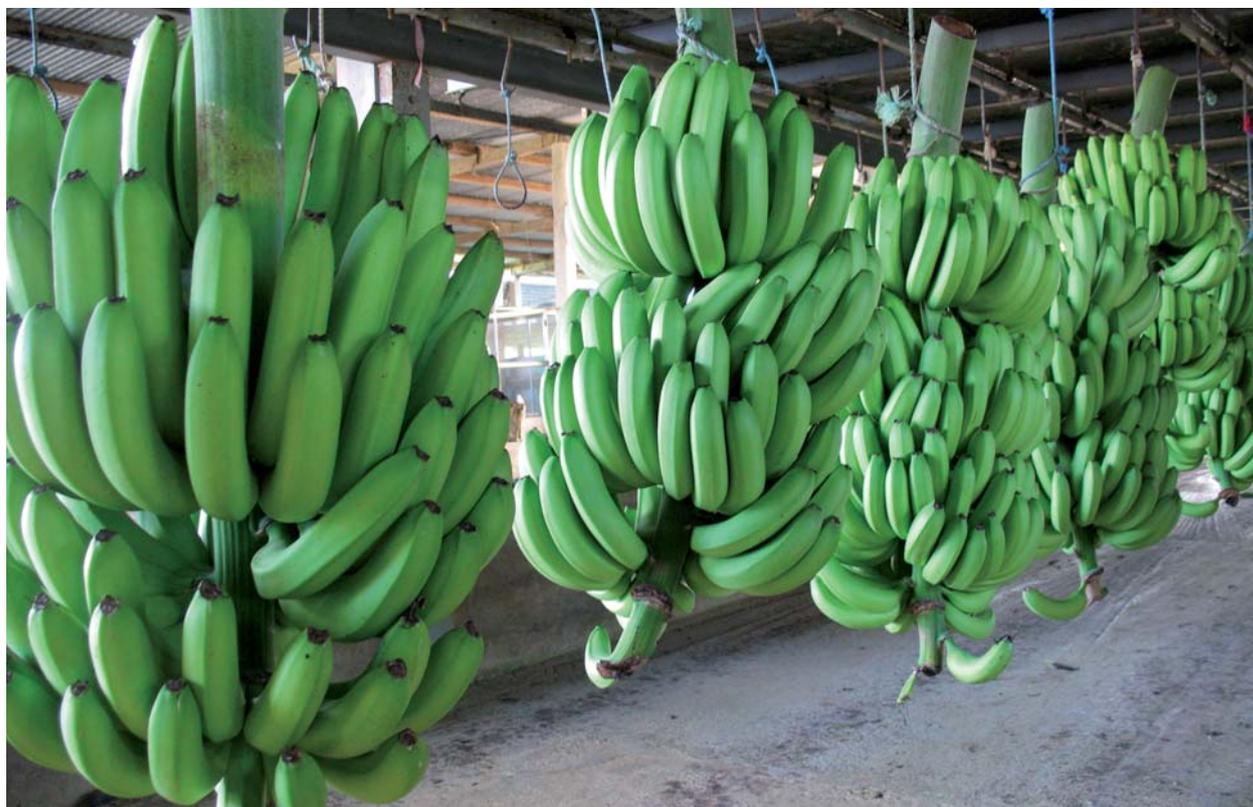
Source : ODEADOM et Commission européenne

La Commission de suivi de marché

C'est une instance composée de représentants de la profession (producteurs, importateurs, mûrisseurs) et de l'administration. Elle se réunit, en principe, une fois par mois au siège de l'ODEADOM, sous la présidence du directeur de l'Office.

La convention avec le CIRAD

Par ailleurs, l'ODEADOM a conclu, comme chaque année, avec le CIRAD, une convention par laquelle celui-ci s'engage à fournir et à analyser les diverses statistiques relatives au marché de la banane, tant au plan communautaire que mondial, afin d'assurer un suivi régulier de la conjoncture bananière.



Antilles, régimes de bananes en attente de découpe, lavage et mise en cartons.



La filière canne-sucre-rhum

Présentation de la filière

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles; elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La superficie agricole utilisée (SAU) est de l'ordre de 53 % pour la Réunion, 32 % pour la Guadeloupe et 13 % pour la Martinique.

Sur l'ensemble des départements d'outre-mer, la superficie consacrée à la canne représente 30 % de la SAU totale.

Aux Antilles, la filière canne emploie plus de 6 500 personnes à temps plein.

Réglementation communautaire et nationale

Réglementation communautaire en vigueur à partir de la campagne 2006

- Règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union.
- Règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission du 12 avril 2006 modifié portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil.
- Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union déposé par la France et approuvé par la décision de la Commission du 16 octobre 2006.
- Règlement (CEE) n° 1576/89 du Conseil, établissant les règles générales relatives à la définition, à la désignation et à la présentation des boissons spiritueuses.

Réglementation nationale en vigueur à partir de la campagne 2006

- Arrêté du 10 janvier 2007 portant mise en œuvre de l'aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance la plus proche.



La filière
canne-sucre-rhum

- Circulaire DGPEI/SDCPV/C2007-4024 du 13 avril 2007 relative à la mise en œuvre de l'aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée.
- Arrêté du 29 décembre 2006 portant répartition entre départements d'outre mer de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole et établissant les principes de répartition de l'aide entre les distilleries bénéficiaires.
- Circulaire DGPEI/SDCPV/C2007-4023 du 13 avril 2007 relative à la mise en œuvre de l'aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

Les accords de partenariat économique (APE)

L'année 2007 a été marquée par la négociation, entre la Commission européenne et les pays ACP¹ tributaires des produits de base agricoles, tels que le café, le sucre, le coton ou le cacao, des accords de partenariat économique en vue notamment de mettre en conformité l'ensemble des échanges entre l'Union européenne et les pays ACP avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en favorisant, pour ces pays, l'accès au marché de l'Union européenne.

En matière de sucre, une majorité d'États membres a approuvé, la proposition de la Commission européenne d'ouvrir le marché communautaire du sucre à ces pays après 2012. La France a obtenu, pour la métropole comme pour les départements d'outre-mer, les garanties suivantes :

- un prix minimum d'achat du sucre en provenance des pays ACP jusqu'en 2012 ;
- le principe de mise en œuvre, après 2015, de mesures de sauvegarde pour protéger le marché communautaire.

Une clause limitant fortement l'accès du sucre en provenance des pays ACP, en franchise de droit, aux départements d'outre-mer a été également obtenu pour deux périodes décennales.

Le contingent économique

En réponse à la demande des professionnels d'augmenter le contingent économique jugé trop étroit et après plusieurs années de négociation, le Conseil de l'Union européenne a autorisé la France, par décision en date du 9 octobre 2007, à augmenter de 18 000 HAP le contingent bénéficiant d'un taux d'accise réduit sur le rhum « traditionnel » produit dans ses départements d'outre-mer, pour le porter ainsi à 108 000 HAP du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2012.

Au plus tard le 30 juin 2010, la France devra transmettre à la Commission un bilan sur l'octroi à taux réduit et la demande éventuelle d'ajuster le contingent au regard de l'évolution du marché.

1 - Afrique, Caraïbes, Pacifique
2 - Source : FO Licht

La définition communautaire du rhum

La révision des modalités fixées dans le règlement (CEE) n° 1576/89 du Conseil, établissant les règles relatives à la définition, à la désignation et à la présentation des boissons spiritueuses, a connu une avancée significative en 2007 et devrait aboutir à un nouveau règlement du Conseil au début de l'année 2008.

Les nouvelles modalités devraient maintenir la définition du rhum agricole pour les départements d'outre-mer, introduire une définition complète du rhum traditionnel et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses.

Contexte international de la filière - la production de sucre et d'alcool (éthanol)²

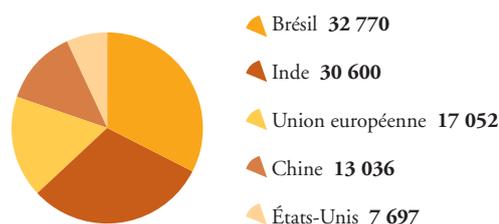
La production et la consommation de sucre

Dans le monde

Pour la campagne 2006-2007, la **production** de sucre est évaluée à 166,81 millions tonnes (sucre brut) dont 130,11 millions de tonnes issus de la canne (78 % de la production mondiale).

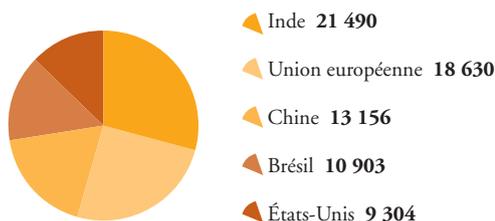
Les cinq principaux pays producteurs de sucre brut sont :

Production (en milliers de tonnes)



La **consommation** s'élève à 150,41 millions de tonnes de sucre brut. Les cinq principaux pays consommateurs sont :

Consommation (en milliers de tonnes)



Guadeloupe, cuve de fermentation, distillerie Bonne Mère.

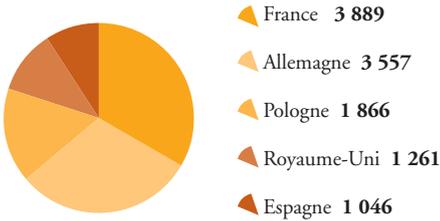


Dosettes de sucre des DOM.

Dans l'Union européenne

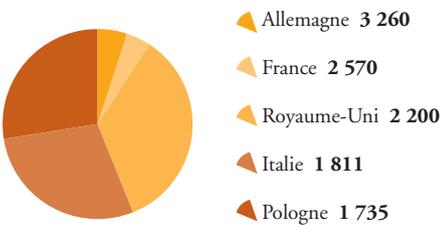
La **production** de sucre est de 17,05 millions de tonnes de sucre brut pour la campagne 2006-2007. Les cinq principaux pays producteurs de sucre brut sont :

Production (en milliers de tonnes)



La **consommation** est stable, depuis 10 ans, avec un niveau de 18 millions de tonnes de sucre brut. Les cinq principaux pays consommateurs sont :

Consommation (en milliers de tonnes)



La production d'alcool (éthanol)

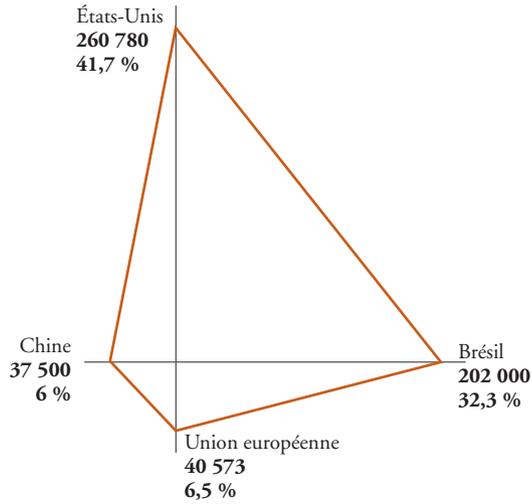
Dans le monde

La production mondiale d'alcool progresse notablement depuis 2000, avec un niveau de 294,1 millions d'hl et est estimée à 625,5 millions d'hl en 2007 soit une progression significative supérieure à 212 % en 8 ans. L'alcool éthylique a plusieurs utilisations comme les boissons et spiritueux, la parfumerie, la chimie, la pharmacie, et également le carburant sous la forme d'éthanol.

95 % de la production d'alcool (éthanol) provient de 10 pays.

Les quatre principaux pays producteurs sont :

Production (en milliers d'hl)



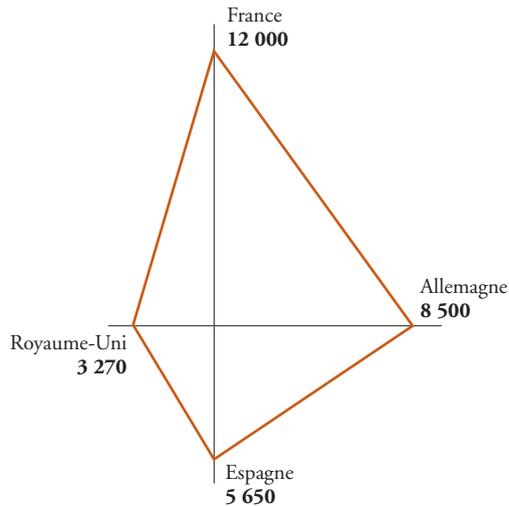
Les deux principaux pays importateurs d'éthanol restent les États-Unis et l'Union européenne.

Dans l'Union européenne

La production d'alcool (éthanol) dans l'Union européenne à 25 continue sa progression puisqu'elle atteint 40 573 milliers d'hectolitres en 2007 soit une augmentation de 18 % en un an.

Les quatre principaux pays producteurs sont :

Production (en milliers d'hl)



La part de la production française représente toujours 1/3 de la production de l'Union européenne.



Situation de la production ultramarine

	2004	2005	2006	2007
Guadeloupe				
Production de cannes (t)	891 400	900 900	763 100	785 280
Production de sucre (t)	74 000	72 900	68 700	80 200
Production de rhum (HAP)	57 451	58 073	57 465	74 524
Dont rhum agricole (HAP)	27 310	24 958	27 465	29 213
Guyane				
Production de cannes (t)	7 881	8 791	6 812	3 003
Production de rhum agricole (HAP)	3 786	4 315	3 175	1 348
Martinique				
Production de cannes (t)	222 700	209 200	165 101	223 000
Production de sucre (t)	4 100	4 400	4 073	5 850
Production de rhum (HAP)	80 652	80 766	73 406	95 192
Dont rhum agricole (HAP)	66 763	67 195	62 614	79 352
Réunion				
Production de cannes (t)	1 968 900	1 801 000	1 864 300	1 575 500
Production de sucre (t)	220 470	202 000	205 000	167 100
Production de rhum (HAP)	81 084	78 864	89 689	93 561
Dont rhum agricole (HAP)	379	361	545	262

Intervention de l'Office

Crédits communautaires

Le transport de la canne à sucre

L'objectif de l'aide est de compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée, lié à l'éloignement parcellaire et à la mauvaise qualité des chemins de desserte des parcelles.

L'aide est versée aux planteurs en fonction de la quantité de cannes transportées.

Le taux de couverture de l'aide plus faible observé pour la Guyane s'explique par l'absence de déclaration de surface par les planteurs.

La transformation de la canne à sucre en rhum agricole

L'aide est accordée pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 140 HAP pour le rhum agricole. L'aide s'élève à 64,22 €/HAP pour la transformation de la canne en rhum agricole.

Exercice FEOGA 2007		
	Nombre de dossiers	Montants payés
Guadeloupe	3 412	2 473 691 €
Guyane	1	18 484 €
Martinique	176	524 508 €
Réunion	3 422	6 941 836 €
Total	7 011	9 958 519 €

Exercice FEOGA 2007		
	Nombre de dossiers	Montants payés
Guadeloupe	9	1 444 596 €
Guyane	1	162 091 €
Martinique	8	4 057 577 €
Total	18	5 664 264 €

Les taux de couverture de l'aide (quantité de cannes éligibles à l'aide/quantité totale de cannes produites) pour la campagne 2006 pour chacun des départements est la suivante :

- Guadeloupe : 99,3 % ;
- Guyane : 54,1 % ;
- Martinique : 73,4 % ;
- Réunion : 95,8 %.

Crédits nationaux

Les interventions de l'ODEADOM en faveur de la filière canne-sucre-rhum s'inscrivent majoritairement dans le cadre des Contrats de plan « État-Région » (CPER) et émanent au Document unique de programmation (DOCUP) 2000 – 2006 dont la validité a été étendue à l'année 2007. L'Office intervient dans le cadre des crédits nationaux qui lui sont délégués par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

En Guadeloupe

Les interventions de l'ODEADOM s'inscrivent dans le cadre du programme sectoriel agréé le 25 juin 2007, et portent sur l'action d'encadrement technique conduite par les SICA cannières (SICADEG, SICAGRA, SICAMA et UDCAG).

Cette aide contribue au financement de quatre techniciens par SICA dont les missions sur le terrain se définissent essentiellement par :

- des travaux de replantations ;
- des agréments de pépinières ;
- des améliorations foncières ;
- des déclarations de surface graphiques.

En 2007, l'ODEADOM a également décidé d'accorder un soutien ponctuel à l'Association guadeloupéenne de recueil d'informations géographiques d'utilité agricole (AGRI-GUA), chargée de la gestion du « système d'information géographique » (SIG) de la Guadeloupe. Dans ce cadre, l'Office contribue au financement d'un chef de projet et d'un technicien pour permettre notamment la poursuite de l'actualisation et la diffusion des données du parcellaire agricole afin de disposer d'informations pertinentes et utiles.

L'ODEADOM a également confié à la société IRIS INGÉNIERIE en partenariat avec le CIRAD, la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'analyse des conditions techniques et socio-économiques d'une production et d'une transformation en électricité de la canne à sucre. Le rapport final sera remis à l'Office dans le courant de l'année 2008.

Cette étude permettra de définir et de dimensionner le programme de recherche et de développement, incluant notamment les points suivants :

- itinéraires techniques du départ de la plantation à l'acheminement de la biomasse au pilote industriel ;
- proposition d'un schéma de base pour l'organisation de la production ;
- modalités de suivi de la chlordécone dans l'ensemble du processus agro-industriel du site pilote ;
- modalités de suivi du site pilote dans les domaines économique, agronomique et industriel ;
- recueil des données économiques du programme expérimental ;
- précision sur les résultats agronomiques, techniques et économiques attendus ;
- identification des partenaires à mobiliser dans le cadre de cette unité pilote.

Elle permettra également de mettre en évidence les contraintes au développement de ce procédé de transformation, et se déroulera en deux phases :

- analyse du gisement énergétique cannier (état des lieux et prospective agronomique) ;
- analyse des éléments techniques (dimensionnement technique et valorisation de la biomasse cannière).

En Martinique

L'ODEADOM apporte son concours financier aux actions d'encadrement dans le cadre du programme sectoriel agréé le 25 juin 2007.

L'Office contribue ainsi au financement d'un ingénieur chargé du suivi de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) « Rhum agricole Martinique », d'un technicien de la CUMA de Malgré-Tout pour l'encadrement technique des petits producteurs, d'une action de recherche et d'expérimentation et d'une action d'encadrement technique des planteurs et des industriels conduites par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS).

Les actions du CTCS, financées par l'Office, portent sur :

- l'encadrement technique des planteurs et des industriels ;
- la sélection variétale ;
- l'expérimentation et la diffusion de nouvelles pratiques dans le cadre d'une agriculture durable ;
- une étude pour l'optimisation du process et l'amélioration de la qualité physico-chimique des rhums agricoles ;
- une étude pour l'optimisation du process et l'amélioration de la qualité des produits de la sucrerie.

L'Office s'inscrit également en contrepartie nationale des aides aux investissements individuels dans le cadre de la mécanisation des exploitations.

Les paiements

	Guadeloupe	Martinique	Total
Encadrement	166 492 €	111 035 €	277 527 €
Investissements		135 324 €	135 324 €
Total	166 492 €	246 359 €	412 851 €

Pour chaque année, les paiements sont relatifs aux crédits engagés l'année précédente et au cours des années antérieures.

Situation de la filière

Guadeloupe

La filière canne-sucre-rhum en Guadeloupe occupe une place prépondérante puisque le tiers de la superficie agricole utilisée (SAU) est planté en canne à sucre et représente, selon l'IEDOM Guadeloupe, près de 30 000 emplois directs et indirects.

La production de canne à sucre est destinée à la fabrication de sucre, de rhum traditionnel de sucrerie (produit à partir de la mélasse) et de rhum agricole, issu de la fermentation



La filière
canne-sucre-rhum

directe du jus de canne. La récolte de la canne à sucre se déroule de février à juin.

Deux unités sucrières sont en activité dont une en Guadeloupe continentale, SA GARDEL, couplée à une centrale bagasse-charbon pour l’approvisionnement en énergie électrique, et une sucrerie à Marie-Galante, la Sucrerie et Rhumerie de Marie-Galante.

Le rhum agricole est produit par 9 distilleries dont trois sont implantées à Marie-Galante.

Le rhum de sucrerie est produit par la distillerie SIS BONNE MÈRE et par la sucrerie et rhumerie de Marie-Galante.

Les intervenants dans la filière sont :



Guadeloupe, coupe mécanique de la canne à sucre.

Organismes	Rôle
IGUACANNE	Interprofession canne-sucre-rhum
CIRAD	Recherche variétale, mise en culture, récolte
Chambre d’agriculture	Organisation de la filière
AGRIGUA	Gestion du « Système d’information géographique » (SIG)
CTCS (Centre technique de la canne à sucre)	Analyse de la richesse de la canne, analyse organoleptique des rhums, expérimentation et vulgarisation
CUMA (au nombre de 11)	Travaux de coupe mécanique, de chargement et de transfert
ETA (sociétés de droit privé au nombre de 30)	Même rôle que les CUMA
SICADEG - SICAGRA - SICAMA - UDCAG	Encadrement technique des producteurs, approvisionnement en intrants, suivi et mise à jour du fichier planteurs
CODERUM	Délégation départementale du CIRT-DOM
SRIG	Syndicats des rhumiers indépendants de la Guadeloupe

La superficie plantée en canne à sucre en 2007 s’élève à environ 14 300 ha, cultivée par environ 4 000 planteurs.

La quantité de cannes récoltées en 2007 s’est élevée à 785 280 tonnes de canne. La part de la canne livrée en distilleries est de 52 882 tonnes soit 7,2 % du tonnage global.

La production de sucre avec 80 210 t constitue le plus important volume de sucre produit en Guadeloupe depuis 27 ans. Avec des conditions climatiques favorables, l’augmentation de 2 % du tonnage de canne récoltée par rapport à 2006 s’est accompagnée d’une progression de près de 17 % du tonnage de sucre produit.

La production totale de rhum enregistre une hausse notable de 29 % par rapport à la campagne précédente avec un volume produit de 74 524 HAP.

La production de rhum agricole progresse de 6,4 % avec un volume produit de 29 213 HAP. Quant à la production du rhum de sucrerie, elle enregistre une hausse de 51 % avec une production de 45 311 HAP. Il s’agit du volume de rhum de sucrerie le plus important depuis 2000.

La commercialisation du rhum sur le marché local est ventilée comme suit :

- 17 236 HAP de rhum agricole ;
- 837 HAP de rhum de sucrerie.

Guyane

La canne à sucre récoltée est uniquement destinée à la production de rhum agricole lequel est produit par l’unique distillerie du département. La récolte de la canne à sucre se déroule d’août à avril de l’année suivante. La superficie consacrée à la culture de la canne à sucre est de 185 ha.

La production de canne à sucre est concentrée géographiquement car elle est localisée sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

En juillet 2007, la distillerie a fait l’objet d’un arrêté préfectoral de mise en demeure pour carence en équipements électriques et anti-incendies et a donc cessé, provisoirement, son activité.

Les travaux de mise aux normes ont débuté et se poursuivront dans le courant de l'année 2008.

Avant la cessation d'activité, la distillerie avait produit 1 348 HAP de rhum agricole au cours de la campagne 2006-

Martinique

La filière canne-sucre-rhum génère environ 1 614 emplois selon l'IEDOM. 3 737 ha sont consacrés à la culture de la canne, cultivés par 217 planteurs.

La récolte de la canne à sucre se déroule de février à juin. L'industrie sucrière de la Martinique repose sur l'activité

Les intervenants dans la filière sont :

Organismes	Rôle
Association Canne-union	Organisation et défense des intérêts économiques des planteurs
Association des planteurs de canne de Trinité-Robert	Regroupement des producteurs locataires de l'exploitation agricole du Galion
La CUMA Malgré-tout	Organisation des petits producteurs livrant à l'usine du Galion
CTCS (Centre technique de la canne et du sucre)	Promouvoir la recherche et développer l'expérimentation, Réaliser les analyses physico-chimiques du rhum, Assurer le suivi de fabrication des distilleries dans le cadre de l'AOC
Chambre d'agriculture	Développement et encadrement technico-économique de la filière
SDAORAM - le Syndicat de défense de l'appellation d'origine « Rhum agricole Martinique »	Suivi de l'AOC Coordination des actions de contrôle (examens organoleptique et analytique des rhums) et de formation
CODERUM	Organiser l'écoulement des produits, la régulation du marché et élaborer une promotion collective

Après deux campagnes difficiles, notamment 2006, la campagne 2007 a enregistré des volumes de production satisfaisants atteignant presque le volume produit au cours de la campagne 2004.

En 2007, la quantité de cannes livrées dans les différentes unités industrielles s'élève à 223 027 t, soit une hausse de 35 % par rapport à la campagne 2006.

84 490 t de cannes ont été broyées par la sucrerie du Galion, soit 37,8 % du tonnage total martiniquais. L'usine du Galion a produit 5 849 t de sucre roux, soit le plus haut niveau de production atteint depuis 1999. On observe des résultats qualitatifs satisfaisants à raison de 12,98 % de

2007, représentant une quantité de 3 003 t de cannes récoltées.

Pour la campagne 2007-2008, en raison des travaux effectués, la distillerie n'a broyé aucune canne et seuls les stocks de rhum agricole ont pu être embouteillés.

d'une seule unité, l'usine du Galion qui produit du sucre et du rhum de sucrerie.

Le rhum agricole de la Martinique est désormais produit par 7 distilleries, implantées de manière homogène sur le territoire. Après l'arrêt de l'activité de distillation, Dillon s'est reconverti dans l'activité de négociant-éleveur, portant ainsi ce nombre à trois dans le département depuis le début de l'année.



richesse saccharose, c'est-à-dire une richesse des cannes supérieure à la moyenne décennale (12,46 %).

L'usine a produit 4 120 700 l de matières sucrées pour la production de rhum industriel. La production de rhum traditionnel de sucrerie s'élève à 12 149 HAP et la production de Rhum Grand Arôme est de 3 691 HAP, soit un total de 15 840 HAP de rhum de sucrerie.

138 537 t de cannes ont été broyées par les sept distilleries agricoles lesquelles ont produit 79 352 HAP de rhum agricole. La moyenne des rendements de production des distilleries s'établit à 104,1 l de rhum à 55 % vol/t de canne.

Réunion

La récolte de la canne à sucre se déroule de juillet à décembre. En termes d'industrie sucrière, deux usines sont en activité dans le département, l'usine de Bois Rouge au nord-est de l'île et l'usine du Gol au sud-ouest. Ces deux unités se répartissent la transformation des cannes à sucre et sont également couplées à des centrales bagasse-charbon pour la production d'électricité.

Le rhum de la Réunion est produit par trois distilleries. Il s'agit, dans sa quasi-totalité, de rhum traditionnel de sucrerie et de rhum léger.

La culture de la canne couvre 25 569 ha, pour 3 500 planteurs.

Les intervenants dans la filière sont :



Réunion, champ de canne à sucre en fleurs.

Organismes	Rôle
CPCS (Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre)	Interprofession canne à sucre
CERF-CIRAD	Création et sélection variétale
CTICS (Centre technique interprofessionnel de la canne et du sucre)	Analyse des richesses de la canne livrée sur les sites industriels
SICA CANNE	Travaux d'amélioration foncière et agricole, Appui technique à la replantation, Soutien à la mécanisation des plantations
Chambre d'agriculture	Développement et encadrement technico-économique de la filière

Le 3 juillet 2007 marque la naissance officielle de l'interprofession de la canne et du sucre de la Réunion.



Cette nouvelle interprofession a pris le nom de Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre (CPCS). La création de cette interprofession confirme l'unité de vue sur le long terme entre planteurs et industriels et leur volonté commune de parler d'une seule voix.

Le tonnage de canne broyé s'est élevé en 2007 à 1 575 513 t avec une richesse moyenne de 13,74 %. Il faut remonter à 1958 pour retrouver un seuil aussi bas. Cette production reste en deçà de la moyenne décennale (1 852 000 t), et elle est liée aux aléas climatiques ayant touché la Réunion en 2007 (le passage du cyclone GAMEDE, la sécheresse ayant suivi le passage du cyclone et l'éruption du volcan).

La sucrerie Bois Rouge a broyé 798 006 t de cannes avec une richesse moyenne de 13,48 %.

Concernant la sucrerie du Gol, le tonnage réceptionné s'élève à 777 417 t avec une richesse moyenne de 14 %.

La production de 167 101 t de sucre, en baisse de 18,5 % par rapport à la campagne précédente, se répartit entre la Sucrerie du Gol (82 570 t) et la sucrerie de Bois Rouge (84 531 t).

La production de rhum se ventile comme suit :

- Rhum agricole : 262 HAP ;
- Rhum traditionnel : 46 038 HAP ;
- Rhum léger : 47 261 HAP.



Les filières de diversification végétale

Présentation des filières

Les filières de diversification végétale comprennent les productions suivantes :

- fruits et légumes ;
- viticulture ;
- horticulture ;
- plantes aromatiques, à parfum et stimulantes ;
- piz.

L'ensemble de ces productions a un poids économique important dans tous les départements, notamment en Guadeloupe et en Guyane et représentent 49 % et 85 % de la production agricole finale (PAF).

Le cadre des interventions de l'Office

La plupart des interventions de l'ODEADOM s'inscrivent dans le cadre de programmes sectoriels qui sont des programmes de développement pluriannuels portés par les professionnels.

Dans le cadre de ces programmes, l'ODEADOM apporte son concours financier aux actions suivantes :

- encadrement technique et commercial ;
- assistance technique ;
- investissements individuels et collectifs ;
- promotion ;
- études.

Par ailleurs, l'ODEADOM verse différentes aides communautaires dans le cadre du POSEI qui sont destinées à :

- approvisionner la commercialisation sur les marchés locaux ;
- soutenir des actions d'accompagnement des filières ;
- soutenir la transformation des productions locales ;
- développer l'exportation.



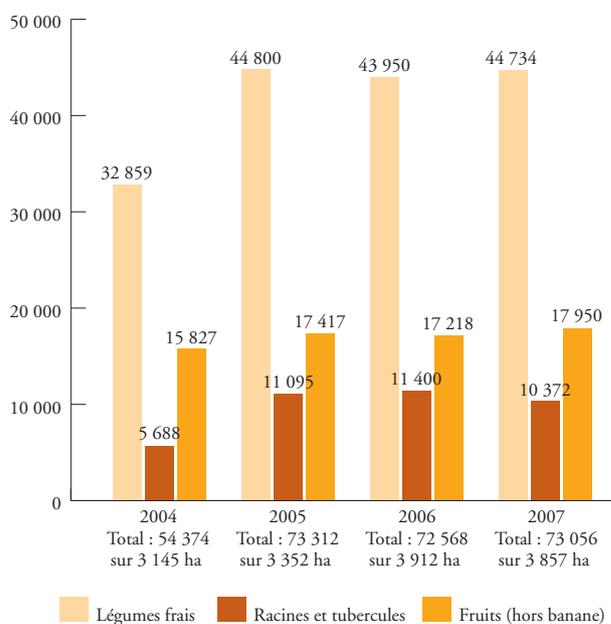
Les filières de
diversification
végétale



Guadeloupe, Fruits de la passion.

Situation des productions légumières et fruitières dont viticulture par DOM ou collectivité

Guadeloupe



Les fruits et légumes

L'ensemble des cultures vivrières, maraîchères et florales (hors banane et canne à sucre) couvre une superficie de 3 857 ha soit environ 20 % de la SAU.

L'année 2007 a été sensiblement égale à l'année 2006 en termes de production malgré une augmentation de 15 % des superficies consacrées aux cultures des fruits et légumes.

En effet, l'année 2007 a été fortement perturbée par des conditions climatiques extrêmes et par le cumul de calamités, sécheresse exceptionnelle du premier semestre et passage du cyclone Dean au cours du mois d'août, qui ont donc pénalisé l'ensemble des productions.

Une organisation professionnelle fruits et légumes a été reconstruite au cours de cette année 2007, il s'agit de la SICAPAG.

L'horticulture

	2004	2005	2006	2007
Superficie (ha)	147	165	178	179
Production (milliers d'unités)	22 019	20 781	22 075	22 420

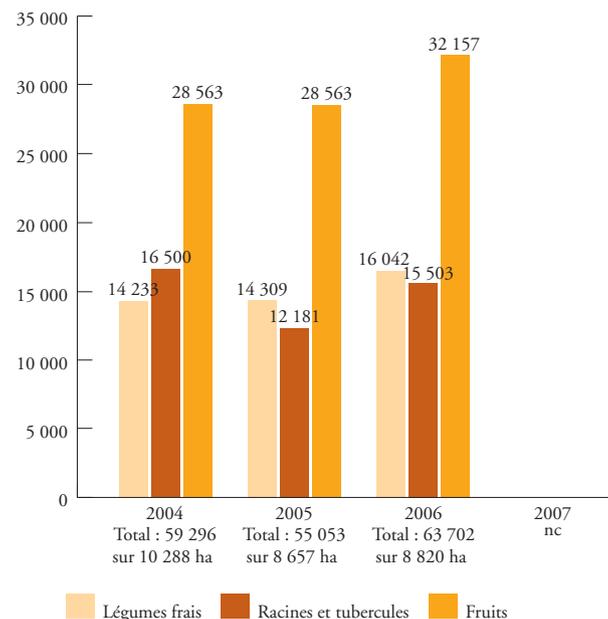
Les surfaces consacrées à l'horticulture en 2007 sont estimées à 179 ha.

La production annuelle est de l'ordre de 22 420 unités avec une production commercialisable de 18 190 unités. La faible progression de la production (+ 0,57 %) s'explique en partie du fait des aléas climatiques.

L'agriculture biologique

Elle est encore très faible dans le département de la Guadeloupe, seuls une quinzaine de producteurs sont adhérents à la GDA ECO BIO et développent leur activité sur une centaine d'hectares. Le développement de l'agriculture biologique s'effectue essentiellement dans le secteur du maraîchage.

Guyane



	2004	2005	2006	2007
Superficie (ha)	48	50	44	nc
Production (milliers d'unités)	1 260	1 396	1 437	nc

Les fruits et légumes

Les cultures fruitières comprennent principalement les agrumes (oranges, mandarines, citrons verts), le ramboutan, l'ananas, la papaye.

Les cultures légumières regroupent la banane, les dachines, l'igname, les cucurbitacées, l'avocat, la salade.

Ces productions couvrent environ 80 % des besoins locaux en produits frais. Cependant, la filière souffre aujourd'hui d'un déficit important de structuration qui se traduit par une offre très dispersée, avec une mise en marché individuelle entraînant un approvisionnement irrégulier et des variations de prix importantes.

En 2007, une mission d'expertise en Guyane a été réalisée afin de proposer des actions cohérentes et durables dans le secteur des fruits et légumes. Cette expertise s'est déroulée en deux phases : la première, en août 2007, avait pour objectif de formuler les grandes orientations concernant les axes suivants :

- l'amélioration et l'adaptation de la production ;
- l'organisation de la mise en marché ;
- le développement du milieu rural.

La deuxième phase, prévue en 2008, aura vocation à définir la méthodologie de mise en œuvre des différentes recommandations.

La riziculture

La filière rizicole est implantée dans la commune de Mana au nord-ouest de l'île. Jusqu'en 2006 deux cycles de production étaient réalisés sur le polder de Mana. À partir de 2007, à la suite d'une demande de la profession, un cycle unique de production a été instauré.

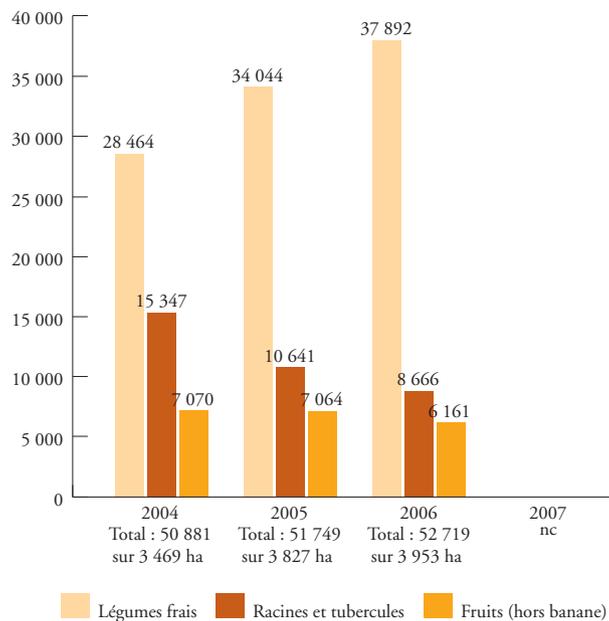
Le polder couvre une superficie de 5 000 ha.

	2005	2006	2007
Surface semée (ha)	8 930	8 838	3 763
Production (t)	17 774	15 073	8 671
Rendement (t/ha)	2	1,7	2,3

Les rendements sur l'année 2007 sont en augmentation. La production a chuté de 42,5 % par rapport à 2006, suite aux attaques phytosanitaires et aux inondations de certaines parcelles par la mer.

Martinique

Les fruits et légumes



	2004	2005	2006	2007
Superficie (ha)	162	161	105	nc
Production (milliers d'unités)	23 439	23 768	7 680	nc

En l'absence de données statistiques de production, il est encore prématuré de dresser un panorama global sur le déroulement de la campagne 2007 des filières de diversification végétale.

Il a été néanmoins constaté au cours du troisième trimestre 2007, une augmentation très marquée des importations provoquée par un déficit local de production.

À l'appui du rapport sur l'évaluation des dommages provoqués par le cyclone Dean, il a été dressé un constat variable selon les filières de diversification végétale. L'ODEADOM a alors mis en œuvre un dispositif de calcul de l'aide au prorata-temporis des contrats conclus pour la campagne 2007 à compter du 17 août 2007. Les demandes de paiement ont été traitées en priorité.

L'agriculture biologique

La filière bio de la Martinique compte 20 producteurs pour une superficie de 72 ha. La production est majoritairement végétale, commercialisée sur place en vente directe.

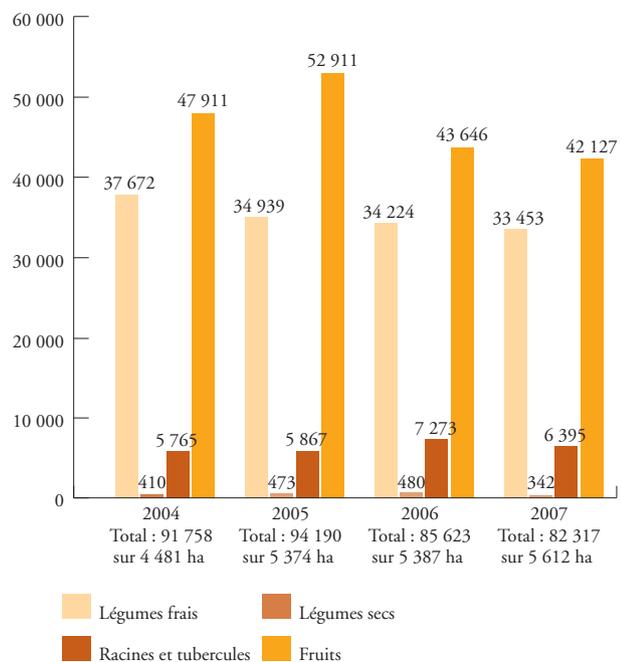
Les quantités commercialisées en fruits et légumes sont de l'ordre de 70 t.

Une association regroupe la majorité des producteurs : la BIO des Antilles, créée en 1998.



Les filières de diversification végétale

Réunion



Les fruits et légumes

De manière générale, on constate une baisse d'environ 5 % de la production en 2007, malgré une augmentation de 4 % des surfaces, résultant principalement des dégâts du cyclone GAMEDE sur les cultures fruitières et maraichères.

Le niveau de production faible dans le secteur maraîcher a provoqué une hausse des cours tout au long du premier semestre.

Les importations restent globalement stables. La production de carotte est toujours la plus menacée, compte tenu de l'accroissement des volumes importés qui atteignent en 2007, 2 200 tonnes. Les importations d'ail et d'oignons sont équivalentes à celles de l'année précédente.

S'agissant de l'organisation de la filière maraîchère, on constate un développement de l'activité des coopératives et plusieurs projets de regroupement de structures émergent.

Les surfaces consacrées aux cultures fruitières sont en légère hausse, et sont évaluées à 2 150 ha. Comme pour le secteur maraîcher, le passage du cyclone a provoqué de graves dégâts sur l'ensemble des cultures fruitières, et des destructions entre 40 % et 100 % des exploitations.

La Réunion a expédié 1 946 tonnes de fruits frais en 2007, contre 2 087 tonnes en 2006. Cette flexion des exportations s'explique notamment par la diminution des expéditions d'ananas et de mangues.

La répartition des expéditions de fruits est la suivante pour 2007 :

- ananas : 76 % ;
- letchis : 13 % ;
- mangues : 6 % ;
- fruits de la passion : 5 %.

On observe, comparativement pour les premiers mois de la campagne 2008, une diminution de plus de 65 % des expéditions de mangues.

L'horticulture

	2004	2005	2006	2007
Superficie (ha)	162	161	169	99
Production (1 000 Unités)	23 439	23 768	24 859	32 400

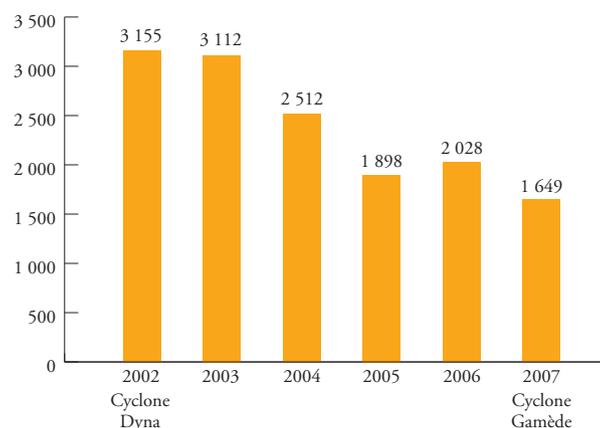
La filière horticole est partagée en trois catégories :

- fleurs coupées : environ 140 producteurs pour une surface exploitée de 61 ha ;
- plantes en pots : 52 horticulteurs pour une surface de 11 ha ;
- pépinières : 29 producteurs pour 27 ha.

Les plantes aromatiques, à parfum et médicinales

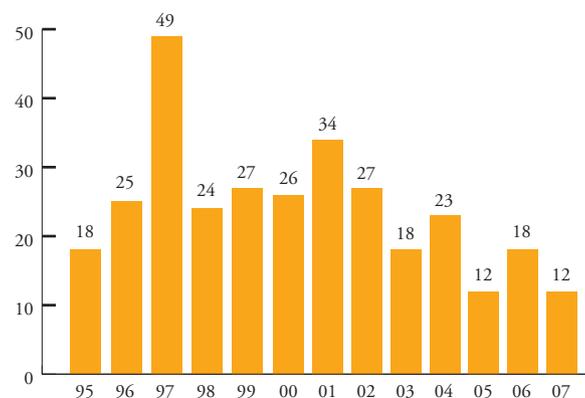
L'année 2007 a été particulièrement désastreuse s'agissant de la production de géranium. Avec 1 649 kg, le niveau de production le plus faible a été enregistré depuis plus de dix ans, soit une baisse de 30 % par rapport à 2006, due essentiellement au passage du cyclone Gamède.

Évolution de la production de géranium (kg)



La production de vanille verte, traitée par le secteur organisé, s'élève à 12 163 kg pour l'année 2007, contre 17 599 kg en 2006, soit une baisse significative de l'ordre de 31 % expliquée par le passage du cyclone Gamède en mars, mais surtout, par l'éruption volcanique d'avril 2007. Cette dernière a en effet entraîné la perte de près de 28 ha de plantation, soit 20 % des surfaces consacrées à la culture de la vanille.

Production de vanille verte à la Réunion (tonnes)



Les chiffres correspondent à la vanille ayant bénéficié du versement des aides POSEIDOM et POSEI IV. Actuellement deux opérateurs bénéficient des aides communautaires : Provanille/UR2 et Royal Bourbon Industries.



Réunion, fagot de gousses de vanille noires.



Saint-Pierre-et-Miquelon, production de tomates sous serre.

Mayotte

Les fruits et légumes

Le nombre d'exploitations s'élevait à 20 858 en 2003, généralement de petites tailles (superficie moyenne 1,05 ha) pour une SAU de 20 858 ha.

L'agriculture mahoraise a vocation à satisfaire les besoins locaux.

Les cultures vivrières sont prépondérantes et représentent plus de 80 % des surfaces cultivées dont 45 % pour la bananeraie et la cocoteraie. La production de banane, souvent consommée comme légume, est évaluée à plus de 17 000 tonnes et doit faire face à une demande croissante liée à l'évolution démographique.

La production maraîchère est très saisonnière et est concentrée durant la période sèche d'avril à octobre. Les cultures légumières se font pour la majorité en plein air.

Le dernier recensement fait part de 1 000 producteurs sur une surface de 40 ha. Les principales cultures maraîchères sont la salade, la tomate, l'aubergine et le concombre. Depuis plusieurs années, des agriculteurs testent la production de pommes de terre. Cette filière est très prometteuse car la consommation est en hausse constante.

En 2007, les surfaces sous abri, toutes productions confondues, occupaient 23 596 m², soit une hausse de 55 % par rapport à 2006.

Outre la banane et les cocoteraies, il existe une grande diversité de fruits à Mayotte comme notamment :

- Le manguier (3 116 ha) ;
- Les jacquiers et les arbres à pain (1 600 ha) ;
- Les agrumes (600 ha).

Les plantes aromatiques, à parfum et médicinales

Les cultures de diversification végétale comptent également à Mayotte les filières vanille et ylang ylang.

L'ylang ylang, première production exportée, occupe 2,3 % de la surface agricole utile, pour une production, en 2007, de 8 428 kg totalement exportés.

La production de vanille est d'environ 2 tonnes.

Saint-Pierre-et-Miquelon

En 2007, la salade est le produit phare des productions maraîchères, avec près de 68 000 unités, suivie de la tomate avec un peu moins de 7 tonnes. Ces deux productions représentent respectivement 25 % et 8 % de la consommation locale.

La production de pomme de terre devrait prendre son essor en 2008 avec l'implantation de quelques hectares à Miquelon. Les importations de pomme de terre en 2007 ont approché les 170 tonnes.

Les surfaces de production sous serres restent stables en 2007 avec respectivement 2 342 m² de serres chaudes et 486 m² de serres froides. Les surfaces de plein champ représentent environ 2,6 ha et sont stables depuis 2005.



Les filières de diversification végétale

Intervention de l'Office

Les interventions sur crédits nationaux

Le conseil de direction a validé en 2007 les programmes sectoriels suivants :

– Programme sectoriel diversification végétale en Guadeloupe pour la période 2008-2011 dont les objectifs stratégiques retenus sont :

- satisfaire en priorité la demande sur le marché local et saisir les opportunités offertes à la commercialisation hors région de production ;
- améliorer le revenu des producteurs ;
- poursuivre et améliorer la structuration de la filière ;
- améliorer la productivité des entreprises agricoles et agro-alimentaires.

– Programme sectoriel 2007-2013 relatif à l'agriculture biologique en Martinique, et autour de deux axes stratégiques :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles ;
- l'aménagement de l'espace.

– Programme sectoriel 2008-2010 de la Réunion qui couvre l'ensemble des productions de diversification végétale et fixe trois grandes priorités d'intervention :

- la qualité de la production et la protection de l'environnement ;
- l'innovation pour la compétitivité ;
- la compétitivité des filières.

– Programme sectoriel 2007-2011 de Mayotte relatif à la filière maraîchage et fruits, dont l'objectif principal est de satisfaire aux besoins du marché (grande distribution et opérateurs de la transformation).

Montants payés en 2007 (en euros)					
	Encadrement	Investissement	Assistance technique	Recherche	Total
Guadeloupe	63 962	481	46 382		110 825
Guyane	61 086		2 760		63 846
Martinique	103 453		10 631		114 084
Réunion	126 561	100 336	12 891	92 000	331 788
Mayotte	109 324		6 692		116 016
Saint-Pierre-et-Miquelon	15 222		12 500		27 722
Total	479 609	100 817	91 856	92 000	764 281

Les interventions sur crédits communautaires

À compter de la campagne de production 2006, les aides sont versées dans le cadre du POSEI IV en application de la réglementation communautaire suivante :

– Règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union.

– Règlement (CE) n° 793/2006 de la Commission du 12 avril 2006 modifié portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil.

– Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques de l'Union déposé par la France et approuvé par la décision de la Commission du 16 octobre 2006.

En conformité avec ce programme, des circulaires d'application ont été mises en place :

– circulaire DGPEI/SDCPV/C2007-4048 du 6 août 2007, concernant les mesures en faveur de la diversification des productions végétales, filières fruits-légumes-cultures vivrières-

fleurs-riz, action B1 du chapitre V du programme : actions en faveur des productions locales et d'accompagnement des filières ;

– circulaire DGPEI/SDCPV/C2007-4067 du 20 novembre 2007, concernant les mesures en faveur de la diversification des productions végétales, filières plantes aromatiques, à parfum et médicinales, action B2 du chapitre V : actions en faveur des filières plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

Pour la filière fruits et légumes, plantes et fleurs, le programme a repris, en les adaptant, les mesures phares de l'ancien POSEIDOM : commercialisation sur les marchés locaux, soutien à la transformation et les ventes hors région de production, avec la particularité pour la Guyane d'exporter le riz produit vers les Antilles ou l'Union européenne.

Des mesures d'accompagnement ont également été mises en place afin d'améliorer la structuration de ces filières en organisations de producteurs : aide à la collecte, aide au transport, soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semences

à la Réunion, aide à la mise en place de politique de qualité. Pour la filière plantes aromatiques, à parfum et médicinales, les aides à la production de vanille verte et à la production d'huiles essentielles ont été maintenues. Pour l'aide à la production d'huiles essentielles, les hydrolats et les extraits sont ajoutés. Ces mesures concernent actuellement le département de la Réunion, et sont accompagnées, pour une durée temporaire, d'une aide au maintien des surfaces plantées en vanille et d'une aide à la culture de géranium et de vétiver.

L'année 2007 a été marquée, suite aux cyclones Dean à la Martinique et Gamède à la Réunion, par la première application des dispositions prévues par le programme en cas de catastrophes naturelles. Ces dispositions ont permis de maintenir le versement des aides, notamment pour la commercialisation locale et la transformation.

Le tableau ci-dessous récapitule par département le nombre de contrats passés par type d'aide, les dossiers traités ainsi que le taux de réalisation.

	Contrats	Dossier	Réalisation
Guadeloupe			
Ventes marchés locaux		86	70 81 %
Transformation		18	14 78 %
Ventes exportation		10	7 70 %
Total		114	110 96 %
Guyane			
Ventes marchés locaux		2	2 100 %
Ventes exportation, riz de Guyane		1	1 100 %
Total		3	3 100 %
Martinique			
Ventes marchés locaux		46	38 83 %
Transformation		32	26 81 %
Ventes exportation		18	17 94 %
Total		96	81 84 %
Réunion			
Ventes marchés locaux		34	26 76 %
Vanille verte		-	2 -
Géranium et vétiver		-	1 -
Transformation		63	49 78 %
Ventes exportation		41	28 68 %
Total		138	106 77 %
Total Général		351	300 85 %



Les filières de diversification végétale

Par ailleurs, vingt-neuf dossiers ont été présentés au titre des mesures d'accompagnement fruits et légumes, pour les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et deux dossiers pour l'aide au maintien des surfaces plantées en vanille verte, et l'aide à la culture de géranium et de vétiver, de la Réunion.

Se reporter au chapitre « Interventions dans le cadre communautaire » pour les montants versés au titre de la campagne 2007.



Piments des Antilles.



Les filières de diversification animale

Les productions animales ultramarines

Aux côtés des deux cultures traditionnelles que sont la canne à sucre et la banane, les productions animales constituent dans les départements et collectivités d'outre-mer l'un des principaux secteurs de diversification de l'agriculture.

Le développement de l'élevage dans les DOM vise à améliorer le niveau d'approvisionnement du marché à partir de produits animaux locaux frais et ainsi concourir à assurer la sécurité alimentaire de ces territoires.

Le niveau d'autoapprovisionnement des DOM est plus important pour les viandes bovines et porcines ainsi que pour les œufs, plus faible pour le lait et les volailles de chair, à l'exception du département de la Réunion où toutes ces productions sont bien développées. L'aquaculture se développe également et tout particulièrement la production d'ombrines en milieu marin à Mayotte et à la Martinique.

À Mayotte, l'élevage est conduit selon des modes traditionnels tandis qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, il s'agit d'une activité économique récente.

Contexte de l'élevage ultramarin

Le développement des filières de l'élevage dans les départements et collectivités d'outre-mer est contraint par un certain nombre d'handicaps par rapport aux conditions rencontrées en métropole :

- incidences négatives du climat tropical sur les performances d'élevage en raison de températures et de taux

d'humidité élevés pendant une grande partie de l'année, – existence de pathologies particulières liées au climat tropical : par exemple, présence de la tique sénégalaise aux Antilles, vecteur de transmission d'hémoparasitoses (piroplasmoses, cowdrioses) et de dermatophiloses.

Ces contraintes d'ordre bioclimatique, auxquelles s'ajoutent les handicaps liés à l'insularité sur le prix des intrants, ont pour conséquence des coûts de production élevés et un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés. Pour lever ces contraintes, un certain nombre d'actions sont menées par l'ODEADOM et l'Union européenne à travers des programmes de soutien aux diverses filières animales.

Interventions de l'ODEADOM dans l'organisation des filières animales

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM s'inscrit dans le cadre de programmes sectoriels propres à chaque filière financés sur fonds nationaux. L'objectif est d'appuyer les actions ayant des effets de levier sur le développement des filières animales.

L'Office a également apporté son appui aux éleveurs pour développer des partenariats avec les secteurs amont (industrie de l'alimentation du bétail) et aval (abattage, transformation, distribution, consommation) dans le cadre d'interprofessions qui bénéficient également de financements communautaires importants par le biais du programme POSEI France dans le cadre de la mesure « Structuration de l'élevage », gérée par le service « Productions animales » de l'ODEADOM.

Quatre interprofessions ont été créées dans les DOM :

– **À la Réunion** : les professionnels se sont organisés au sein de deux interprofessions. L'Association réunionnaise interprofessionnelle pour le bétail et les viandes (ARIBEV), créée en 1975 pour la viande bovine, le lait et le porc. Puis, l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille (ARIV) qui a vu le jour en 1994, pour la volaille.

– **À la Martinique** : une interprofession a été créée en 1992, à partir de coopératives spécialisées en élevage. Il s'agit de l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV).

– **En Guadeloupe** : à l'image de celles créées à la Réunion et à la Martinique, une Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (IGUAVIE) a démarré son activité en 2004.



Réunion, élevage d'oies Mascarel.

Filière viande bovine

Situation de la production de viande bovine et des marchés

Statistiques sur la production de bovins viande (en tonnes équivalent carcasse)						
	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 03-07
Guadeloupe						
Effectifs	75 800 têtes dont 36 000 vaches allaitantes (2006)					
Abattages contrôlés	1 872	1 826	1 776	1 774	1 945	4 %
Importations	3 897	3 975	3 770	3 723	3 968	2 %
Taux de couverture	32,4 %	31,5 %	32,0 %	31,9 %	32,9 %	1 %
Guyane						
Effectifs	14 300 bovins et bubalins dont 4 900 vaches allaitantes (2008)					
Abattages contrôlés	241	215	272	282	283	17 %
Importations	1 385	1 388	1 526	1 721	1 411	2 %
Taux de couverture	14,8 %	13,4 %	15,1 %	14,1 %	16,7 %	13 %
Martinique						
Effectifs	23 900 têtes dont 8 100 vaches allaitantes (2006)					
Abattages contrôlés	1 198	1 188	1 224	1 244	1 214	1 %
dont part coopérative	338	355	390	403	405	20 %
Importations	4 376	4 603	5 112	5 065	4 224	- 3 %
Taux de couverture	21,5 %	20,5 %	19,3 %	19,7 %	22,3 %	4 %
Réunion						
Effectifs	35 939 têtes dont 9 300 vaches allaitantes et 4 500 vaches laitières (2006)					
Abattages contrôlés	1 729	1 733	1 798	1 859	1 915	11 %
dont part coopérative	1 233	1 294	1 468	1 573	1 581	28 %
Importations	2 907	3 394	3 204	3 116	3 076	6 %
Taux de couverture	29,4 %	26,3 %	28,2 %	29,5 %	30,4 %	3 %
Mayotte						
Effectifs	17 235 têtes (2003)					
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Effectifs	26 têtes (2006)					

Sources : DAF, IEDOM, AMIV, IGUAVIE



Les filières de diversification animale

La production de viande bovine (mesurée par les abattages contrôlés) a évolué positivement en 2007 en Guadeloupe et à La Réunion et s'est stabilisée en Guyane et à la Martinique. Elle reste anecdotique à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En Guadeloupe

Les abattages contrôlés se sont élevés à 1 945 tonnes d'équivalent carcasse en 2007, en forte augmentation par rapport à l'année précédente (+ 11 %). Cette hausse est imputable en grande partie à la baisse des abattages clandestins.

Les abattages réalisés par la SICA CAP'VIANDE et la SICA PEBA, qui regroupent les producteurs du secteur organisé, se sont montés à 256 tonnes et ne représentent encore que 13 % des abattages contrôlés, en progression de 1 point par rapport à 2006. Pour répondre aux besoins des GMS, ces structures ont programmé l'ouverture, en 2008, d'un atelier de découpe annexé à l'abattoir multi-espèces de la commune du Moule. Cette réalisation devrait permettre d'augmenter notablement l'activité des groupements de producteurs.

En Guyane

La production est organisée autour de deux structures :

- la Société coopérative des éleveurs de bovins de Guyane (SCEBOG) ;
- l'Association des éleveurs de bovins de Guyane (AEBG).

Ces deux organismes rassemblent plus de la moitié des éleveurs mais représentent 85 % des bovins mis en marché. En 2007, les abattages contrôlés (283 t.e.c) ont été du même niveau que l'année précédente.



Guyane, zébu brahman, Lycée agricole Matiti.

L'année 2007 a été marquée par la création de l'Union des éleveurs de brahman et de buffles de Guyane (UEBBG) et le rapprochement avec les éleveurs de brahman de Martinique pour la mise en place d'une Organisation de sélection nationale sur le brahman.

À la Martinique

En 2007, les abattages contrôlés (1 214 t.e.c) ont diminué de 2,4 %, cette baisse peut être attribuée aux conséquences du passage du cyclone Dean.

La production de viande bovine du secteur organisé autour de la Coopérative des éleveurs de Martinique (CODEM) est restée stable à environ 405 t.e.c. Les 126 adhérents de la coopérative représentaient 5 % des éleveurs du département mais réalisaient environ le tiers des abattages contrôlés, en 2007.

Les très nombreux éleveurs indépendants commercialisent leur production essentiellement par les bouchers qui ont réalisé les deux tiers des abattages contrôlés.

À cela, s'ajoutent les abattages en dehors des circuits contrôlés qui, bien qu'en constante régression, sont estimés encore à 35 % de la production.

Le taux d'approvisionnement en viande locale du marché en frais était estimé à 48,6 % en 2007, en légère hausse par rapport à l'année précédente en raison d'une diminution notable de l'importation de viande fraîche.

À La Réunion

La filière viande bovine a bien résisté aux conséquences du passage du cyclone Gamède fin février 2007 qui a provoqué une surmortalité au sein du cheptel et à un contexte de commercialisation difficile. Ainsi, les abattages contrôlés de bovins ont encore progressé (+ 3 %) pour atteindre une production record de 1 915 t.e.c.

Après avoir nettement augmenté en 2006 (+ 7,1 %), la production des adhérents de la SICA Réunion Viande (SICA REVIA) a stagné en 2007 (+ 0,5 %) tandis que les abattages contrôlés des éleveurs indépendants se sont sensiblement accrus (+ 16,8 %) pour atteindre 334 t.e.c. Par conséquent, la part de marché de la SICA REVIA a fléchi (- 2 points) entre 2006 (84,6 %) et 2007 (82,6 %).

Depuis 2005, les importations de viande bovine diminuent régulièrement (- 1,3 % en 2007).

Finalement, la consommation apparente totale de viande bovine (4 417 tonnes) s'est stabilisée en 2007 ; aussi le taux de couverture du marché de la viande bovine par la production locale s'est accru pour atteindre un niveau record de 30,4 %.

À Mayotte

Du fait de l'absence d'abattoir et du mode de production traditionnel, il est difficile d'obtenir des statistiques fiables en matière de production bovine. Les zébus, qui sont élevés le plus souvent au piquet, constituent une épargne et sont souvent consommés à l'occasion des fêtes religieuses ou de mariages : 90 % des abattages s'effectuent encore de manière traditionnelle en dehors d'aires d'abattage spécifiques.

Le nouveau programme sectoriel ruminants mené par l'Association des éleveurs mahorais (ADEM) a pour objectif principal d'accompagner ses adhérents vers une professionnalisation de l'élevage.

Filière production laitière

Situation de la filière laitière et des marchés



Mayotte, chèvres.

Statistiques de la production laitière (en milliers de litres)						
	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 03-07
Martinique						
Production de la coopérative	1 025	883	771	731	775	- 24 %
Importations de lait UHT	20 000	19 550	18 300	18 750	17 625	- 12 %
Taux d'approvisionnement	4,9 %	4,3 %	4,0 %	3,9 %	4,2 %	- 14 %
Réunion						
Production	21 975	23 847	23 647	24 614	24 041	9 %
Importation de lait et de produits laitiers (t)	16 211	16 216	16 070	17 080	18 034	11 %

Sources : DAF, AMIV, ARIBEV, IEDOM

Deux départements ont développé une filière laitière : la Martinique et la Réunion.

L'évolution de la production dans ces deux départements est hétérogène sur la période 2002-2007 :

- diminution de 26 % de la production à la Martinique sur la période, accompagnée d'une amélioration importante de la qualité du lait ;
- augmentation modérée de 9 % de la production et de 20 % des importations à la Réunion sur la même période.

À la Martinique

En dehors d'un secteur traditionnel très marginal, la production relève de la COOPROLAM, Coopérative des producteurs de lait de la Martinique qui compte dix-sept livreurs adhérents.

Cette production est collectée par le GIE GECOLAIT pour être livrée aux industriels pour la fabrication de yaourts :

- SNYL, Société nouvelle des yaourts LITTEE (marque YOPLAIT) ;
- SAPY, Société antillaise de production de yaourts (marque DANONE).

Depuis quelques années, la filière oriente son action sur l'amélioration de la qualité, ce qui lui a permis de mettre du lait local pasteurisé sur le marché.

À La Réunion

La production laitière est réalisée en totalité par les éleveurs de la SICALAIT, coopérative créée en 1962 qui en assure la collecte et la vente aux industriels.

Amorcée en 2000, la diminution continue du nombre d'exploitations laitières (120 élevages) s'est poursuivie en 2007 avec trois unités de production en moins. De même, la taille du cheptel composé principalement d'animaux de race holstein (3950 vaches laitières en 2007) s'est contractée pour la troisième année consécutive. Au final, le nombre moyen de vaches laitières par élevage (32,9 têtes) s'est réduit de 2,6 % en 2007, rompant la tendance haussière observée depuis 2004. Ce phénomène s'explique à la fois par le passage du cyclone Gamède fin février mais également par les problèmes sanitaires rencontrés par certains éleveurs au cours des dernières années.

La production laitière totale a ainsi baissé pour la première fois en 2007 (- 2,3 %). Toutefois, la productivité par vache



laitière (6 100 litres) a une nouvelle fois progressé (+ 2,5 %), tandis que les volumes moyens produits par élevage (200 346 litres) se sont stabilisés (+ 0,1 %).

Les importations de lait et de produits laitiers ont encore augmenté de 5,6 %. En conséquence, le taux de couverture du marché des produits laitiers par la production locale est donc en baisse continue depuis 2002.

Filière petits ruminants

Les productions ovines et caprines ont gardé un caractère très traditionnel dans les DOM et à Mayotte, raison pour laquelle on ne dispose que de peu de données statistiques concernant ces productions (en dehors d'une estimation des effectifs).

Les abattages contrôlés au niveau des abattoirs sont encore très faibles et peu significatifs par rapport aux abattages domestiques.

Toutefois, ces productions disposent d'un fort potentiel de croissance eu égard aux coutumes alimentaires et à la demande du marché en produits frais.

Les caprins constituent la population dominante de petits ruminants en Guadeloupe, à Mayotte et à La Réunion qui

compte le cheptel caprin le plus important. Les effectifs caprins sont sensiblement moins développés en Guyane et à la Martinique (où les ovins sont dominants).

Organisation des filières

Les filières petits ruminants sont encore peu structurées, cependant on note un début d'organisation dans les différents départements et collectivités d'outre-mer grâce à l'action de coopératives ou d'associations d'éleveurs.

En Guadeloupe

L'élevage des petits ruminants, exclusivement destinés à la production de viande, reste très traditionnel, dans un cadre familial. Avec une production totale d'environ 181 tonnes, la filière caprine-ovine se caractérise par l'importance de l'abattage clandestin qui avoisinerait 97 % de la production totale. Cependant, le développement d'une filière organisée des petits ruminants est un enjeu d'avenir en Guadeloupe compte tenu de la forte demande du marché (environ 2 000 tonnes) couvert à moins de 10 % par la production locale.

Statistiques sur les cheptels de petits ruminants (Estimation en 2006 des effectifs en nombre de têtes)					
	Ovins	dont brebis mères	Caprins	dont chèvres mères	Effectif total
Guadeloupe	2 300	1 000	31 000	12 500	33 300
Guyane	1 400	900	1 300	800	2 700
Martinique	14 400	7 000	8 100	3 900	22 500
Réunion	1 000	600	36 100	18 500	37 100
Mayotte	1 430		22 811		24 241
Saint-Pierre-et-Miquelon	238		-		238
Total DOM	20 768		99 311		120 079

Sources : AGRESTE, DAF, IEDOM

La production caprine commence à se structurer aux travers des actions de la coopérative CABRICOOP et de la SICA CAP' VIANDE mais la majeure partie de la production est encore commercialisée en vente directe, celle passant par des circuits organisés est encore marginale.

En Guyane

L'élevage des petits ruminants est encore peu développé : une centaine d'élevages, de tailles et de niveaux de développement très inégaux. Toutefois, les effectifs caprins s'accroissent régulièrement à cause du prix élevé des chevreaux dû à une demande très soutenue de la consommation.

Un début de structuration de la filière a redémarré en 2006 avec la réactivation de l'Association des producteurs ovins-caprins de Guyane (APOCAG).

Les élevages professionnels des petits ruminants sont souvent associés à des exploitations d'élevages bovins. La commercialisation s'effectue alors ponctuellement dans des circuits organisés par le biais de la SCEBOG.

À la Martinique

La production des petits ruminants progresse à partir de l'utilisation de la race de mouton local « Martinik » sélectionnée par l'USOM, avec le concours de l'INRA, ainsi que par l'exploitation d'un cheptel caprin bien représenté.

La filière petits ruminants se structure et se développe au travers de l'action de la Société coopérative agricole des caprins et ovins de la Martinique (SCACOM), dont la production commercialisée représentait 40 tonnes en 2007 (35,5 tonnes en 2006), soit environ 51 % des abattages contrôlés.

Toutefois, la production locale abattue à la ferme reste deux à trois fois plus importante que la production contrôlée qui progresse cependant notablement. Les importations se font principalement sous forme de produits congelés (70 %).

À La Réunion

La Coopérative des producteurs de caprins de la Réunion (CPCR) a été créée en 1996 dans l'objectif d'organiser la filière mais, les prix restants très élevés dans les circuits traditionnels, son activité demeure encore limitée bien que le

nombre d'adhérents soit en constante progression (60 coopérateurs fin 2006), avec de nombreux jeunes éleveurs en phase d'installation.

Cette coopérative a commercialisé 29,89 tonnes d'animaux en 2007 contre 21,25 tonnes en 2006, et 14 tonnes en 2005, soit un doublement sur deux ans.

À Mayotte

L'Association des éleveurs mahorais (ADEM) encadre les éleveurs mahorais caprins en voie de professionnalisation et a entrepris d'étudier les performances zootechniques du cheptel local qui seraient comparables à celles de la chèvre créole de Guadeloupe. Des essais de croisement avec la race boer sont entrepris depuis 2007 par l'ADEM pour améliorer les performances des animaux de ses adhérents.

Filière productions porcines

Situation de la production porcine et des marchés

Statistiques de production de viande porcine (en tonnes équivalent carcasse)						
	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 03-07
Guadeloupe						
Abattages contrôlés	699	734	745	734	949	36 %
Abattages à la ferme (estimation)	432	440	447	431	452	5 %
Importations	4 081	3 546	2 238	2 433	2 488	- 39 %
Taux de couverture	21,7 %	24,9 %	34,8 %	32,4 %	36,0 %	66 %
Guyane						
Abattages contrôlés	376	381	423	453	449	19 %
Importations	1113	1320	1331	1448	1411	27 %
Taux de couverture	25,3 %	22,4 %	24,1 %	23,8 %	24,1 %	- 4 %
Martinique						
Abattages contrôlés	1223	1167	895	981	1010	- 17 %
dont part coopérative	963	921	667	789	785	- 18 %
Importations	3 862	3 834	4 212	4 364	nd	nd
Taux de couverture	24,1 %	23,3 %	17,5 %	18,4 %	nd	nd
Réunion						
Abattages contrôlés	11 765	12 394	12 675	12 368	12 357	5 %
dont part coopérative	8 576	8 855	9 437	9 186	9 313	9 %
Importations	10 424	10 715	9 317	10 462	11 075	6 %
Taux de couverture	53,0 %	53,6 %	57,6 %	54,2 %	52,7 %	- 1 %

Sources : DAF, IEDOM, AMIV, IGUAVIE



Guyane, porcins.



Les filières de diversification animale

En 2007, la production porcine est demeurée relativement stable par rapport à l'année précédente, sauf en Guadeloupe où on assiste à une hausse notable des abattages contrôlés.

En Guadeloupe

La production non organisée reste importante malgré les efforts d'organisation de la filière autour de deux structures :

- Karukera Porc, anciennement SEPG (Syndicat des éleveurs porcins de Guadeloupe) qui regroupe 16 adhérents pour 690 truies productives ;
- la COOPORG qui rassemble 26 adhérents pour 420 truies productives.

Les abattages contrôlés ont augmenté de 29 % en 2007 par rapport à l'année précédente pour atteindre 949 TEC ; et le taux de couverture est estimé à 36 %.

La production provenant des groupements de producteurs a été chiffrée à 666 TEC en 2007 (en progression de 56 % par rapport à 2006) et celle-ci représente 70 % des abattages contrôlés.

Ces bons résultats du secteur organisé sont le fruit des investissements importants effectués dans la rénovation et la création de porcheries ces dernières années ainsi que du démarrage de l'activité d'une structure privée d'abattage et de transformation (découpe, charcuterie...) courant 2006.

En Guyane

La filière porcine guyanaise souffre encore d'un manque d'organisation et il serait plus juste de parler de « juxtaposition de microfilières » où chaque éleveur vend à un groupe de clients habituels plutôt que de filière organisée.

Aussi, l'estimation de la production totale est difficile ; la part de la production qui ne passerait pas par l'abattoir du Dégrad des cannes représenterait 50 à 60 % de la production totale.

Seule la production contrôlée est connue avec précision, celle-ci s'est stabilisée à environ 450 TEC en 2007. On a assisté également à une amélioration de plus de 8 kg du poids moyen des carcasses (70,1 kg contre 61,5 kg en 2006) : ce sont donc moins d'animaux abattus mais des carcasses plus lourdes qui ont permis le maintien du niveau de la production en 2007.

De même, compte tenu des importations frauduleuses en provenance des pays voisins, le volume des importations reste incertain. Les importations contrôlées ont toutefois fléchi en 2007 (- 1 %) mettant un arrêt à une progression constante depuis 2002.

En conséquence, le taux de couverture apparent du marché local se maintiendrait à environ 24 % des besoins.

À la Martinique

La consommation de viande de porc relève pour encore près de 50 % de l'autoconsommation ou de l'abattage clandestin.

La production organisée de viande porcine est encadrée par deux structures professionnelles dont les tentatives de rapprochement ont échoué :

- la Coopérative des producteurs de porcs de la Martinique (COOPMAR) ;
- la Société coopérative porcine (SOCOPORC).

Ces deux coopératives ont développé des activités de découpe, soit en propre (COOPMAR), soit par un prestataire de service (SOCOPORC).

Les abattages contrôlés à l'abattoir du Lamentin ont augmenté de près de 3 % pour dépasser la barre des 1 000 TEC, alors que ceux provenant des deux groupements de producteurs ont légèrement baissé en 2007. La part de ces derniers représente 78 % des abattages contrôlés, en baisse de 2 points par rapport à l'année précédente.

À La Réunion

Les abattages contrôlés de porcs ont stagné en 2007 (- 0,1 %). Cette situation masque toutefois des évolutions divergentes des différentes catégories de producteurs. À l'image des deux années précédentes, la production des éleveurs indépendants a diminué (- 4,3 %), tandis que la production de viande porcine de la Coopérative des producteurs de porcs de la Réunion (CPPR) a légèrement progressé en 2007 (+ 1,4 %) contrairement à l'exercice précédent (- 2,7 %). Ainsi, la part de marché du secteur coopératif s'élevait à 75,4 %, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 point par rapport à 2006.

Après la crise cyclique de surproduction des années 2004 et 2005, puis le retour à la normale en 2006, l'année 2007 a été marquée par une stabilisation du marché durant les trois premiers trimestres. Les conséquences du cyclone Gamède et une baisse de la fertilité des truies au cours de l'été austral 2007 ont provoqué un déséquilibre entre l'offre et la demande au quatrième trimestre 2007. Cette pénurie a contraint les éleveurs à anticiper l'abattage d'une partie du cheptel et a nécessité des ajustements ponctuels en ayant recours à des importations de carcasses fraîches pour satisfaire la demande, plus particulièrement pour les fêtes de fin d'année. Ces opérations de régularisation de marché, menées par la CPPR dans le cadre du programme POSEI, s'avèrent efficaces pour répondre à la demande tout en évitant une flambée des prix en période de pénurie et un effondrement des cours en cas de surproduction. Ainsi, les importations de viande porcine se sont accrues pour la seconde année consécutive en 2007 (+ 5,9 % après + 12,3 % un an auparavant).

Comme pour l'exercice précédent, la consommation totale de viande porcine a augmenté en 2007 (+ 2,6 %). La production locale a permis de satisfaire un peu plus de la

moitié de la demande de viande porcine (52,7 %), ce qui correspond à une perte de part de marché de 1,5 point au profit des importations.

Filière productions avicoles

Filière volaille de chair

Situation de la production de volaille de chair et des marchés

Statistiques sur la production de volailles (en tonnes)						
	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 03-07
Guadeloupe						
Abattages contrôlés	1357	1459	1400	1420	nd	nd
Importations	12 079	11 520	9 670	10 470	nd	nd
Taux de couverture	10 %	11 %	12 %	12 %	nd	nd
Guyane						
Production de volailles	400	316	460	458	nd	nd
Abattages contrôlés	98	102	105	70	63	- 36 %
Importations	6 198	6 249	6 707	7 061	6 729	9 %
Taux de couverture	6,1 %	4,8 %	6,4 %	6,1 %	nd	nd
Martinique						
Abattages contrôlés coopérative	741	931	940	1 001	948	28 %
Importations en frais	286	180	100	233	278	- 3 %
Importations en congelé	12 008	11 654	11 351	11 639	10 781	- 10 %
Taux d'approvisionnement en frais	72,2 %	83,8 %	90,3 %	81,1 %	77,3 %	7 %
Taux de couverture	5,7 %	8,0 %	8,2 %	7,8 %	8,1 %	42 %
Réunion						
Abattages contrôlés	8 250	8 319	8 361	9 020	9 695	18 %
Importations	12 820	13 916	13 916	14 797	14 650	14 %
Taux de couverture	39,2 %	37,4 %	37,5 %	37,9 %	39,8 %	2 %
Mayotte						
Abattages contrôlés	67	70	nd	nd	nd	nd
Taux de couverture	2 %	2 %	nd	nd	nd	nd
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Nombre de poulets abattus	27 103	26 880	27 349	32 857	37 282	38 %
Taux de couverture	21 %	20 %	21 %	24 %	37 %	76 %

Sources : DAF, IEDOM, AMIV, ARIV

La production de poulets de chair est surtout développée à la Réunion et également à Saint-Pierre-et-Miquelon où elle couvre près de 40 % de la consommation.

Dans les autres DOM, les importations couvrent environ 90 % de la demande, surtout sous forme de produits congelés.

En Guadeloupe

La production de volailles a subi de nombreuses crises, du fait d'un faible niveau d'organisation de la filière. Un retour à une production régulière avec un objectif d'assurer un approvisionnement partiel du marché passera nécessairement par une réorganisation totale de la filière



Les filières de
diversification
animale

La consommation de poulets est très importante en Guadeloupe (77 kg/hab./an), mais elle est couverte à 90 % par les importations ; il existe donc une forte marge de progression de la production locale.

En Guyane

La production locale reste mal connue. Elle est estimée à environ 400 tonnes par an, soit environ 6 % de la consommation totale de viande de volailles.

La production organisée est regroupée au sein de la Coopérative avicole et cunicole de Guyane (CACG), qui rassemble 23 coopérateurs dont 5 producteurs de volailles de chair. L'absence de structure d'abattage adéquate pénalise la production de viande de volailles qui diminue depuis 2005.

Les importations de viande de volailles de chair représentent entre 6200 et 7000 tonnes par an, en provenance principalement de la métropole. À ces importations contrôlées, il convient d'ajouter les importations non contrôlées en provenance du Brésil et du Surinam.

À la Martinique

La production organisée est réalisée essentiellement par la Société coopérative avicole de la Martinique (SCAM) qui a abattu 948 tonnes de volailles en 2007 contre 1 001 tonnes en 2006.

La baisse de la production en 2007 est essentiellement due aux effets du cyclone Dean qui a enlevé l'équivalent de quinze jours de production.

Toutefois, les importations de volailles et la consommation ont continué de baisser en 2007 (- 9,2 %). Mais au final, la production locale ne couvre que 8,1 % des besoins des consommateurs.

Les abattages contrôlés ont été limités par la vétusté de l'abattoir de Saint-Pierre. Mais, le démarrage, en avril 2008, du nouvel abattoir du François (d'une capacité de 2 500 tonnes) ainsi que d'un atelier de découpe devrait permettre de poursuivre le développement de cette filière.

À La Réunion

Grâce à une politique commune à l'ensemble des acteurs (producteurs, abatteurs et distributeurs) élaborée dans le cadre de l'interprofession ARIV, cette filière a connu une forte croissance et a atteint un niveau technique élevé.

En amont de la filière, la production de poussins est assurée par la société « Couvée d'Or ».

La production de volailles est assurée dans le cadre de la filière organisée par deux groupements de producteurs :

– Avi-pôle Réunion, qui regroupe environ 100 producteurs ;

– le GEVE (Groupement des éleveurs de volailles de l'Est) qui compte 16 producteurs.

En aval, la filière avicole réunionnaise dispose également de deux outils d'abattage (CRETE D'OR et SEGMA) agréés aux normes CEE regroupés sous une seule entité AVICOM, chargée de la commercialisation de produits diversifiés et de qualité.

La production de volailles par la filière organisée a progressé à un rythme élevé en 2007 pour la seconde année consécutive (+ 7,5 % après + 7,9 % en 2006), confirmant ainsi la reprise amorcée un an auparavant après trois exercices de stagnation.

Les importations de volailles ont baissé de 1 % en 2007 alors qu'elles avaient fortement augmenté l'année précédente.

Au final, la consommation de volailles a de nouveau progressé en 2007 (+ 2,2 %), s'établissant à un niveau record. Cette demande croissante a davantage été satisfaite par la production locale que par les entrées extérieures de volailles. Par conséquent, la filière avicole enregistre un gain de sa part de marché de 2 points à 39,8 %.

À Mayotte

Le développement de la production locale de volailles de chair est handicapé depuis la fermeture de l'abattoir AVIMAY, filiale de l'abattoir réunionnais Crête d'Or, consécutive au dépôt de bilan de la société, fin 2005.

Toutefois, l'activité avicole perdure grâce à la production de petits ateliers approvisionnés en poussins d'un jour par le couvoir de la Société d'aliments du bétail (SAB) qui fournit également l'aliment nécessaire au maintien de cette filière.

Les éleveurs assurent maintenant eux-mêmes l'abattage de leurs volailles dans des tueries particulières ou les commercialisent en vif sur les marchés.

Ces éleveurs sont encadrés par l'association ADELVOL qui emploie un technicien en production avicole.

La consommation de viande de volailles est couverte principalement par les importations qui représentent plus de 6 000 tonnes/an, notamment sous forme d'ailes de poulets congelées, appelées localement Mabawa.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

En 2007, la production avicole est réalisée essentiellement par deux exploitations professionnelles :

– la SARL « Ferme de l'Ouest » a produit et transformé 1 420 canards gras (en baisse de 15,5 % par rapport à 2006) destinés à la fabrication de produits élaborés (magrets, aiguillettes, etc.) et de foies gras ;

– la société « Saint-Pierraise d'Élevage » a assuré la totalité de la production de poulets de chair : 37 282 têtes (en progression de 13 % par rapport à 2006). Ce qui couvre 37 % de la demande de l'archipel.

Filière œufs

Situation de la production d'œufs et des marchés

Statistiques sur la production d'œufs (en millions d'unités)						
	2003	2004	2005	2006	2007	Évolution 03-07
Guadeloupe						
Production	32,0	32,7	28,0	15,5	17,7	- 45 %
Taux de couverture	62 %	60 %	60 %	33 %	40 %	- 35 %
Guyane						
Production totale				12,5	11	nd
Production CACG	6,0	6,1	8,6	9,3	8,8	47 %
Importation		3,9	2,2	0,1	0,04	nd
Taux de couverture	40 %	40 %	57 %	99 %	99 %	148 %
Martinique						
Production	30	30	30	nd	nd	nd
Taux de couverture	50 %	50 %	50 %	nd	nd	
Réunion						
Production	110	115	116	118	121	10 %
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
Mayotte						
Production	5,2	5,9	6,5	nd	nd	nd
Taux de couverture	100 %	100 %	100 %	nd	nd	nd
Saint-Pierre-et-Miquelon						
Production	0,8	0,74	0,75	0,73	0,74	- 8 %
Taux de couverture	60 %	62 %	57 %	56 %	56 %	- 7 %

Sources : DAF, IEDOM, IGUAVIE

La production d'œufs est la production animale qui bénéficie des taux de couverture les plus importants, compris entre 50 et 100 % suivant les départements ou collectivités, à l'exception de la Guadeloupe où la crise est persistante depuis la fermeture de la Ferme de Campêche.

En Guadeloupe

Jusqu'à la cessation d'activité de Campêche Aviculture, début 2006, suite à des problèmes sanitaires, la production locale d'œufs assurait la couverture de près de 60 % de la consommation.



Mayotte, conditionnement des œufs, Société civile agricole mahoraise.

La production est maintenant assurée par des producteurs indépendants : la Ferme de Saint-Alary (Petit-Bourg), la SICAVIG, etc. La production locale d'œufs bénéficie désormais d'un marché potentiel important, d'autant plus que la restauration collective n'est pas du tout couverte par ce type de produits frais.

En Guyane

La production organisée est assurée par quinze aviculteurs adhérents de la CACG, Coopérative avicole et cunicole de Guyane qui possède un Centre de conditionnement des œufs situé au Dégrad des Cannes.

En 2007, la coopérative a commercialisé 8,8 millions d'œufs pour un marché local estimé à 11 millions. La production organisée a augmenté de 47 % entre 2003 et 2007 et représente environ 80 % de la production locale.

À la Martinique

La production locale s'élevait à 30 millions d'œufs ce qui représentait environ 50 % des besoins en œufs frais locaux, en 2005. Elle est assurée à plus de 90 % par la société MAVIC.



Les filières de diversification animale

A la Réunion

La production locale, effectuée par treize éleveurs professionnels, couvre 100 % des besoins en œufs frais de l'île. Elle s'est élevée à 121 millions d'œufs en 2007, en augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

Le Syndicat des producteurs d'œufs de la Réunion (SPOR), créé en 1994, regroupe dix adhérents qui réalisent plus de 97 % de la production locale.

La filière s'est dotée également d'une usine moderne d'ovoproduits (OVOCOOP) qui approvisionne les secteurs de la pâtisserie et de la restauration.

À Mayotte

La production locale couvre 100 % des besoins en œufs frais. Elle est assurée par quatre éleveurs individuels et par l'élevage semi-industriel de la SCAM (Société civile avicole de Mayotte). La production d'œufs s'est élevée à 6,5 millions d'œufs en 2005 dont plus de 80 % réalisés par la SCAM.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

En 2007, la société « Saint-Pierraise d'Élevage » a produit 735 660 œufs (stable par rapport à 2006), ce qui représente environ 56 % du marché local.

Filière productions cunicoles

Situation de la production de lapins et des marchés.

Statistiques sur la production de lapins (en tonnes)					
	2003	2004	2005	2006	2007
Guadeloupe					
Production	42	41	32	27	34
Production du SYLAP				16	24
Taux de couverture	39 %	39 %	38 %	37 %	45 %
Guyane					
Production CACG	5,9	6,1	6,2	1,85	1,2
Importations	NC	27,0	9,0	nd	nd
Taux de couverture		18,4 %	40,9 %	nd	nd
Martinique					
Production de la coopérative	32	33	35	39	30
Importations	28	33	49,8	35	37
Taux de couverture	53 %	50 %	41 %	53 %	45 %
Réunion					
Production CPLR	260	260	188	217	257
Importations	81	59	125	190	220
Taux de couverture	76 %	81 %	60 %	53 %	54 %

Sources : DAF, ARIV, IEDOM, AMIV, IGUAUVIE

La production de lapins constitue une activité d'appoint et de diversification au sein de l'exploitation agricole. Cependant, le développement de cette production a été entravé par la recrudescence des épidémies d'entérococolite.

En 2007, la production a notablement augmenté en Guadeloupe (+ 26 %) et à La Réunion (+ 18 %) malgré le passage du cyclone Gamède. Par contre, la production cunicole de la Martinique a été fortement affectée par le cyclone Dean.

En Guadeloupe

Un groupe d'éleveurs s'est regroupé pour former, en 1998, le Syndicat des éleveurs de lapins (SYLAP) qui comptait dix-huit adhérents en 2007.

L'abattage contrôlé et organisé est réalisé dans l'abattoir privé de M. Cidéron. Mais, il existe aussi trois autres abattoirs privés à l'usage quasi exclusif de leurs propriétaires et de nombreuses tueries non déclarées à la DSV.

La production du Groupement de producteurs s'est établie à 24 tonnes en 2007 contre 16 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 50 %. Cette hausse peut être expliquée par la mise en œuvre du programme POSEI IV dont bénéficient les adhérents du SYLAP. Cette production représente 70 % des abattages totaux de lapins de 2007.

Le taux de couverture de la consommation par la production locale a fortement augmenté en 2007 (+ 22 %) pour atteindre 45 %.

En Guyane

La production est organisée au sein de la Coopérative avicole et cunicole de Guyane (CACG). En 2005, la coopérative comptait trois producteurs de lapins parmi ses adhérents. Ces trois éleveurs représentaient un potentiel de production de 360 reproducteurs. Mais, l'absence de structure d'abattage adéquate pénalise la production de viande de lapins qui a fléchi au cours de ces deux dernières années.

À la Martinique

La production locale est organisée dans le cadre du Groupement des éleveurs de lapins de la Martinique (GELMA). En 2007, il regroupait 25 adhérents totalisant environ 1 050 cages-mères.

L'abattage et le conditionnement sont réalisés à façon à l'abattoir de la Ferme de la Grande Rochelle à Ducos et une partie de la production est transformée (découpe) par la SAS KINI pour le compte de la COOP GELMA.

Suite au passage du cyclone Dean, la production a fortement baissé en 2007 : 30 tonnes contre 39 tonnes en 2006, soit une diminution de 9 tonnes. C'est la filière la plus affectée par cette catastrophe naturelle.

A la Réunion

Depuis l'apparition de l'entérocolite en 1998, la filière lapin évolue dans un contexte difficile. La production est organisée autour de la Coopérative des producteurs de lapins de la Réunion (CPLR), créée en 1981, qui comptait 57 éleveurs adhérents dont 44 en production, en 2007.

La CPLR dispose d'un abattoir agréé aux normes européennes dans la zone industrielle de Saint-Pierre. La commercialisation est effectuée par AVICOM, client unique de la CPLR. La viande est commercialisée sous différentes présentations : entier, barquette, découpes, civet.

En 2007, la CPLR a produit 257 tonnes de carcasses de lapins, soit 40 tonnes de plus que l'exercice précédent.

Les importations, constituées essentiellement de lapins congelés en provenance de Chine, ont représenté 220 tonnes en 2007 (en hausse de 16 % par rapport à 2006).

Au final, la consommation de viande de lapin était couverte par la production locale à hauteur de 54 %.

L'aquaculture

Les filières aquacoles, tant terrestres que marines, des DOM et des collectivités d'outre-mer ont bénéficié des aides nationales dans le cadre des programmes sectoriels pendant la période 2002-2007 à l'exception de la Guadeloupe et de la Réunion (à partir de 2004).

Ces filières ne bénéficient pas du programme POSEI France mais elles sont éligibles aux aides communautaires (FEP) et à celles octroyées par les Régions.

Les productions les plus importantes sont situées dans l'Océan Indien (Réunion et Mayotte) mais il faut noter une forte progression de l'aquaculture marine en Martinique.

Par contre, la production stagne en Guyane comme en Guadeloupe qui dispose pourtant d'un grand potentiel en matière d'aquaculture marine.

En Guadeloupe

L'activité aquacole en eau douce de la Guadeloupe est principalement orientée vers la production de ouassous (*macrobrachium rosenbergii*) mais les producteurs ont également commencé une diversification en aquaculture marine avec la production d'ombrines.

La société OCEAN, Ouassou Caraïbes Écloserie Aquaculture Nouvelle, qui a repris les actifs de l'ancienne SICA guadeloupéenne d'aquaculture en 1999, travaille avec des aquaculteurs auxquels elle fournit les post-larves de ouassous (chevrettes) nécessaires au peuplement de leurs bassins. Ces aquaculteurs se sont regroupés au sein du SYPAGUA (Syndicat des producteurs aquacoles de Guadeloupe) qui compte dix membres.

Statistiques de la production aquacole (en tonnes)					
	2003	2004	2005	2006	2007
Guadeloupe					
Production (ouassous)		15	15	15	15
Guyane					
Production (poissons d'eau douce)		37	35	20	25
dont chevrettes		5	5	5	5
Martinique					
Production totale	75	115	NC	86,88	nd
dont poissons d'eau douce	19	20,7	NC	10,83	nd
dont poisson d'eau de mer	56	94,3	NC	76,05	nd
Mayotte					
Production totale	121	110	162	nd	nd
dont poissons d'eau douce		82			
dont poisson d'eau de mer		28			
Mayotte					
Production totale	209	182,5	163	135	139
dont Mayotte aquaculture	200	170	154	125	129
dont aquaculteurs artisans	9	12,5	9	10	10
Exportation	156	132	128	122	123
Saint-Pierre-et-Miquelon					
Production (coquilles saint-jacques)	0	0	0	15	nd
Exportation	0	0	0	nd	nd

Sources : DAF, IEDOM

En 2007, le tonnage global produit peut être estimé à une dizaine de tonnes de ouassous ce qui représente moins de 2 % de la consommation locale et environ trois tonnes de poissons (tilapias et ombrines). Ce faible tonnage est lié à une surface totale d'élevage sur le département réduite à environ 15 ha et à des rendements médiocres.

Un volet aquaculture a été intégré au programme sectoriel élevage (2008-2013) et devrait permettre de relancer cette filière qui a intégré l'interprofession IGUAVIE.

En Guyane

La filière piscicole repose sur les travaux de recherche et de développement de la Station expérimentale de Soucoumou à Kourou, gérée par la Chambre d'agriculture. Cette station comprend également une écloserie qui fournit des alevins aux aquaculteurs.



Les filières de diversification animale

Outre le développement de la production de chevrettes, d'atipas, de carpes et d'autres poissons d'eau douce autochtones, un programme d'expérimentation sur l'association volailles/poissons est mené sur la station, depuis 2003, en partenariat avec les agriculteurs.

En 2007, la filière aquacole guyanaise comprenait 23 producteurs aquacoles qui exploitaient une surface en eau de 82 ha.

En Martinique

La production, qui a démarré avec la chevette, s'est ensuite diversifiée avec des élevages de saint-pierre et d'ombrine ou « loup des Caraïbes ».

Au cours de la période 2002-2007, l'aquaculture marine a eu un essor remarquable en multipliant sa production par trois (de 25 tonnes à environ 75 tonnes d'ombrines et de cobias) tandis que la pisciculture terrestre marquait le pas handicapée, par la pollution de certains bassins par la chlordécone.

Douze producteurs se sont regroupés au sein de la COOPAQUAM, Coopérative des aquaculteurs de la Martinique, dont l'objet est la collecte, le conditionnement, la transformation et la commercialisation des écrevisses et poissons provenant des exploitations aquacoles d'eau douce et marine.

À la Réunion

L'aquaculture s'est développée avec la création, en 1991, de l'Association réunionnaise pour le développement de l'aquaculture (ARDA). Celle-ci a pour mission de tester la viabilité technico-économique de l'élevage de nouvelles espèces dans le contexte local et son transfert au secteur privé.

Son action a permis de développer surtout la production de poissons d'eau douce (tilapias et truites) par une dizaine de pisciculteurs regroupés au sein de la coopérative AQUACOOP qui commercialise leur production.

Plus récemment, s'est développée une aquaculture marine avec la production d'ombrines, de dorades et de cobias.

À Mayotte

La filière aquacole mahoraise dispose d'un potentiel de développement important en raison de conditions naturelles exceptionnelles liées à son lagon. L'aquaculture marine en cages, mise au point par le GSMA (Groupement du service militaire adapté) dans les années 1990, a connu un développement rapide grâce à l'assistance technique de l'Association pour le développement de l'aquaculture à Mayotte (AQUAMAY), qui a terminé la construction de la nouvelle éclosérie en 2007, permettant un approvisionnement autonome en alevis pour les aquaculteurs de l'île.

Une entreprise privée (Mayotte Aquaculture) a installé un potentiel de production de 400 tonnes de poissons destinés à l'exportation sur la métropole, et une pépinière d'entreprises aquacoles peut produire jusqu'à 20 tonnes par an pour le marché local.

Après l'ouverture du marché européen en 2001 pour l'exportation de poissons frais et l'agrément de l'Union européenne en 2003 pour l'exportation de poissons éviscérés, travaillés et congelés; les produits de l'aquaculture constituent la première exportation de Mayotte. Mais le développement des exportations est lourdement handicapé par le coût du fret aérien et en conséquence la production a plafonné à 139 tonnes en 2007 contre 155 tonnes en 2002.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

Après quelques années de recherche et d'expérimentations menées par l'ARDA (Association de recherche et de développement de l'aquaculture), il s'est avéré que l'Archipel et notamment l'anse de Miquelon présentaient un intérêt certain pour l'élevage d'une variété de coquille saint-jacques (*placopecten magellanicus*).

Un projet de développement de cette production par l'entreprise EDC a débuté en 2002 avec un objectif d'exportation à terme de 250 tonnes de noix de saint-jacques vers la métropole.

Cependant, cette entreprise a été confrontée à des problèmes techniques et financiers pendant la période de démarrage de cette nouvelle production. Aussi, un nouveau programme sectoriel aquacole (2007-2009) a démarré en 2007. Celui-ci permettra le financement de l'appui de l'IFREMER en matière de recherche/développement pour la relance de cette filière essentielle en matière d'emploi pour Miquelon.



Saint-Pierre-et-Miquelon, coquilles saint jacques.

Les interventions de l'Office en faveur des productions animales en 2007

Les interventions sur crédits nationaux

Montants payés en 2007 par l'ODEADOM en faveur des productions animales							
	Encadrement	Fonctionnement pour l'élevage	Investissement	Assistance technique	Recherche expérimentation	TVA	Total
Guadeloupe	101 448,81 €	-	-	4 055,23 €	-		105 504,04 €
Guyane	124 264,61 €	18 656,60 €	257 502,49 €	17 362,62 €	12 892,75 €		430 679,07 €
Martinique	219 345,57 €	-	36 780,35 €	23 691,96 €	20 075,53 €	17 886,26 €	317 779,67 €
Réunion	330 637,24 €	90 523,50 €	541 730,05 €	73 263,10 €	-	22 099,85 €	1 058 253,74 €
Mayotte	222 653,49 €	37 638,64 €	3 940,96 €	42 771,36 €	3 278,55 €		310 283,00 €
Saint-Pierre-et-Miquelon	12 389,23 €	-	7 599,15 €	20 000,00 €	-	-	39 988,38 €
Total	1 010 738,95 €	146 818,74 €	847 553,00 €	181 144,27 €	36 246,83 €	39 986,11 €	2 262 487,90 €

Ces paiements portent sur des crédits engagés en 2006 et au cours des années antérieures.

Les interventions sur crédits nationaux de l'ODEADOM sont agréées dans le cadre de programmes sectoriels mis en œuvre par les filières. En 2007, de nombreux programmes ont été reconduits dans l'attente de la présentation de nouveaux programmes sectoriels en cohérence avec les actions proposées dans les Plans de développement ruraux (PDR) départementaux sur financement FEADER et avec les Contrats de plan État-Région (2007-2013).

En Guadeloupe

Les programmes sectoriels 2002-2006 des productions animales (ruminant, porcin et cunicole) ont été reconduits en 2007. Un nouveau programme sectoriel élevage 2008-2013 a été agréé.

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : CAP VIANDE, COOPIAG, SODEVIA SAS, SEPG, SYLAP.

En Guyane

Les programmes sectoriels relatifs aux filières élevages ont été prolongés en 2007 avec cependant une modification du volet génétique du programme sectoriel ruminant et une modification du programme porcin. Des mesures provisoires et conservatoires pour le secteur des productions animales ont été validées pour l'année 2008. Le secteur de l'aquaculture continentale bénéficie d'un programme spécifique depuis juillet 2001.

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : AEBG, SCEBOG, GENESIA, UEBOG, Chambre d'agriculture - SUATI, Chambre d'agriculture - SPEPG.

A la Martinique

Les programmes sectoriels ruminants, cunicole et aquacole ont été reconduits en 2007 et en 2008. L'aide à l'acquisition de reproducteurs bovins sélectionnés et produits localement a été réattribuée. Un nouveau programme sectoriel avicole 2007-2013 a été agréé. Une intervention exceptionnelle a été validée en faveur des filières apicoles et porcines en 2008.

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : CODEM, SCACOM, COOPROLAM, GDS, SCAM, COOP GELMA, ADEPAM, COOPAQUAM.

À la Réunion

Les programmes sectoriels porcin, bovin lait et caprin ont été prolongés en 2007. De nouveaux programmes sectoriels (apicole 2007-2009, avicole 2007-2010, bovin viande 2007-2009, cunicole 2007-2009, environnement-volet élevage 2007-2009, porc 2008-2011 et caprin 2008-2010) ont été agréés. Le programme sectoriel bovin lait a également été prolongé en 2008 tandis que le programme sectoriel apicole a été modifié pour 2008.

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : CPPR, SICA REVIA, AREB, UAFP, SICA LAIT, CPR, CPLR, AVICOM, COUVEE D'OR, SCAAR, GDSR, Chambre d'agriculture, FRCA.

À Mayotte

Les programmes sectoriels aquacole 2005-2008, avicole 2005-2008 et ruminants 2005-2007 ont été modifiés. Un nouveau programme sectoriel ruminant 2008-2010 a été agréé et l'aide au transport d'aliments du bétail a été reconduite.



Les filières de diversification animale

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : ADEM, ADELVOL, SAB, AQUAMAY.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

Le programme sectoriel agricole 2005-2007 - volet animal a été modifié en 2007. De nouveaux programmes sectoriels aquacole 2007-2009 et agricole - volet élevage 2008-2010 ont été agrées.

En 2007, l'ODEADOM a participé, toutes filières confondues, au financement des actions menées par les structures suivantes : SARL PRODUCTIONS DE L'ISTHME, FERME DE L'OUEST, SAINT-PIERRAISE D'ÉLEVAGE, GPA, IFREMER, ARDA.

Interventions de l'ODEADOM sur crédits communautaires

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis le 16 octobre 2006, l'ensemble des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI IV France qui remplace les actions du POSEIDOM III.

Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs, aux structures et à l'animation des programmes. Il s'agit de programmes globaux de soutien des activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers. Les interprofessions (ARIBEV, ARIV, AMIV, IGUAVIE) sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ne sont pas regroupés en interprofessions, c'est la DAF qui assure ce rôle.

Malgré les cyclones Dean et Gamède qui ont perturbé la mise en œuvre du programme, les actions ont été mises en place très rapidement à la Réunion et à la Martinique qui ont déjà bénéficié du programme POSEIDOM III. En 2007, la Guadeloupe, via l'IGUAVIE, et la Guyane, via les organisations de producteurs, ont bénéficié pour la première fois du programme POSEI France; aussi la mise en place des actions a été moins rapide et des réajustements seront nécessaires afin d'optimiser les objectifs poursuivis.

La Réunion reste en 2007 le principal bénéficiaire de cette mesure, suivie par la Martinique et la Guadeloupe.

Au total, 18,4 millions d'euros ont été versés tous DOM confondus au titre de 2007.

La mesure « réseaux de référence »

Dans le cadre du chapitre VI du programme POSEI France, les quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) bénéficient dans le cadre de la mesure « réseaux de références » d'un dispositif « d'élaboration et de collecte de références technico-économiques

sur les systèmes de productions animales » et « d'un suivi-évaluation des filières animales ».

L'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) ont également été sollicités pour mettre en place un programme de travail pluriannuel 2006-2012 avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2007, un état des lieux des filières a été élaboré. Une caractérisation de la diversité des systèmes d'exploitation d'élevage existants a été conduite de façon à déterminer les systèmes d'exploitation à intégrer dans les réseaux de références. 43 types de systèmes d'exploitation avec élevage (11 en Guadeloupe, 6 en Guyane, 10 en Martinique et 16 à la Réunion) concernant l'ensemble des filières existantes et 200 exploitations correspondantes ont été intégrées au dispositif.

Des conseillers techniques ont été formés à la réalisation des diagnostics d'exploitation et à l'enregistrement des données recueillies dans le logiciel DIAPASON. 124 diagnostics initiaux de situation des exploitations ont été réalisés dans les fermes susceptibles d'intégrer le dispositif.

Au total, 0,9 million d'euros a été versé au titre de 2007 pour cette mesure.

La mesure « importation d'animaux vivants »

Pour soutenir les activités d'élevage des DOM et afin de satisfaire les besoins de leur consommation, une aide est octroyée pour la fourniture dans les DOM, d'animaux reproducteurs de race pure ou de race commerciale les mieux adaptées au contexte climatique local dans les filières suivantes : chevaux, bovins, porcins, ovins caprins, lapins, poussins de multiplication ou de sélection, œufs à couvrir destinés à la production de poussins de multiplication ou de sélection. Ces reproducteurs sont originaires de la Communauté européenne.



Guadeloupe, porcine.

Le bénéficiaire de cette mesure est l'importateur des animaux : il peut être soit un éleveur individuel, soit une coopérative, une association, un groupement de producteurs ou une Société d'intérêt collectif agricole (SICA).

Le budget alloué pour l'année 2007 est de 1,12 M€.

Les objectifs définis dans le POSEI France sont les suivants :

Objectif stratégique	Objectifs opérationnels de la mesure
- Accompagner le développement des cheptels locaux par l'importation d'animaux reproducteurs de race pure et d'autres animaux vivants.	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la production locale par la fourniture d'animaux de qualité adaptés aux conditions locales ; - Accroissement du taux de couverture des besoins en protéines animales dans les DOM ; - Mise en place de filières innovantes contribuant à la mise en place d'activités nouvelles ou permettant d'accroître la qualité de productions déjà existantes.



Guyane, lapins.

Les montants unitaires (par tête) de l'aide par filière sont identiques dans chaque DOM et n'ont pas varié depuis 2006 :

Montant unitaire de l'aide par filière tous DOM	
Secteur bovin et bubalin (€/tête)	1100
Secteur ovins-caprins (€/tête)	300
Secteur porcin (€/tête)	420
Secteur œufs à couvrir (€/unité)	0,17
Secteur volaille (€/unité)	0,48
Secteur équin-asin (€/tête)	1100
Secteur cunicole (€/tête)	33

Données globales 2007 (année civile)					
Espèce	Bilan	Quantité exécutée	Dépense en €	Taux d'exécution (%)	
Chevaux	7	1	1100	14,29	
Bovins	350	107	117 700	30,57	
Poussins	913 750	751 311	352 090	82,22	
Œufs à couvrir	1 300 000	980 063	166 611	75,39	
Porcs	540	324	136 080	60,00	
Ovins, caprins	275	55	16 500	20,00	
Lapins	1250	2 598	85 734	208,00	
Budget prévisionnel 2007 : 1120 000 €		Total	875 814	78,20	



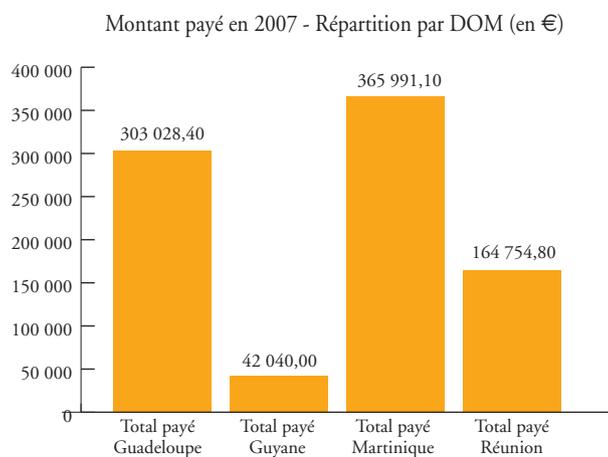
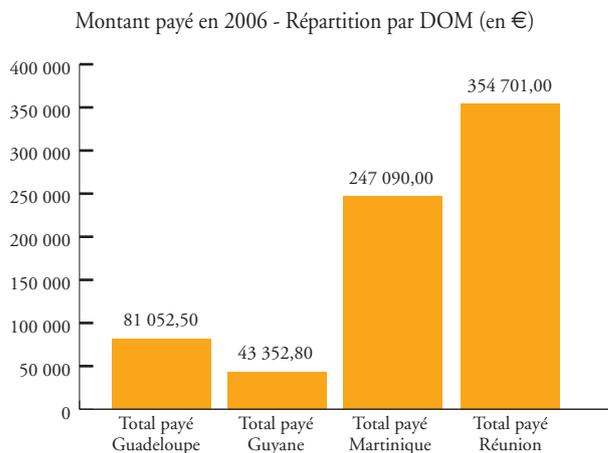
Les filières de diversification animale

Unités importées par filière et montants payés en € par DOM pour 2007 (année civile)									
Filière	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Réunion		Total
	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	Unités importées	Montant payé	
Poussins	521 868	250 155,80	-	-	139 800	67 104,10	72 562	34 830,80	352 090,30
Œufs à couvrir	1 080	183,60	-	-	978 983	166 427,00	-	-	166 611,00
Lapins	693	22 869,00	-	-	280	9 240,00	1 625	53 625,00	85 734,00
Ovins, caprins	-	-	-	-	6	1 800,00	49	14 700,00	16 500,00
Bovins	-	-	25	27 500,00	26	28 600,00	56	61 600,00	117 700,00
Chevaux	-	-	1	1 100,00	-	-	-	-	1 100,00
Porcins	71	29 820,00	32	13 440,00	221	92 820,00	-	-	136 080,00
TOTAL général		303 028,40		42 040,00		365 991,10		164 754,80	875 814,30

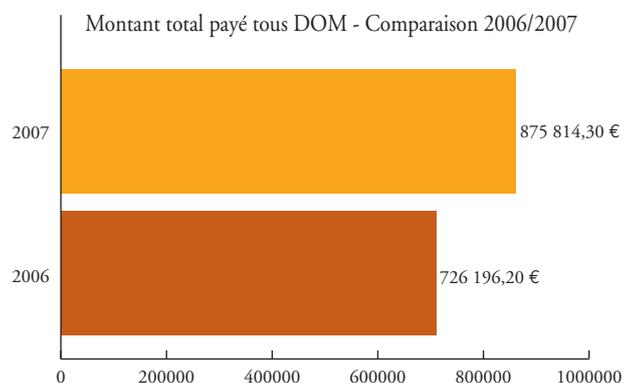
Pour la première fois en 2007, les importations d'animaux reproducteurs ont diminué, ce qui est dû au renforcement des exigences du transporteur (Air France) en matière de transport d'animaux, le rendant plus coûteux. Par ailleurs, les importations sont généralement conditionnées à une structuration préalable du secteur, qui est en cours de mise en place.

Les importations d'animaux reproducteurs diminuent fortement au cours de l'année notamment à cause de la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a entraîné le gel des importations. Par ailleurs, les dégâts engendrés par le cyclone Gamède ont généré des problèmes de trésorerie dans les exploitations, lesquels ont contribué à la diminution des importations de bovins, ovins et caprins.

Les montants payés par DOM pour 2006 et 2007 sont présentés dans les graphiques suivants :



Soit au global, tous DOM confondus :



Guadeloupe, charolaise.



Le Régime spécifique d’approvisionnement (RSA)

Le Régime spécifique d’approvisionnement permet d’alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires aux productions agricoles et agro-industrielles dans les DOM. Sa gestion favorise en premier lieu l’importation de matières premières destinées à la transformation en vue de satisfaire les besoins de consommation locale humaine et animale.

Il vise à compenser les surcoûts liés à l’éloignement des DOM des différentes sources d’approvisionnement et aux difficultés liées à l’insularité, l’ultra-périphéricité et la petite taille des DOM.

Les objectifs propres au RSA, par type de produit, tels que définis dans le POSEI France sont les suivants :



Alimentation animale	
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d’importer des matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées. - Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à l’environnement régional, voire international, où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres. 	
Alimentation humaine	
- Actions en faveur des industries agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux industries agroalimentaires des DOM l’importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité sanitaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l’alimentation humaine. - Par la transformation sur place de ces produits importés, les industriels des DOM participent au maintien de l’emploi dans les DOM, proposent aux consommateurs des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux marchés au niveau local, dans un environnement économique très concurrentiel.
- Opérations de réexpédition et/ou de réexportation (commerce régional)	<ul style="list-style-type: none"> - À travers les opérations de réexpédition et/ou de réexportation, les industriels doivent réaliser des économies d’échelle permettant d’abaisser leurs coûts de production et de participer également au maintien de l’emploi

Le montant annuel pour l’ensemble de la mesure au titre l’année 2007 s’élève à 20,7 M€.

Les interventions de l'Office en faveur du RSA

Les montants versés sur crédits communautaires

Montants prévisionnels, montants versés au titre de 2006 et 2007

L'ODEADOM est, depuis le 15 octobre 2006, le seul office à gérer les aides RSA, et en conséquence l'interlocuteur unique des opérateurs.

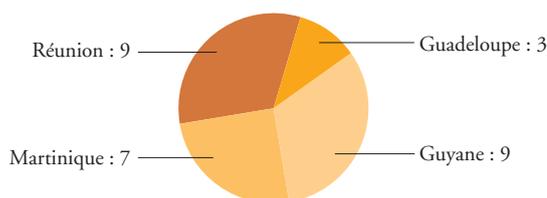
Mesure	Montants prévisionnels 2006	Montants payés 2006	Taux d'exécution 2006	Montants prévisionnels 2007	Montants payés 2007	Taux d'exécution 2007
Régime spécifique d'approvisionnement	20 700 000 €	15 444 661 €	74,61 %	20 700 000 €	19 633 602 €	94,85 %

Consommation financière par DOM

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Réunion	Total
2006	2 277 708,79 €	593 106,93 €	2 277 631,46 €	10 296 213,72 €	15 444 660,90 €
2007	3 038 099,15 €	1 229 699,37 €	3 105 317,84 €	12 260 485,94 €	19 633 602,30 €
Évolution	+ 25 %	+ 52 %	+ 27 %	+ 16 %	+ 21 %

Bénéficiaires pour l'année 2007

Nombre d'opérateurs enregistrés : 28

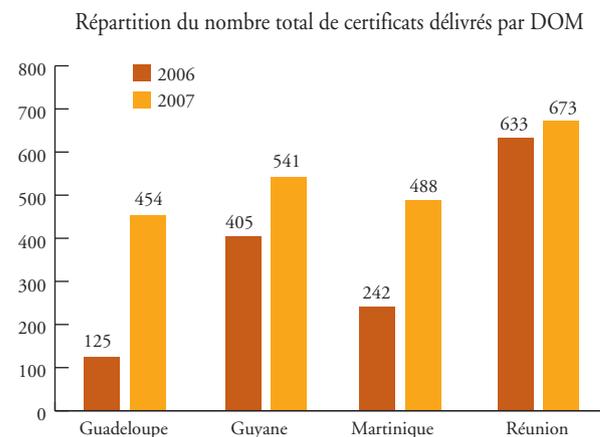


Nombre de dossiers payés pour l'année 2007

En 2007, 2 156 dossiers de demande d'aide ont été déposés auprès des DAF par les 28 opérateurs enregistrés à fin 2007. À noter qu'un opérateur ne peut être enregistré que lorsque toutes les conditions sont remplies : audit réalisé par la DAF conforme et engagement signé de la part de l'opérateur.

Nombre de certificats Aides délivrés pour l'année 2007

Le nombre de certificats délivrés en 2007 est de 2 155 contre 1 405 en 2006, soit une augmentation de 53 % dont + 50,4 % pour la Martinique et un triplement pour la Guadeloupe.



Réunion, chaîne de conditionnement de jus de fruits, CILAM.

Utilisation de l'enveloppe budgétaire par DOM et par groupe de produits

En Guadeloupe

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 90 % en Guadeloupe, soit une hausse de plus de 20 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2006	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	2 940 000 €	2 124 588 €	2 726 000 €	2 497 253 €	72,26 %	91,61 %
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	78 000 €	10 980 €	180 000 €	115 552 €	14,08 %	64,20 %
Huiles végétales (origine UE)	42 000 €	17 571 €	32 400 €	23 318 €	41,84 %	71,97 %
Préparations de fruits (origine UE)	455 000 €	124 570 €	350 000 €	313 735 €	27,38 %	89,64 %
Produits laitiers (origine UE)	90 000 €	-	90 000 €	88 240 €	-	98,04 %
TOTAL	3 605 000 €	2 277 709 €	3 378 400 €	3 038 099 €	63,18 %	89,93 %

En Guyane

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 88 % en Guyane, soit une hausse de plus de 40 points par rapport à 2006.

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2006	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	1 285 000 €	545 402 €	1 285 000 €	1 150 228 €	42,44 %	89,51 %
Huiles végétales (origine UE)	600 €	-	600 €	252 €	-	42,00 %
Préparations de fruits (origine UE)	90 750 €	47 705 €	90 750 €	60 329 €	52,57 %	66,48 %
Produits laitiers (origine UE)	32 100 €	-	32 100 €	18 891 €	-	58,85 %
TOTAL	1 408 450 €	593 107 €	1 408 450 €	1 229 699 €	42,11 %	87,31 %



Le régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

À la Martinique

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint environ 88 % à la Martinique, soit une hausse de plus de 20 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2006	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	2 887 500 €	2 141 250 €	2 887 500 €	2 630 817 €	74,16 %	91,11 %
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	60 000 €	-	60 000 €	52 017 €	-	86,69 %
Huiles végétales (origine UE)	42 000 €	28 648 €	42 000 €	41 122 €	68,21 %	97,91 %
Préparations de fruits et légumes (origine UE)	350 000 €	90 883 €	350 000 €	241 309 €	25,97 %	68,95 %
Produits laitiers (origine UE)	200 000 €	16 852 €	200 000 €	140 053 €	8,43 %	70,03 %
TOTAL	3 539 500 €	2 277 631 €	3 539 500 €	3 105 318 €	64,35 %	87,73 %

À la Réunion

Le taux d'exécution du bilan annuel d'approvisionnement en 2007 atteint presque 100 % à la Réunion, soit une hausse d'environ 15 points par rapport à 2006 :

Groupe de produits	Prévu 2006	Payé 2006	Prévu 2007	Payé 2007	Taux d'exécution 2006	Taux d'exécution 2007
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	10 932 000 €	9 269 588 €	11 000 394 €	10 943 048 €	84,79 %	99,48 %
Huiles végétales (origine UE)	569 250 €	485 273 €	639 975 €	639 675 €	85,25 %	99,95 %
Préparations de fruits et légumes (origine UE)	629 000 €	541 353 €	674 880 €	674 597 €	86,07 %	99,96 %
Produits laitiers (origine UE)	-	-	37 000 €	-	-	-
Intrants, semences et plants (origine UE)	16 800 €	-	4 800 €	3 165 €	-	65,94 %
TOTAL	12 147 050 €	10 296 214 €	12 357 049 €	12 260 486 €	84,76 %	99,22 %

Utilisation des quantités par groupe de produits

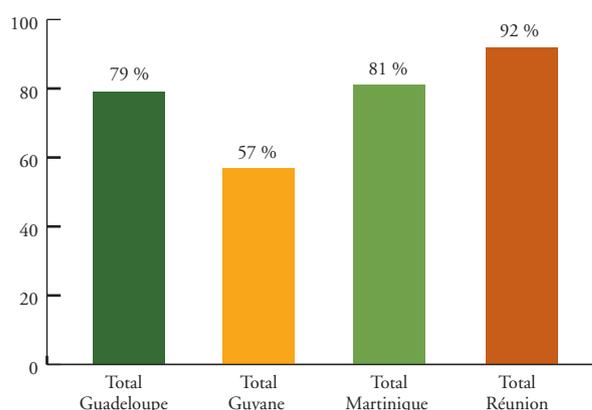
Par type de produit, les quantités utilisées s'élèvent en 2007 à 353 milliers de tonnes, soit un taux d'utilisation de 92,44 %.

Quantités aidées par type de produit (t)	2006	2007	%
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale (UE)	279 190,73	287 404,22	2,94 %
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE)	214,02	1 413,43	560,42 %
Huiles végétales (origine UE)	9 375,19	9 996,02	6,62 %
Préparations de fruits (origine UE)	2 259,69	3 707,98	64,09 %
Produits laitiers (origine UE)	168,52	2 604,09	1 445,29 %
Intrants, semences et plants (origine UE)	-	26,38	-
Riz	41 789,72	48 055,37	14,99 %
TOTAL	332 997,86	353 207,47	6,07 %

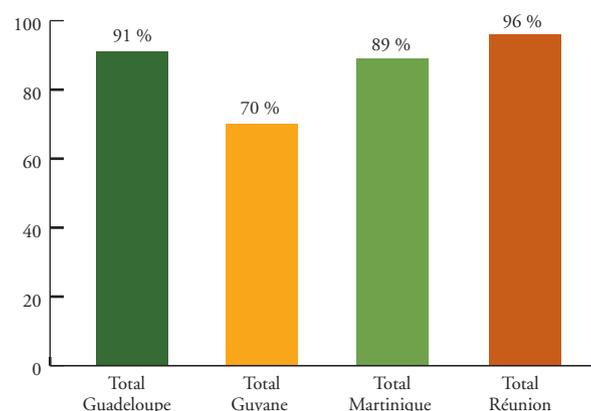
Seule la Guyane ne semble pas avoir utilisé de manière optimale les quantités globales d'importation initialement prévues, avec un taux d'utilisation de seulement 70 %. De manière plus générale, tous les DOM connaissent une

hausse significative, par rapport à 2006, de leur taux d'utilisation, preuve d'une bonne appropriation par les opérateurs du RSA :

Taux d'utilisation des quantités prévisionnelles par DOM - 2006



Taux d'utilisation des quantités prévisionnelles par DOM - 2007



Commerce régional

Les produits qui bénéficient du RSA peuvent faire l'objet d'une exportation vers les pays tiers ou d'une expédition vers le reste de la Communauté dans la limite des quantités prévues à l'annexe II du règlement (CE) n° 793/2006, sans rembourser l'aide perçue au titre du RSA.

Les quantités de produits transformés destinés au commerce régional en 2007 s'élèvent à 12 262,7 tonnes, soit une hausse de 14,7 % par rapport à 2006 :

Quantité de produits transformés destinés au commerce régional (t)	2006	2007
Yoghourts	3,28	3,28
Blé et méteil	5 191,04	4 235,90
Grains de maïs	48,31	15,40
Aliments pour animaux	5 443,52	7 998,13
TOTAL	10 686,14	12 252,71

Comme en 2006, seules la Martinique et la Réunion utilisent leur quota d'exportation :

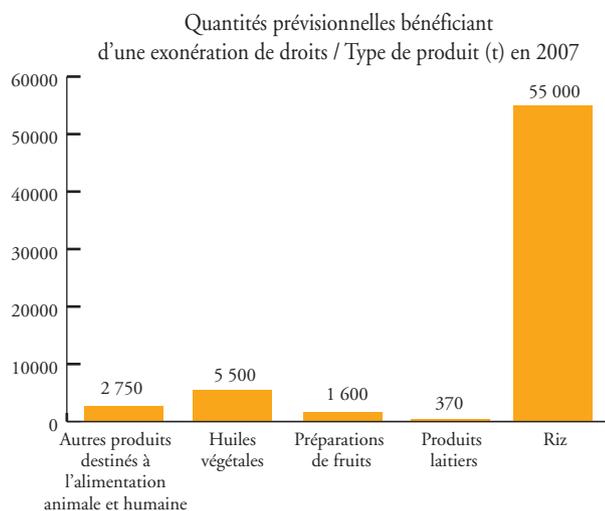
– à la Martinique, les yoghourts (100 %) et le blé ou méteil (46 %) ont fait l'objet de réexportations dans le cadre du commerce régional ;

Les quantités exonérées de droits n'ont concerné que deux départements : principalement la Réunion plus particulièrement pour le riz, et plus marginalement la Martinique. Après le riz, ce sont les huiles végétales qui ont le plus bénéficié d'exonération de droits.

– à la Réunion, les yoghourts (83 %), le blé ou méteil (6 %) et les aliments pour animaux (quasi 100 %) ont fait l'objet de réexportations dans le cadre du commerce régional.

Les quantités exonérées de droits s'élèvent en 2007 à 65 milliers de tonnes au total :

Quantité prévisionnelle par type d'aide (t)	2006	2007
Quantité hors exonération de droits	317 495	316 354
Quantités exonérées	64 600	65 220
TOTAL	381 574	382 095



Le régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

Quantités exonérées de droits pour la Martinique en 2007

Dénomination du produit	Code NC	Quantités importées (en tonnes)	Pays de provenance
Fruits, pulpes de fruits	2008	38,125	Brésil
Jus de fruits	2009	16,880	Afrique du Sud

Quantités exonérées de droits pour la Réunion en 2007

Dénomination du produit	Code NC	Quantités importées (en tonnes)	Pays de provenance
Huile de tournesol	1512	3 920,00	Argentine
Jus de fruits	2009	1,80	Brésil
Concentrés de tomates	20 029 031	19,39	Chine
	20 029 090		
Riz	100 610	46 348,37	Thaïlande
	100 620	284,90	Inde
	10 064 000	307,79	Pakistan
		115,00	Vietnam

Bilan et perspectives

On l'a vu, 2007 fut une année mouvementée à beaucoup d'égards et pour l'ensemble de l'outre-mer.

Néanmoins, ce fut également la première année complète de mise en œuvre du programme POSEI France. Globalement le bilan est encourageant non seulement pour la partie visible de l'iceberg avec 98,9 % d'utilisation du budget annuel alloué à la France par la Commission, environ 10 500 exploitants agricoles et plus de 100 structures collectives bénéficiaires d'aides, mais aussi pour la partie immergée avec la parution de l'ensemble des circulaires, le développement de systèmes informatiques de gestion spécifiques pour chaque aide, et un contrôle accentué de la régularité notamment de la ponctualité des paiements communautaires.

Les nouvelles obligations liées au programme POSEI, auxquelles s'est ajouté le transfert de nouvelles compétences ainsi que deux déménagements au cours de la période 2006-2007 ont conduit à une totale réorganisation de l'Office qui n'a cependant pas empêché une transition progressive entre les deux programmes POSEIDOM III et POSEI IV - France, sans préjudice pour le monde agricole ultramarin.

2007 s'est aussi achevé avec l'amorce d'une nouvelle réforme, au plan national, des organismes payeurs et des offices en général. C'est ainsi que dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), il a été décidé de regrouper, au 1^{er} janvier 2009, les offices d'intervention et établissements assimilés en trois¹ établissements publics administratifs :

– l'Agence de services et de paiement (ASP) née de la fusion de l'AUP et du CNASEA qui sera en charge de la gestion et du paiement des aides de masse du 1^{er} et du 2^e pilier de la PAC ainsi que d'autres missions confiées par ses tutelles ministérielles ;

– l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (France Agri Mer) né de la fusion des offices agricoles d'intervention (à l'exception de l'ODEADOM) qui devra assurer la connaissance des marchés et améliorer leur fonctionnement, renforcer l'efficacité économique des filières, gérer et payer des aides nationales et communautaires, surveiller l'émergence de crises, proposer des solutions de gestion et les gérer, assurer une veille économique et des actions à l'international ;

– l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) qui conserve ses compétences (aides POSEI du 1^{er} pilier outre-mer) en s'inspirant de celles dévolues en métropole à France Agri Mer.

Ainsi, le projet de loi présenté au second semestre 2008 au Parlement devrait conduire à la parution des décrets d'application avant la fin de cette même année. Cette réforme aura une répercussion sur les personnels des établissements puisque leurs

statuts devraient être harmonisés avec une possibilité d'intégration dans la fonction publique, destinée à faciliter les mobilités.

Concernant l'ODEADOM, les conséquences seraient les suivantes (sous réserve de leur adoption définitive) :

– changement de nom, avec la disparition de la notion de « départements », mais pas d'acronyme ;

– passage du statut d'ÉPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) au statut d'ÉPA (Établissement public administratif) ; ce qui se traduira notamment par le changement de l'instance dirigeante, soit un conseil d'administration en lieu et place du conseil de direction ;

– meilleure représentation de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon au sein du conseil d'administration et maintien des autres membres, y compris le Président, jusqu'à la fin de leur mandat ;

– définition des compétences de l'ODEADOM dans le décret en Conseil d'État qui paraîtra en application de la loi, mais il semble d'ores et déjà acquis que ses missions reprendront tout ou partie des missions de France Agri Mer appliquées à l'outre-mer ; par ailleurs, l'Office conservera a minima ses compétences sur le POSEI et les aides à la promotion du logo RUP.

Ainsi, le cadre communautaire bien en place et le cadre national stabilisé, il sera possible de conforter le développement durable de l'agriculture d'outre-mer en l'appuyant solidement sur les deux piliers de la PAC que sont le FEAGA et le FEADER. À cet égard, des synergies entre l'ODEADOM, l'ASP et France Agri Mer seront nécessaires.

L'action du futur ODEADOM devrait donc parfaitement s'inscrire dans la continuité de l'actuel établissement.

Dans le contexte actuel d'évolution rapide et incertain de l'économie mondiale et des échanges agricoles, il est, en effet, primordial que l'environnement réglementaire et institutionnel de l'agriculture, et plus particulièrement de l'agriculture ultramarine, soit sécurisé, dès le début de l'année 2009, afin de donner de la visibilité aux producteurs et aux professionnels de la transformation et de la commercialisation.

La Commission européenne souligne elle-même le fait que l'absence de date butoir du POSEI n'est pas le fait du hasard, mais bien l'expression d'une volonté délibérée des autorités communautaires de soutenir le développement agricole des régions ultrapériphériques.

À chacun de s'en souvenir et d'œuvrer à cette continuité pour assurer la durabilité du développement agricole et rural ultramarin.

1 - Ainsi, hors INAO, les 12 établissements existants en 2005, ont été réorganisés en 9 en 2006, pour aboutir au nombre de 4 en 2009 en incluant l'ODARC compétent sur le 2^e pilier en Corse.

Conception graphique et réalisation
Paragramme 01 49 29 92 29.
Imprimé sur papier recyclé.
Crédits photos: © ODEADOM



12, rue Henri Rol-Tanguy - TSA 60006 - 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 41 63 19 70 - Fax : 01 41 63 19 45
E-mail : odeadom@odeadom.fr
www.odeadom.fr